



MINISTÈRE
DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA MICROFINANCE
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

GPE Transformer
l'éducation

unicef 
pour chaque enfant



WEZIZA Educ

**Programme d'appui à la
transformation du système
éducatif et à l'accélération de
l'éducation des filles au Bénin.**

SOMMAIRE

Acronymes.....	4
1. Contexte	7
1.1 Financement du Partenariat Mondiale pour l'Education (PME) et processus de préparation du document de programme	7
1.2 Contexte du Pays.....	9
1.3 Contexte du Secteur de l'Education	10
2. Justification	13
2.1 Qualité et inclusivité des enseignements et des apprentissages	13
2.2.1 <i>Les curricula du primaire et du secondaire</i>	13
2.1.2 <i>Renforcement des compétences et des capacités des enseignant.e.s et des personnels d'encadrement</i>	14
2.1.3 <i>La redevabilité des parties prenantes</i>	16
2.1.4 <i>Le pilotage du système éducatif basé sur des évidences et sensibles au genre</i>	17
2.2 L'éducation des filles et des garçons.....	18
2.2.1 <i>Obstacles à l'éducation des filles</i>	18
2.2.2 <i>Les offres d'éducation alternatives pour les filles et les garçons hors de l'école</i>	21
2.2.3 <i>Participation et engagement des filles, des garçons et des communautés</i>	22
3. Théorie de Changement du Programme	24
4. Objectifs du Programme	28
4.1 Objectif global.....	28
4.2 Objectifs spécifiques	28
5. Composantes et interventions clés du Programme	28
5.1 Composante 1 : Amélioration de la qualité et de l'inclusivité des enseignements et des apprentissages	29
5.1.1 <i>Sous-composante 1.1 : Appui à l'élaboration d'un cadre d'orientation curriculaire et d'une chaîne de production et de diffusion des supports pédagogiques et didactiques</i>	30
5.1.2 <i>Sous-composante 1.2 : Renforcement du dispositif de formation continue des enseignant.e.s dans une approche incluant le numérique et les capacités du personnel d'encadrement pour la gestion et le maintien des enseignant.e.s en particulier des enseignantes dans les communes défavorisées</i>	34
5.1.3 <i>Sous-composante 1.3 : Renforcement de la redevabilité et du suivi participatif des résultats d'apprentissage</i>	38
5.1.4 <i>Sous-composante 1.4 : Suivi-évaluation, assurance qualité et gestion des connaissances</i> 40	
5.2 Composante 2 : Accélération de l'éducation et du bien-être des filles.....	47
5.2.1 <i>Sous-composante 2.1 : Création des conditions favorables pour une scolarité complète et de qualité des filles jusqu'à la fin du 1er cycle du secondaire général</i>	50

5.2.2	<i>Sous-composante 2.2 : Amélioration de l'offre d'éducation alternative de qualité en faveur des filles hors du système éducatif</i>	56
5.2.3	<i>Sous-composante 2.3 : Participation et engagement des adolescent.e.s et des jeunes à l'amélioration des apprentissages</i>	58
6.	Stratégies de mise en œuvre du Programme STG et GEA	60
6.1	Intégration du genre	61
6.2	Ciblage des communes les plus défavorisées	62
	Interventions mises en œuvre à l'échelle nationale	65
	Sous-composante 1. 4 : Suivi-évaluation, assurance qualité et gestion des connaissances	65
6.3	Changement du comportement social	66
6.4	Renforcement des capacités des acteurs du système éducatif	66
6.5	Renforcement de la coordination, de la synergie et des partenariats	66
7.	Résultats et cadre de résultats	67
7.1	Effet attendu du Programme	67
7.2	Résultats intermédiaires et résultats clés	67
7.3	Cadre de résultats	67
8.	Modalités de mise en œuvre	68
9.	Suivi évaluation & apprentissage : dispositif et outils de suivi et évaluation, rapportage, et assurance qualité du programme	78
9.1	Suivi et évaluation du programme	78
9.2	Outils de suivi et de rapportage	79
9.3	Activités d'assurance qualité du programme	81
10.	Hypothèses et risques	82
10.1	Définition des conditions de succès	82
10.2	Identification des risques et proposition des mesures de mitigation	83
11.	Annexes	88
11.1	Annexe 1 : Cadre logique (voir fichier excel)	89
11.2	Annexe 2 : Les éléments constitutifs de la redevabilité : de l'existant au devenir	89
11.3	Annexe 3 : Visuel des interventions du programme	90
11.4	Annexe 4 : La recherche opérationnelle du paquet holistique et multisectoriel	91
11.5	Annexe 5 : Les multiples obstacles à l'éducation des filles et ce qui sera abordé par les Composantes 1 et 2	93
11.6	Annexe 6 : Cadre des résultats (voir fichier excel)	94
11.7	Annexe 7 : Rapport du ciblage (voir fichier word)	94
11.8	Annexe 8 : Plan d'action du programme (voir fichier excel)	94
11.9	Annexe 9 : Liste des rapports d'avancement	94
11.10	Annexe 10 : Cartographie des partenaires (voir fichier excel)	94

Acronymes

AE : Alternatives Educatives

AE : animateurs d'établissements

AFD : Agence Française de Développement

AP : Agent Partenaire

APC : Approche Par les Compétences

APEFE : Association pour la Promotion de l'Education et de la Formation à l'Etranger

AUF : Agence Universitaire de la Francophonie

BEPC : Brevet d'Etudes du Premier Cycle

C/CS : Chef de Circonscription Scolaire

CEDEAO : Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest

CEP : Certificat d'Etudes Primaires

CIP : Circonscriptions d'Inspection Pédagogiques

CNE : Conseil National de l'Education

COGES : Comités de Gestion des Etablissements Scolaires

CP : Conseiller Pédagogique

CPP : Comité de pilotage du Programme

CS : Circonscription scolaire

CT/QIP : Conseiller Technique à la Qualité et à l'Innovation Pédagogique

CT/SRPP : Conseillers Techniques Suivi des Réformes et des Projets et Programmes

CVC : Compétences de Vie Courante

DEM : Direction de l'Enseignement Maternel

DEP : Direction de l'Enseignement Primaire

DESG : Direction de l'Enseignement Secondaire Général

DGAS : Direction Général des Affaires Sociales

DGPD : Direction Générale des Politiques de Développement

DIIP : Direction de l'Inspection et de l'Innovation Pédagogiques

DIPIQ : Direction de l'Inspection Pédagogique, de l'Innovation et de la Qualité

DPAF : Direction de la Planification, de l'Administration et des Finances

ESG : Enseignement Secondaire Général

GCTI : Groupe Consultatif Technique Indépendant

GDIZ : Glo-Djigbé Industrial Zone

GEA : Girls Education Accelerator

GLE : Groupe Local Education

HACT : Approche Harmonisée des Transferts Monétaires

IDH : Indice du Développement Humain

IFADEM: Initiative Francophone pour la Formation à Distance des Maîtres

IGPM : Inspecteur Général Pédagogique du Ministère

INEE : Inter-agency Network for Education in Emergencies

INFRE : Institut National pour la Formation et la Recherche en Education

INIFRCF : Institut National d'Ingénierie de Formation et de Renforcement des Capacités des Formateurs

IPD : Inspections Pédagogiques Déléguées

ISAP : Indice Synthétique d'Apprentissage et de Participation

JICA : Agence Japonaise de Coopération Internationale

MASM : Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance

MEMP : Ministère des Enseignements Maternel et Primaire

MESRS : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

MESTFP : Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle

NASE : Note d'Analyse Sectorielle de l'Éducation

ODD : Objectifs de Développement Durable

OSC : Organisations de la Société Civile

OSEP : Outil de Supervision et d'Encadrement Pédagogique

PAEFE : Programme d'Appui à l'Éducation et à la Formation des Enfants Exclus du système éducatif formel

PAG : Programme d'Actions du Gouvernement

PAQUE : Programme d'Appui à la Qualité de l'Education

PASEC : Programme d'Analyse des Systèmes Educatifs de le CONFEMEN

PCT : Physique-Chimie et Technologie

PDE : Plan de Développement de l'École

PME : Partenariat Mondial pour l'Éducation

PNIAEBEFB : Programme National Intersectoriel pour l'Accélération de l'Education et du Bien-être des Filles au Benin

PNPG : Politique Nationale de Promotion du Genre

PP : Pacte de Partenariat

PSE : Plan Sectoriel de l'Education

PTA : Plan de Travail Annuel

SCG : System Capacity Grant

SGM : Secrétaire Général du Ministère

SMO : Structures de Mise en Œuvre

SRAE : Stratégie de Renforcement des Alternatives Educatives

SSAP : Stratégie de Scolarisation Accélérée/Passerelle

STG : System Transformation Grant

STP-PDDSE : Secrétariat Technique Permanent du Plan Décennal de Développement du Secteur de l'Education

SVT : Science de la Vie et de la Terre

TBS : Taux Brut de Scolarisation

UATS : Unité d'Appui Technique et de Suivi

UNESCO : Organisation des Nations unies pour l'Education, la Science et la Culture

UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

VBG : Violences Basées sur le Genre

1. Contexte

1.1 Financement du Partenariat Mondiale pour l'Éducation (PME) et processus de préparation du document de programme

La République du Bénin est éligible pour les financements suivants du GPE :

- Transformation du Système (STG) : 25,7 millions de dollars américains
- Accélérateur de l'Éducation des Filles (GEA) : 12,85 millions de dollars américains
- Renforcement des capacités (SCG) : 2,4 millions de dollars américains.

Selon les directives du PME, le Bénin a élaboré un Pacte de Partenariat suivant un processus de cocréation, participatif et inclusif entre le Gouvernement, la société civile, les PTF, les jeunes, les partenaires sociaux et le secteur privé. Approuvé par le PME, il définit quatre axes stratégiques d'intervention avec le genre comme un thème transversal et un focus sur l'accélération de l'éducation des filles¹.

En vue de la préparation du présent document de programme financé par le STG et le GEA pour un montant total de 38,55 millions de dollars américains avec l'UNICEF comme Agent Partenaire, le Gouvernement a mis en place un comité technique composé de 11 membres des deux ministères en charge de l'éducation de base et du ministère des affaires sociales et de la microfinance d'une part et une équipe technique de rédaction composée de cadres des ministères en charge de l'éducation, des affaires sociales, du développement et de la coordination de l'action gouvernementale; de la société civile, des PTF, du Conseil National de l'Éducation (CNE) et de l'UNICEF (agent partenaire pour l'administration de ces fonds). Par ailleurs, l'UNICEF, en sus de son expertise interne, a recruté une équipe de consultants pour appuyer le processus d'élaboration du programme.

La conception de ce document de programme pour les financements STG et GEA du Partenariat Mondial pour l'Éducation (PME) repose sur les réalisations du précédent programme PME, et les interventions des partenaires, ainsi que sur l'analyse des facteurs favorables à la transformation du système. Ce programme est autant aligné au Pacte de Partenariat (PP) qu'au Plan Sectoriel de l'Éducation (PSE) du Bénin 2018-2030 (août 2023), et au Programme National pour l'Accélération de l'Éducation et du Bien-Être des Filles (PNIAEBEF) (2023), issu du forum national organisé en mars 2022. Conformément aux orientations du PME, le processus d'élaboration de la requête des financements (STG et GEA) du Bénin a suivi les étapes suivantes :

- ❖ **L'élaboration de la note conceptuelle** qui décrit les grandes lignes du programme ainsi que ses modalités de mise en œuvre fut lancée avec un premier atelier (Parakou du 19 au 29 février 2024) qui a permis à l'équipe technique avec l'appui de l'Agent Partenaire de produire la première version de la note conceptuelle en définissant les grandes orientations. Cette première version fut soumise au Gouvernement et a fait l'objet de différentes consultations. Une cinquantaine de jeunes (25 filles et 25 garçons) ont été consultés le 7 mars 2024 au bureau de l'UNICEF Bénin. Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) de l'éducation et le CNE ont également été consultés sur ladite et sur la cartographie des interventions en vue de s'assurer de la coordination et de la complémentarité des actions pour l'atteinte des objectifs du pacte de partenariat.

¹ Pacte de partenariat du Bénin : <https://www.globalpartnership.org/fr/node/document/download?file=document/file/2023-11-pacte-de-partenariat-benin.pdf>

Par ailleurs, des consultations ont eu lieu dans les 12 départements du pays et ont regroupé six cent vingt-neuf (629) participants représentant le pouvoir central au niveau départemental (préfecture), les directions départementales des ministères en charge de l'éducation de base, les directions départementales en charge des affaires sociales, la société civile, les leaders religieux, les parents d'élèves, les syndicats d'enseignant.e.s, les inspecteur(e)s et conseiller(e)s pédagogiques, les jeunes et les directeurs/rices d'écoles primaires et d'établissement du premier cycle des collèges.

En outre, plusieurs rencontres ont eu lieu entre le Ministre des Enseignements Maternel et Primaire, le comité technique et l'agent partenaire avant la finalisation de la note conceptuelle lors d'un atelier à Grand-Popo du 14 au 16 mars 2024. Elle fut ensuite soumise à l'endossement du GLE avant sa transmission au secrétariat du PME pour la revue d'assurance qualité (QAR 1).

- ❖ **Le développement du document de programme** a débuté avec un atelier de co-construction (20 avril 2024 à Grand-Popo) pour la rédaction de sa version préliminaire avec la prise en compte des observations et recommandations du rapport d'assurance qualité du secrétariat du PME. Des consultations bilatérales des acteurs du système éducatif à Cotonou et des travaux de relecture ont permis d'améliorer le document de programme, de finaliser le budget et de compléter le formulaire de requête. Avec l'appui d'un consultant et en étroite collaboration avec les ministères de l'éducation, un ciblage des communes bénéficiaires d'interventions spécifiques a été proposé, discuté et intégré au document de programme suivant une démarche méthodologique scientifique basée sur l'Indice Synthétique d'Apprentissage et de Participation (ISAP) pour le primaire et le premier cycle de l'ESG. Le programme a été soumis à la validation du GLE avant la soumission de la requête de financement au secrétariat du PME.
- ❖ **Après une première soumission** de la requête le 31 mai 2024², un rapport d'examen qualité du Secrétariat du PME (QAR³ 3) reçu en juillet 2024 a nécessité une revue substantielle du document de programme afin de répondre à l'ensemble des observations et recommandations émises. Après la conduite d'une consultation auprès des ministères et ses partenaires, un atelier conjoint entre le comité technique⁴ des ministères et l'agent partenaire a permis de finaliser la revue du document avant soumission à l'endossement du GLE et dépôt du dossier de requête au PME (le formulaire de requête, le document de programme et le budget). Le Secrétariat examinera la prise en compte des recommandations avant la soumission de la requête de financement du Bénin au conseil d'administration du PME en novembre 2024.

² Un atelier conjoint entre les membres du comité technique et l'agent partenaire, visant à prendre en compte des observations du GLE et à assurer la qualité du document, eut lieu à Grand-Popo du 28 au 30 mai 2024.

³ QAR : Quality Assurance Report

⁴ Pour rappel, le comité est composé des trois ministères de l'éducation, ministère de la protection sociale, société civile, et représentant des PTF.

1.2 Contexte du Pays

Le Bénin est un pays côtier de l'Afrique de l'Ouest avec une population estimée en 2024 à 12,9 millions d'habitants dont environ 50,2% de femmes et 49,8% d'hommes⁵. Les enfants âgés de 0 à 14 ans représentent 45,2% de la population dont 48,9% de filles et ceux de 15 ans à 19 ans, 11,9% parmi lesquels 49,2% sont des filles. Le taux de croissance démographique annuelle était de 2,74% en 2022⁶. En dépit d'un environnement international fortement marqué en 2022 par des tensions géopolitiques, notamment la crise russo-ukrainienne et la situation sécuritaire dans la région du Nord avec leurs conséquences économiques, **la croissance économique du pays reste robuste et est estimée à 6,3% en 2022**⁷ après un rebond de 7,2% en 2021, à la suite de la pandémie de la Covid-19 ayant induit pour le pays, une faible croissance de 3,8% en 2020. Le Revenu National Brut par habitant s'est établi en 2020 à 1 250 \$US propulsant le Bénin dans la catégorie des pays à Revenu Intermédiaire Inférieur pour la première fois de son histoire selon la classification effectuée en 2020-2021 des pays par la Banque mondiale. L'économie béninoise en pleine mutation, repose sur la production agricole, l'agro-industrie et les services. **L'agriculture et l'agro-industrie**, avec une contribution de 36% au PIB, génèrent 88% des recettes d'exportation. Dominé en 2022 par environ 550.000 exploitants agricoles, ce secteur **occupe environ 70% de la population active**. En milieu rural, la plupart des habitants sont de petits exploitants agricoles qui produisent, en dehors des produits vivriers pour leur propre consommation, du coton, du soja, du palmier à huile ainsi que des fruits et légumes comme cultures de rente. Les rendements agricoles sont souvent faibles comparés à ceux des autres pays de la région. Avec une contribution de 52,1% au PIB, le secteur tertiaire reste le poumon de l'économie. L'industrie se développe progressivement avec des réformes structurelles au niveau du code des investissements et le développement de la GDIZ (Glo-Djigbé Industrial Zone) qui attire davantage d'investisseurs étrangers et accroît la part de la production nationale transformée.

La pauvreté monétaire a sensiblement diminué s'établissant à **36,2% en 2022** contre 38,5% en 2019 et 39,3%⁸ en 2015 soit une baisse d'environ 4 points entre 2015 et 2022. La pauvreté monétaire affecte davantage le milieu rural (quatre ménages sur dix) que le milieu urbain (trois ménages sur dix) avec une forte disparité régionale. Les départements de l'Ouémé (16,0%) et du Littoral (18,3%) présentent les plus faibles incidences de pauvreté monétaire tandis que l'Atacora (53,1%) et le Couffo (54,1%) sont les départements ressortant avec des niveaux les plus élevés d'incidence de pauvreté monétaire. Sur le plan du Développement Humain, le Bénin enregistre de faibles résultats avec en 2023 un score de 0,5 malgré une légère hausse le classant au 173^{ième} rang sur 193 pays d'après le Rapport sur le Développement Humain 2023/2024. Ce résultat est notamment dû à un faible niveau d'éducation avec une durée moyenne de scolarité de 3,1 années sur 10,3 prévues. Le pays fournit des efforts en matière de développement du genre avec un indice sexospécifique de développement humain de 0,848.

La situation politique est globalement stable avec un bon fonctionnement des institutions de la République. Depuis 1991, les alternances au pouvoir ont été presque toujours pacifiques pendant et après chaque élection malgré les violences enregistrées lors des élections législatives de 2019 très vite maîtrisées.

⁵ INStAD, "Les Projections démographiques de 2014 à 2063 et perspectives de la demande sociale de 2014 à 2030",

⁶ INStAD, [Indicateurs Récents](#),

⁷ MEF, Rapports de présentation des budgets de l'Etat 2023 et 2024

⁸ INStAD, [Note sur le pauvreté au Bénin en 2019](#).

Le Rapport 2023 de l'Agence des Nations Unies sur le Développement Durable mentionne que **le Bénin est à mi-chemin de la réalisation des ODD** avec un score de 54,4 sur 100, au-dessus de la moyenne pondérée par la population de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), pour l'ensemble des 17 objectifs. Ce Rapport met en exergue des progrès significatifs pour l'ODD4 certes, mais souligne des défis persistants pour atteindre les cibles d'éducation en mentionnant que le système éducatif du Bénin nécessite des transformations qui lui permettront d'être à la fois qualitatif et accessible pour tous.

Au niveau administratif et institutionnel, il est noté la poursuite par le Gouvernement, de la dématérialisation des services publics de l'éducation dont celui de l'inscription désormais en ligne des candidats aux examens nationaux. Il en est de même de **l'introduction du numérique**, y compris dans le secteur de l'éducation, dans la gestion de l'encadrement pédagogique, le pilotage de la qualité et la formation des inspecteurs, des Conseillers pédagogiques et des enseignant.e.s aussi bien au primaire qu'au secondaire.

1.3 Contexte du Secteur de l'Education

Depuis 2018, l'architecture du système éducatif a évolué d'une structure pyramidale, débouchant sur l'exclusion et l'inefficacité, vers une forme rectangulaire, holistique et inclusive.

Trois blocs sont définis, à savoir i) l'Education de base (EB) holistique, pour les apprenant.e.s de moins de 15 ans ; ii) la Post-éducation de base arrimée à l'alphabétisation et l'éducation des adultes ainsi qu'au renforcement des capacités et au développement des compétences des apprenant.e.s de 15 ans à 18 ans ; et iii) l'Enseignement Supérieur et la Recherche Scientifique, modernes, garantissant des formations professionnalisantes orientées vers l'innovation avec comme cible principale, les titulaires du baccalauréat.

Le secteur de l'éducation est géré par trois ministères : (i) le Ministère des Enseignements Maternel et Primaire (MEMP) ; (ii) le Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle (MESTFP) ; et (iii) le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS). La réforme du Conseil National de l'Education (CNE) en 2018, organe supérieur du système éducatif, a insufflé une nouvelle dynamique de la gouvernance et du pilotage du système et vise à asseoir une coordination efficace et efficiente du secteur.

L'éducation reste une des priorités du Gouvernement. Elle est le pilier 2 du Programme d'Action du Gouvernement (PAG) relative à la transformation structurelle de l'économie. Ceci se traduit par l'allocation accrue de ressources de l'Etat au secteur de l'éducation, qui passe de 250,14 milliards en 2019 à 458,5 milliards de francs CFA en 2024, soit un accroissement moyen annuel de 12,9%, supérieur à celui du budget général de l'État (7,9%) et à celui du PIB (6,5%). La part des dépenses de l'éducation dans le budget annuel de l'Etat hors ressources extérieures et hors service de la dette est en moyenne de 31,7% entre 2019 et 2021. De même, la part de l'éducation dans le budget général hors ressources extérieures et incluant le service de la dette a atteint une moyenne de 25,83% entre 2019 et 2021. Les dépenses du personnel qui constituent un des plus importants intrants représentent une moyenne annuelle de 58,4% sur la période de 2019-2024 de l'ensemble des dépenses courantes. Ces chiffres sont parmi les plus élevés des pays de la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre traduisant la forte priorité donnée à l'éducation par le Gouvernement malgré les multiples crises.

L'appréciation des performances du secteur est réalisée entre autres, au moyen des revues annuelles qui constituent des cadres de dialogues participatifs et inclusifs pour l'amélioration des indicateurs. Trois revues sont organisées chaque année depuis 2022 entre le collège du CNE et les trois Ministres accompagnés de leurs proches collaborateurs pour le suivi des orientations politique et des questions d'actualité du secteur. Des concertations informelles périodiques sont organisées entre les représentants du groupe des Partenaires Techniques et Financiers et les trois ministres chargés de l'éducation pour renforcer le dialogue politique dans le secteur. Au niveau communal, malgré l'existence d'un cadre de concertation des acteurs de l'éducation, très peu d'information sont disponibles sur l'effectivité et l'efficacité du dialogue en faveur du développement de l'éducation dans les départements et les communes.

Au niveau de la **performance globale** du secteur de l'éducation, le nombre d'enfants scolarisés n'a jamais été aussi élevé au Bénin. Les effectifs du primaire et du secondaire ont plus ou moins doublé au cours des 20 dernières années. Cependant, comme dans de nombreux pays, l'augmentation de la participation scolaire ne s'est pas accompagnée d'une amélioration des résultats de l'apprentissage. En outre, les enfants vivant avec des handicaps, ceux issus de groupes défavorisés et les communautés touchées par des crises telles que les inondations, les menaces sécuritaires, etc. restent les plus privés de leur droit à l'éducation.

En ce qui concerne l'**accès**, les résultats de l'Enquête par Grappe à Indicateurs Multiples (MICS) 2021-2022 révèlent que le pourcentage d'enfants hors de l'école (non-scolarisation et abandon) est de 24,5% au primaire (26,8% pour les filles contre 22,3 pour les garçons) et de 39,5% au premier cycle du secondaire (42,8% pour les filles contre 36,3 pour les garçons) - avec des disparités géographiques notables : 50,1% dans le département de l'Alibori, 40,7% dans le Borgou et 34,1% dans l'Atacora au primaire - et 65,3%, 58,5% et 48,1% au premier cycle du secondaire respectivement pour les mêmes départements. En plus de la disparité géographique, la disparité entre les genres persiste : L'indice de parité genre dans le secondaire 1^{er} cycle est inférieur à 0,85 dans l'Atacora (0,80), les Collines (0,79), et le Zou (0,75) contre 0,96 pour l'ensemble du pays ; et dans le secondaire 2, inférieur à 0,65 dans le Plateau (0,64), le Zou (0,46) et le Couffo (0,40) contre 0,80 pour l'ensemble du pays. Le taux d'achèvement du 1^{er} cycle du secondaire reste faible (25,4%) notamment pour les filles avec 19,7% (31,8% pour les garçons). Trois départements (Alibori, Atacora et Donga) ont des valeurs inférieures à 10%. La disparité entre filles et garçons a tendance à s'aggraver au fur et à mesure que le niveau de l'éducation évolue⁹.

La **qualité des apprentissages** au Bénin s'est améliorée entre 2014 et 2019 selon les deux derniers PASEC. Cependant, respectivement 25% et 48,4% des apprenant.e.s n'ont pas atteint le niveau de compétences requis en français et en mathématiques en 2019 avec des disparités de genre et régionales. L'analyse de la performance des candidats au Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC)¹⁰ de 2020 dans les disciplines scientifiques a révélé que 74% des apprenant.e.s du secondaire 1^{er} cycle n'ont pas les connaissances de base en mathématiques, en physique-chimie et technologie et en sciences de la vie et de la terre selon la NASE 2023.

Les réformes entreprises dans le cadre du PME3 et relatives à l'amélioration de la qualité et de l'équité dans l'éducation de base ont certes engendré des progrès notables mais des défis importants demeurent. L'actualisation des programmes d'étude dans le primaire s'est limitée aux CI, CP

⁹ MICS Bénin 2021-2022

¹⁰ Le Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC) est obtenu à la fin de la dernière année du premier cycle du secondaire.

notamment dans les champs de formation Français et Mathématiques. Les obstacles à l'éducation des filles et des groupes défavorisés persistent ; et bien que le niveau des apprenant.e.s ait progressé, des lacunes persistent. En effet, l'évaluation des compétences en apprentissage organisée par l'INFRE en 2022-2023 a révélé que seulement 29,12% des élèves de CP atteignent le score minimal en lecture (dont 29,42% pour les filles) et 34,69% en mathématiques (dont 34,48% pour les filles). Au niveau du premier cycle du secondaire, l'actualisation a couvert 4 disciplines notamment le Français, les Mathématiques, l'Anglais et la PCT. Il convient de noter que la prise en compte du numérique, de l'entrepreneuriat et des thématiques transversales dans l'actualisation des programmes restent un défi. Par ailleurs, l'évaluation des compétences en apprentissage organisée par l'INFRE en 2022-2023 a révélé que seulement 29,12% des élèves de CP atteignent le score minimal en lecture (dont 29,42% pour les filles) et 34,69% en mathématiques (dont 34,48% pour les filles), indiquant ainsi la persistance des obstacles à la qualité des apprentissages et à l'éducation des filles et des groupes défavorisés.

Au niveau de **l'offre éducative**, les conditions d'accueil peu attrayantes dans plusieurs établissements du fait de l'insuffisance des enseignant.e.s qualifiés, l'insuffisance des infrastructures, d'équipements d'eau potable, d'hygiène et d'assainissement, y compris le manque d'installation sanitaires pour les filles, de matériel pédagogique et didactique sensible au genre, des écoles incomplètes (à discontinuité éducative), sont aggravées par les crises naturelles, sanitaires et sécuritaires aggravant de ce fait la situation pour les ménages vulnérables. Effectivement, 77% des filles issues du quintile le plus pauvre au Bénin n'ont aucune éducation formelle¹¹. Certaines communes perdent 6 à 12 semaines de cours par an du fait des inondations et des crises sécuritaires. Au niveau de l'offre éducative, le manque d'enseignantes représente un frein majeur à la constitution de modèles inspirants pour les filles et adolescentes. Il y a peu de candidates enseignantes, d'où l'importance de traiter la question de leur répartition équitable, en particulier dans les milieux défavorisés.

Au niveau de **la demande**, la pauvreté des ménages, les pratiques et croyances sociales et culturelles, notamment les mariages des enfants, restent préoccupants, et ces goulets sont présentés en détail dans les sections suivantes.

Les **normes de genre** posent un défi considérable au Bénin en raison de leur profond ancrage dans tous les aspects de la société notamment dans le système éducatif où l'on peut observer la reproduction/perpétuation desdites normes et les pratiques préjudiciables à travers les méthodes et les programmes d'enseignement ainsi que les manuels scolaires. Des efforts supplémentaires sont donc nécessaires pour atteindre l'égalité et l'équité d'accès des filles et des garçons à tous les niveaux d'éducation mais aussi de transformer les normes de genre et les pratiques néfastes qui empêchent les filles en particulier de rester à l'école. L'achèvement universel et la parité genre sont des éléments essentiels de l'ODD4.

Au niveau du **pilotage**, le cadre institutionnel du système éducatif a évolué depuis 2018 sans que cette évolution ne soit intégrée dans le Plan Sectoriel, générant des besoins de clarifications des rôles et responsabilités des différentes structures. En conséquence, la coordination du système, la demande de redevabilité et le dialogue politique intra et intersectoriel aussi bien au niveau central, départemental que communal restent perfectibles malgré les efforts consentis. La planification, la mise en œuvre et le suivi des résultats du système éducatif restent trop centralisés et peu sensibles au genre malgré l'option politique du pays relative à la décentralisation et les mesures d'opérationnalisation contenues dans les Plans de décentralisation et déconcentration, "Plans 2D". Cela dit, la coordination

¹¹ Source : Plan international, 2022

interministérielle visant à renforcer la collaboration multisectorielle est en cours d'amélioration. Elle est illustrée par le décret interministériel créant un comité de pilotage et un groupe de travail technique composé de huit (8) ministères, dont ceux des Finances et du Numérique, dirigé par le Ministère du Développement et de la Coordination de l'action gouvernementale et co-présidé par le Ministère des Enseignements Maternel et Primaire (MEMP) et portant sur l'éducation, le bien-être et la réussite à l'école des filles au Bénin. L'objectif de ce comité est d'élaborer un programme national à cet effet. Cette plateforme de coordination interministérielle offre des opportunités significatives si elle est étendue pour être opérationnelle aux niveaux décentralisés.

2. Justification

Le Pacte de Partenariat a mis en lumière les causes de la faible performance du système éducatif au Bénin. L'analyse des facteurs favorables a permis l'identification des **principaux défis liés à la performance du secteur de l'éducation** à savoir : d'une part les **disparités d'accès et d'achèvement** de l'éducation de base, en particulier parmi les filles et les enfants présentant des vulnérabilités multiples tels que les handicaps et ceux touchés par l'insécurité ; et d'autre part, les **faiblesses des résultats d'apprentissage** des élèves.

Le programme WEZIZA Educ traitera des éléments de blocages considérés comme prioritaires en soutien à la réforme clé. Aligné sur le Pacte de Partenariat, il est dans le prolongement et dans la continuité des réformes passées et en cours, et des acquis du système éducatif pour l'amélioration des apprentissages en adressant les défis multi-dimensionnels. La priorité est accordée à l'intégration de la **dimension de genre** dans toutes les actions visant à éliminer les goulets d'étranglement liés à l'offre, la demande et le pilotage.

Cette section explique le choix des champs d'intervention retenus pour traiter ces défis persistants en vue de la transformation du système éducatif.

2.1 Qualité et inclusivité des enseignements et des apprentissages

Les autorités s'engagent à lever les blocages relatifs aux curricula, à la formation des enseignant.e.s, à la redevabilité des parties prenantes, et au pilotage du système éducatif basé sur des données et des évidences (SIGE), identifiés comme principaux facteurs de la performance du système éducatif.

Les détails sont présentés ci-après.

2.2.1 Les curricula du primaire et du secondaire

Les dernières évaluations des apprentissages, tant au niveau national (évaluation nationale des acquis scolaires de 2017) qu'international (PASEC 2014 et 2019), ont mis en évidence un niveau insuffisant des acquisitions au primaire. Par ailleurs, l'évaluation de l'Approche Par les Compétences (APC) réalisée lors de l'élaboration du PSE 2018-2030 et la note d'analyse sectorielle de 2017 ainsi que sa mise à jour en 2023, ont révélé les programmes d'études comme l'une des principales causes des difficultés dans le domaine de l'enseignement. N'ayant pas été révisés depuis plus de 20 ans, le contenu de ces programmes de la maternelle, du primaire et du secondaire sont déconnectés de la réalité sociale, culturelle et de la vision de développement économique du pays et son désir de réaliser la transformation structurelle de l'économie nationale à travers l'éducation. De même, les avancées pédagogiques, numériques et technologiques, ainsi que les thématiques émergentes et transversales telles que l'égalité de genre, le changement climatique et la résilience aux chocs, etc. ne sont pas pris

en compte dans les programmes. De plus, les consultations menées pour la préparation du présent programme ont souligné l'absence d'un cadre d'orientation curriculaire.

Cette situation a motivé l'inscription dans le PSE 2018-2030, d'une réforme curriculaire alignée aux objectifs de développement global du pays, comme réponse aux lacunes identifiées en termes de qualité des enseignements et de performance des élèves. Le Gouvernement, avec le soutien des PTF, a démarré la relecture et l'actualisation des programmes et des manuels scolaires, mais l'initiative était limitée à quelques thématiques et quelques classes comme indiqué plus haut. Dans le cadre de la réforme sur la qualité et le contrôle de la qualité dans l'enseignement primaire et secondaire, l'actualisation des programmes d'études a démarré et permettra le déploiement dès la rentrée 2025-2026 des programmes actualisés. Ainsi, pour chacun des cinq (5) champs de formation de l'enseignement primaire, à savoir : le français, les mathématiques, l'Éducation sociale, l'Éducation artistique et l'Éducation scientifique et technologique et pour chacune des neuf disciplines de l'enseignement secondaire, à savoir : le français, les mathématiques, l'anglais, l'allemand, l'espagnol, la philosophie, l'histoire-géographie, les SVT, les PCT, il est requis en plus de l'actualisation du programme du cours concerné, l'élaboration des supports didactiques. Par ailleurs, la relecture des curricula a pris en compte, dans les livrables, des dimensions transversales telles que les droits humains, l'éducation financière, l'environnement, la reproduction et la vie sexuelle, la citoyenneté.

Les livrables attendus à la fin de l'année 2024 sont : i) le guide de l'enseignant, ii) toutes les fiches détaillées de séquences de classe ; iii) le cahier d'activités et (IV) le manuel scolaire. L'évaluation des manuels au primaire et au premier cycle du secondaire réalisé en 2023¹² en partenariat avec CONFEMEN, à travers le projet de l'UNESCO en appui à la production et diffusion de ressources éducatives en Afrique subsaharienne francophone financé par l'AFD (Projet Ressources Educatives - RE), sera utilisé dans ce processus de relecture. Ce projet RE a également permis de réaliser une analyse diagnostique de la chaîne de ressources éducatives en 2024 en vue d'élaborer une stratégie qui répond aux défis de la production et de la diffusion des supports pédagogiques et didactiques de qualité.

La mise en œuvre progressive de cette stratégie se fera avec l'appui du Programme WEZIZA Educ pour garantir la disponibilité dans les délais et l'équité dans la répartition des supports pédagogiques et didactiques. L'appropriation et l'animation de la base de données documentaire en cours de mise en place par le projet RE de l'UNESCO pour capitaliser les acquis liés au curriculum de même que la conception d'un cadre d'orientation pour les futures réformes curriculaires partant du préscolaire à la fin du secondaire sont des interventions importantes qui seront considérées par ce Programme.

2.1.2 Renforcement des compétences et des capacités des enseignant.e.s et des personnels d'encadrement

La qualité des compétences académiques et professionnelles des enseignant.e.s et de l'enseignement est une cause identifiée par les récentes évaluations des apprentissages, mettant en lumière un niveau d'acquisition insuffisant. En effet, au Bénin, la proportion d'enseignant.e.s qualifiés varie selon les départements (91% dans les Collines, 53% dans l'Atlantique) et les communes (96% à Zangnanado, 42% à Abomey-Calavi). Dans l'enseignement secondaire, les enseignant.e.s qualifiés assurent 47,6% des heures d'enseignement au premier cycle et 22,8% au second cycle (NASE 2023). Ainsi, il s'avère crucial

¹² Evaluation de la qualité des manuels scolaires : https://www.ressources-educatives.org/sites/default/files/2024-02/%C3%89valuation_qualit%C3%A9_manuels_scolaires_VF_0.pdf

d'améliorer les capacités du personnel enseignant et d'encadrement pédagogique pour garantir un enseignement de qualité conforme aux normes et sensible au genre.

Pour ce faire, le Gouvernement du Bénin, avec le soutien de ses partenaires, a mis en œuvre diverses initiatives pour renforcer les capacités du personnel éducatif. C'est le cas des formations dispensées en 2023 à 22 500 enseignant.e.s et directeurs d'école du primaire, 3 286 animateurs d'établissement du secondaire général sur l'utilisation des nouveaux curricula révisés, celles dispensées aux acteurs des Inspections Pédagogiques Délégués et des Bassins pédagogiques sur l'encadrement et le contrôle pédagogique, grâce au soutien de la troisième phase du financement du PME et du Programme Education de Base de Qualité de l'UNICEF, avec la contribution de la Coopération Suisse et celles prévues sur le budget national au premier trimestre de l'année 2025 pour l'utilisation des curricula du primaire et du secondaire relus.

Concernant l'encadrement et le contrôle pédagogique, des progrès significatifs ont été réalisés tant au primaire qu'au secondaire général, avec la formalisation du dispositif, le renforcement du cadre réglementaire et administratif¹³, ainsi que la mise à disposition de véhicules à 220 Conseillers Pédagogiques sur les 270 actuellement en fonction, ainsi qu'à 8 Chefs de Circonscriptions Scolaires sur les 90 existantes au primaire. Au secondaire, le Réseau d'Encadrement et d'Animation Pédagogiques (REAP) a été établi et renforcé avec des rôles et responsabilités clairement définis aux niveaux national, départemental, du bassin pédagogique et de l'établissement scolaire grâce au Programme d'Appui à l'Enseignement Secondaire au Bénin (PAESB), financé par l'Agence Française de Développement, ainsi que l'élaboration d'un manuel de gestion administrative, financière et pédagogique en collaboration avec l'UNICEF.

Néanmoins, certains défis persistent. Il s'agit notamment de la cohérence des actes administratifs et des pratiques, du manque de clarté dans les orientations, les rôles et responsabilités des acteurs de la formation continue, et des indicateurs de performance, l'insuffisance des ressources nécessaires pour assurer la fonction d'encadrement et de contrôle pédagogique. Les besoins subsistent également en termes de renforcement des capacités du personnel d'encadrement et de soutien technique sur les thématiques pédagogiques et les compétences transversales avec l'utilisation du numérique en particulier. Ce besoin en renforcement de capacités concerne également les directeurs d'école et des responsables d'Unités Pédagogiques (UP) cumulant des responsabilités de titulaires de classes, de gestionnaires administratifs et la fonction d'encadrement pédagogique pour un accompagnement pédagogique de proximité efficace en particulier dans les communes dépourvues d'enseignant.e.s qualifiés.

Dans le prolongement des initiatives entreprises, le Programme WEZIZA Educ privilégiera le développement d'un dispositif de formation continue pour le renforcement des compétences des enseignant.e.s à travers une approche hybride incluant le numérique. Il sera aussi question du développement de capacité pour l'encadrement de proximité des enseignant.e.s, tout en contribuant par le plaidoyer, à sécuriser l'allocation et le maintien d'enseignant.e.s qualifiés dans les communes les plus vulnérables et déshéritées.

¹³ Arrêté n° 123/MEMP/DC/SGM/DPAF/DIIP/DEM/DEP/SP n°019SG23 du 14 décembre 2023 sur l'encadrement pédagogique Décrets n°2021-169 du 24 mars 2021 et n°2023-622 du 6 décembre 2023, qui modifient les attributions ministérielles, ainsi que par la création de structures dédiées à l'encadrement pédagogique

2.1.3 La redevabilité des parties prenantes

Selon le PASEC 2019, les dispositions issues des inspections d'écoles en vue d'améliorer leur fonctionnement administratif et surtout pédagogique, ont influencé positivement les performances des élèves dans certains départements du pays, où des faiblesses avaient été relevées par des évaluations antérieures, en l'occurrence dans les premiers apprentissages. Ces analyses révèlent également que les performances des élèves de manière générale, ont une corrélation significative avec l'existence d'association de parents d'élèves. Sur la base de ce constat, le PASEC 2019 recommande que toutes les écoles, notamment publiques, renforcent leur relation avec les parents d'élèves et la communauté.

A ce niveau, des efforts ont été consentis par le Gouvernement et ses partenaires pour renforcer la redevabilité des acteurs pour une gouvernance améliorée. On peut mentionner au niveau du MEMP, la définition des nouveaux rôles des acteurs grâce au Plan de déconcentration et de décentralisation, l'actualisation des attributions, organisation et fonctionnement des Circonscriptions Scolaires, la cogestion de l'école avec la participation des Comités de Gestion Scolaire (COGES), à travers l'expérimentation des Plans de Développement de l'École et la mise en œuvre des contrats d'objectifs. Au niveau du MESTFP, outre le REAP, on peut mentionner l'élaboration et la mise en ligne du Guide d'implémentation formelle de la dimension vie scolaire au premier cycle du secondaire, la mise en place et le fonctionnement des clubs scolaires, la mise en œuvre des projets d'établissement et des contrats de performance, l'institution des lettres de mission qui constituent un outil de responsabilisation des acteurs à tous les niveaux, l'introduction de la charte de bonnes conduites, l'analyse des résultats scolaires et le dialogue Parents-Enseignant.e.s-Communautés sur les résultats scolaires, ainsi que l'élaboration d'un manuel de procédure des établissements du secondaire général pour ne citer que ceux-là.

Malgré les efforts pour l'amélioration de la gouvernance scolaire, des défis demeurent pour garantir l'exercice des rôles par tous les acteurs impliqués. On peut mentionner au niveau du cadre réglementaire et institutionnel, l'inexistence de normes de performance des gestionnaires du système. Il n'est pas possible de déterminer les établissements, les communes ou les départements qui ont atteint le critère de performance que ce soit en termes d'accès, de maintien, de qualité des apprentissages ou de gouvernance. On note également l'existence d'une confusion au niveau des structures en charge de la cogestion de l'école. C'est le cas par exemple du statut des COGES, présents dans plusieurs établissements et actifs dans la gestion scolaire sans figurer dans le cadre institutionnel formel. On peut mentionner également les besoins d'orientation pour le fonctionnement et la mobilisation des ressources en faveur du développement de l'école au regard des instructions présentes, notamment en ce qui concerne la mobilisation et la gestion des ressources par les Associations des Parents d'Elèves (APE).

Au niveau de l'offre de la redevabilité, les représentants des porteurs d'obligations ne disposent pas des capacités suffisantes en la matière. Les contrats d'objectifs et de performance ne sont souvent pas basés sur des objectifs planifiés sur la base des spécificités locales avec une définition claire des responsabilités afférentes. En général, les projets d'établissement et les plans d'actions sont pour ainsi dire impulsés par le niveau central avec un manque de contextualisation dans la grande majorité des inspections pédagogiques.

Au niveau de la demande de redevabilité, les capacités des ayants droits ou détenteurs de droit restent un défi. Le contenu du droit à l'éducation et ses implications pour les obligataires, les outils d'analyse et de suivi des résultats, les capacités de plaider et de dialogue, etc. sont autant de points à renforcer pour permettre aux ayants droit de participer à la gouvernance du système éducatif et à l'amélioration des apprentissages.

Pour faire face à toutes ces préoccupations, la redevabilité et la participation des parties prenantes ont été identifiées comme des thématiques prioritaires dans le Pacte de Partenariat et qui seront soutenues par le Programme WEZIZA Educ, en vue de l'amélioration de la qualité des apprentissages.

2.1.4 Le pilotage du système éducatif basé sur des évidences et sensibles au genre

Le pilotage du système éducatif a progressivement connu des améliorations. Des initiatives ont été lancées pour mettre en place des plateformes de partage de connaissances au sein du secteur de l'éducation. Cela comprend des portails en ligne, et des bases de données éducatives. On peut citer entre autres, les plateformes EducMaster pour le suivi des activités pédagogiques et de la gestion des apprenant.e.s ainsi que des examens déjà en place pour le secondaire et en cours de développement pour le primaire ; "imaginecole" mise en place avec l'appui de l'UNESCO pour le soutien à la continuité pédagogique ; le Site Web de l'Institut National pour la Formation et la Recherche en Education mis en place dans le cadre du projet d'Appui au renforcement des capacités dans le secteur de l'éducation (Pro-Educ) financé par la Coopération Allemande (GIZ), afin de faciliter l'accès des acteurs de l'éducation à l'information au moment opportun.

Malgré ces initiatives, la collecte, le stockage et le partage des connaissances au sein du secteur de l'éducation ne sont pas toujours systématique, minimisant ainsi leur utilisation par les parties prenantes. Il est également à noter l'insuffisance de personnel qualifié pour générer les évidences et gérer les connaissances en éducation. En outre, les établissements scolaires ne disposent pas toujours des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre des initiatives de Gestion des Connaissances. Ceci est souvent dû à l'insuffisance des programmes de formation et le manque d'infrastructures et d'outils adéquats pour soutenir la Gestion des Connaissances, même si les trois ordres d'enseignement produisent leur propre annuaire statistique et qu'un suivi sur le terrain de la mise en œuvre du Plan de Travail Annuel (PTA) est organisé chaque année.

Chacun des trois ministères en charge de l'éducation produit des **données et des évidences** à travers des dispositifs indépendants sans possibilités d'intégration. Le niveau de désagrégation (handicap, milieu de vie et niveau de prospérité), la disponibilité des données sur le genre, les enfants hors de l'école reste faible. L'analyse et la diffusion des données produites restent inaccessible physiquement et en ligne. Par ailleurs, les capacités des acteurs de la chaîne de planification, programmation, budgétisation et suivi pour la prise en compte du genre, de l'équité et autres thématiques transversales dans la production et l'utilisation des données sont limitées. On note aussi une faible capacité d'analyse, et d'utilisation effective des statistiques à tous les niveaux, surtout au niveau des écoles, des Circonscriptions Scolaires, et des communes. Ce qui entrave les prises de décisions éclairées par les autorités concernées notamment l'allocation/répartition des ressources aux écoles.

Cependant, le suivi-évaluation est organisé régulièrement et périodiquement pour chaque sous-secteur. Des revues trimestrielles et annuelles ainsi organisées, permettent l'élaboration de rapports

de performance détaillés. Ces processus sont coordonnés à l'échelle nationale par le biais de revues sectorielles impliquant toutes les parties prenantes du secteur de l'éducation. Le système s'appuie sur le dispositif national existant et coordonné par le Bureau d'Evaluation des Politiques Publiques, devenu Direction Générale de l'Évaluation et de l'Observatoire du Changement Social. D'autres évaluations ont été réalisées et ont contribué à la formulation des politiques et stratégies à savoir : i) l'évaluation à mi-parcours du PDDSE 2006-2015, en 2012 ; ii) l'évaluation en 2018 du dispositif national de mise en œuvre de l'Approche Par Compétence (APC) ; iii) l'évaluation finale du projet de formation diplômante des enseignant.e.s communautaires devenus agents contractuels de l'Etat en 2012 ; iv) l'évaluation finale des Espaces Enfance en 2014 et v) l'évaluation formative de l'éducation de base des filles en 2023.

Quant à l'évaluation des apprentissages, le MEMP dispose depuis 2020, d'un Service de l'évaluation des apprentissages, mais ses ressources financières et humaines restent insuffisantes pour assurer son bon fonctionnement. Le Bénin a par ailleurs réalisé deux évaluations nationales des acquis scolaires en 2011 et en 2017. Le pays a eu recours aux évaluations PASEC dans le cadre des éditions 2014 et 2019. Les examens nationaux du Certificat d'Etudes Primaires (CEP) et le Brevet d'Etudes du Premier Cycle du secondaire (BEPC) fournissent des appréciations sur la performance des apprenant.e.s.es. Cependant, une seule analyse des résultats du CEP a été réalisée à ce jour. Aucune analyse des résultats des examens du BEPC et du BAC n'a pu être réalisée pour informer les décisions relatives à l'amélioration des apprentissages dans le secondaire.

Dans le domaine de l'assurance qualité, le Conseil National de l'Éducation (CNE) créé/réformé par décret n°2023-411 du 26 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du CNE, modifié et complété par le décret n°2023-655 du 13 décembre 2023 et par le décret n°2023-702 du 29 décembre 2023, a un champ de compétences qui couvre les normes de qualité et standards techniques applicables dans le système éducatif national. Il a donc la charge d'asseoir un cadre d'assurance qualité du secteur. Cette assurance qualité du système peut être appréciée au regard de la qualité de l'ensemble des éléments constitutifs de l'offre éducative mais également la qualité de la demande. Il est donc question de la définition et de la mise en œuvre d'un mécanisme d'assurance-qualité pour garantir l'application des normes et standards de pilotage et de gestion du système éducatif et de la reddition des comptes des acteurs. Le Programme WEZIZA appuiera la mise en place et déploiement de ce mécanisme d'assurance qualité.

2.2 L'éducation des filles et des garçons

Le Pacte de Partenariat a mentionné des obstacles à l'éducation des filles, notamment la faible qualité des alternatives éducatives, et la faible participation et engagement des jeunes, filles et garçons, de la communauté, ainsi que des adolescentes et des adolescent.e.s dans l'enseignement de base.

2.2.1 Obstacles à l'éducation des filles

Les preuves globales suggèrent qu'en moyenne, une fille éduquée gagnera presque deux fois plus au cours de sa vie qu'une fille non scolarisée, et que chaque année supplémentaire de scolarisation d'une fille augmente ses revenus futurs jusqu'à 20%¹⁴. Les effets positifs de l'éducation des filles se traduisent également par une diminution des mariages d'enfants et des grossesses précoces, une réduction du risque de violence entre partenaires intimes, une amélioration de la santé pour elle-même et leur

¹⁴ Wodon, Q., Montenegro, C., Nguyen, H., Onagoruwa, A. Missed Opportunities: The High Cost of Not Educating Girls. World Bank, Washington, DC. 2018

future famille, y compris une réduction de la morbidité et de la mortalité. Les femmes ayant un niveau d'étude élevé participent plus activement à la prise de décision et à la vie civique¹⁵. Il est important de noter que l'école est l'une des portes d'entrée pour remettre en question et transformer positivement les normes sociales et de genre pour les filles, les garçons et la communauté.¹⁶ L'accélération de l'éducation des filles peut se répercuter sur de nombreux aspects du développement socio-économique.

Afin d'améliorer l'accès et le maintien des filles dans le système éducatif, plusieurs initiatives visant l'élimination des obstacles socio-économiques et culturels ont été prises, telles que: i) des mesures d'exonération des frais de scolarité pour les filles du primaire depuis 1994, progressivement étendues aux filles du secondaire général, ii) la réduction des coûts directs soutenus par les ménages telles que la distribution de kits scolaires, l'octroi de bourses d'études aux filles, les Transferts Monétaires Conditionnels (TMC) et non conditionnels, suivis des services sociaux (Cash + Care) aux filles vulnérables, iii) le développement des compétences de vie courante par et pour les adolescentes pour l'autoprotection contre les violences et les abus et la participation citoyenne, et iv) le renforcement du dispositif institutionnel pour combattre les entraves à l'éducation et à la formation des filles, notamment les violences basées sur le genre, l'exploitation et les abus sexuels, ainsi que le mariage des enfants.

Ces initiatives ont contribué à améliorer les taux d'accès et de rétention des filles à tous les niveaux d'enseignement et présentent des opportunités d'accélérer les résultats en matière d'éducation des filles. De plus, le gouvernement du Bénin a démontré la constance de son engagement pour la transformation de l'éducation avec l'endossement en juillet 2024 du **Programme National Intersectoriel pour l'Accélération de l'Éducation et du Bien-Etre des Filles (PNIAEBEFB)**.

Malgré cette volonté politique et les efforts des partenaires, la participation des filles dans l'Éducation demeure un défi majeur. L'Enquête par Grappe à Indicateurs Multiples (MICS) 2021-2022 indique que respectivement 26,8% et 42,8% des filles ne sont pas scolarisées au primaire et au premier cycle du secondaire. Le maintien des filles à l'école reste toujours problématique, avec des taux d'achèvement faibles au primaire (49,7% pour les filles contre 54,1% pour les garçons). Cette situation s'accroît au premier cycle du secondaire avec seulement 19,7% des filles contre 31,8% des garçons qui achèvent ce niveau d'enseignement. Ces faibles performances scolaires des jeunes filles ont des effets négatifs intergénérationnels avec des conséquences sur l'avenir de leurs enfants surtout les filles. En effet, l'Enquête Démographique de Santé (EDSB, 2017-2018) révèle que les indicateurs sociaux, tels que le taux de fécondité, les violences basées sur le genre, le niveau d'accès aux services sociaux et aux emplois décent, la représentation dans les instances de gouvernance nationale, sont fortement corrélés au niveau d'éducation de la mère. L'élimination des obstacles structurels qui empêchent les filles d'achever leur éducation de base permettra d'atteindre des effets transformateurs sur les filles elles-mêmes, sur leurs communautés et sur le développement du pays en général.

Les principales causes avancées par la documentation disponible (PNIAEBEFB 2024-2028 et Actes du forum national sur l'accélération de l'éducation des filles) s'articulent autour de deux dimensions :

¹⁵ UNICEF WCARO. Investment case: Addressing multiple needs to keep adolescent girls in school in West and Central Africa. 2021 & UNICEF. [Adolescent Girls – The Investment Case](#), 2024.

¹⁶ Plan International, Transformer l'Éducation, l'UNGEI (Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles) et l'UNICEF, Education Transformatrice de Genre, [L'ÉDUCATION TRANSFORMATRICE DE GENRE.pdf \(unicef.org\)](#), 2021.

- i) La première regroupe les causes inhérentes au secteur de l'éducation telles que l'insuffisance de l'offre éducative, la faible prise en compte des besoins spécifiques des filles dans les infrastructures comme les latrines séparées pour la gestion de l'hygiène menstruelle, les matériels et les pratiques pédagogiques y compris les manuels scolaires non sensible au genre, et la faible compétence des enseignant.e.s à intégrer la dimension de l'égalité de genre dans les salles de classe ;
- ii) La seconde dimension regroupe les causes externes au secteur de l'éducation telles que les capacités économiques des ménages à maintenir les filles à l'école, les normes sociales préjudiciables à l'éducation des filles, la persistance des violences basées sur le genre, l'accès limité aux services sociaux comme la santé, la nutrition et l'eau, l'assainissement et l'hygiène.

Au niveau socio-économique, 20% des enfants de 5 à 17 ans étaient impliqués dans le travail en 2022, et 36,2% des ménages dont 40,5% en milieu rural sont en situation de pauvreté monétaire sans le moindre accès aux filets sociaux.¹⁷ Environ un enfant sur trois non scolarisés est impliqué dans le travail¹⁸ des enfants impliquant les filles (28%) dans les tâches ménagères et les garçons (11%) dans les activités économiques. La pratique des « vidomegons », consistant à placer les enfants, notamment les filles dans des familles proches et aisées, touche en majorité les adolescentes. Cette pratique entrave la scolarisation et le bien-être de la plupart des victimes, les exposant aux violences, à l'exploitation économique et aux abus sexuels. Les violences physiques sont les plus fréquentes : 27,3% des femmes déclarent avoir subi des violences physiques depuis l'âge de 15 ans et 6,3% des filles âgées de 15-19 ans déclarent avoir subi des violences sexuelles avec un taux très élevé de 53% de filles du primaire et du secondaire victimes d'attouchements¹⁹ et 80% ont incriminé les enseignant.e.s qui leur auraient demandé des faveurs sexuelles.²⁰ Par ailleurs, entre 2016 et 2020, 9.369 cas de grossesses ont été enregistrés dans les établissements secondaires²¹ ce qui réduit leur chance de maintien dans le système éducatif. Les filles scolarisées et celles en formation dans les centres d'apprentissage y compris celles vivant avec un handicap sont dépourvues des compétences de vie courante, ce qui accroît leur vulnérabilité aux abus et exploitations sexuelles et économiques, limitant leur participation aux décisions qui affectent leur éducation.

L'inexistence de bonnes conditions de gestion de l'hygiène menstruelle dans les écoles et les collèges, telles que les latrines séparées pour filles et garçons, et la disponibilité d'eau potable, constitue un frein au maintien des filles à l'école. Au Bénin, plus de 15% des filles ont un cursus scolaire perturbé à cause des menstrues et du mariage précoce, notamment dans le Nord du Bénin.²² Les absences répétées conduisent également à l'abandon scolaire.²³

Par ailleurs, les situations de conflit et de catastrophes naturelles, ont conduit à la fermeture de 33 écoles en juin 2023 dont 4 restent toujours fermées à ce jour, accentuant le phénomène des enfants hors de l'école. Une étude de l'UNESCO a révélé que les résultats en matière d'éducation des filles adolescentes sont les plus mauvais dans les États touchés par un conflit. En plus, les filles sont presque deux fois et demie plus susceptible de ne pas être scolarisées si elles vivent dans des pays touchés par un conflit, avec moins de chance d'atteindre le secondaire (à près de 90 % selon l'UNESCO, 2015a).

¹⁷ UNICEF, SitAn 2023

¹⁸ MICS 2021-2022

¹⁹ Programme national pour l'accélération de l'éducation et du bien-être des filles (PNIAEBFEB) : Version provisoire, Bénin, 2023.

²⁰ Source: [Bénin : Lutte contre le harcèlement sexuel et les grossesses précoces en milieu scolaire – La Nouvelle Tribune](#), 2018.

²¹ Source : Idem.

²² [Précarité menstruelle : Au Bénin, les ONG féministes changent les règles \(gavi.org\), GAVI, 2023.](#)

²³ Menstrual Health and Hygiene in West and Central Africa: A review of literature and UNICEF programming, UNICEF WCARO, 2021.

2.2.2 Les offres d'éducation alternatives pour les filles et les garçons hors de l'école

Le MICS 2022 indique que le taux des enfants en âge de fréquenter le premier cycle du secondaire qui sont hors de l'école s'est accru, passant de 31,9% à 39,5% entre 2014 et 2022. La situation est encore plus préoccupante pour les filles (soit une proportion de 42,8%). Cette situation est pire pour les enfants vivants en milieu rural, les enfants des familles pauvres, les enfants handicapés et les orphelin(e)s et ceux dont les parents ont un faible niveau d'instruction.

La population des enfants hors de l'école était estimée en 2021 à 2.065.368 enfants dont 1.011.411 filles. Les centres de formation publics et privés ont permis en 2021 de prendre en charge 1610 filles dont 838 dans les centres publics et 772 dans les centres privés. Depuis leurs créations, les écoles de la seconde chance qui peuvent accueillir les enfants hors de l'école de 9 à 15 ans n'ont enrôlé que 1% de la population scolarisable (les enfants hors de l'école)²⁴.

Cependant, les opportunités d'éducation alternative restent limitées. Mis à part les centres Barka soutenus par Helvetas sous financement de la Coopération Suisse et quelques initiatives soutenues par les organisations de la société civile, il n'existe pas d'offre d'éducation pour les enfants hors de l'école. En outre, le Programme de Cours Accélérés soutenus par l'UNICEF et l'ONG Educo pour le rattrapage scolaire n'a pas été déployé. De même, les centres d'éducation communautaire soutenus par Plan International Bénin se limitent à quelques départements. Cette très faible couverture s'explique, en grande partie par le fait que, les modèles et les approches de l'Education alternative sont coûteux et ne sont pas soutenus par le gouvernement. Ce qui ne permet pas d'en assurer la durabilité.

Pour répondre à cette situation, la Stratégie de Renforcement des Alternatives Educatives (SRAE) prévoit des orientations pour une prise en charge durable des enfants hors de l'école. Cependant, elle n'a pas encore été adoptée par le Gouvernement, ce qui laisse en attente toute action solide et pérenne en faveur de cette catégorie d'enfants en particulier des filles qui sont privées de leur droit à l'éducation. Il ressort du diagnostic fait lors de l'élaboration de la SRAE, des faiblesses au nombre desquelles on peut citer :

- i) L'inexistence d'un cadre institutionnel approprié à la gestion durable des alternatives éducatives :** Les alternatives éducatives connaissent un début d'institutionnalisation mais qui n'est pas encore à la hauteur de la prise en charge du grand nombre d'enfants hors de l'école. De plus, leur financement est essentiellement porté par les partenaires techniques et financiers (PTF) surtout les ONG.
- ii) L'inexistence d'un cadre référentiel définissant les profils d'entrée et de sortie au niveau des alternatives éducatives :** Les centres des alternatives éducatives accueillent des enfants déscolarisés et non scolarisés âgés de 9-17 ans. Cependant, elles ne ciblent pas de profils clairement définis, tout comme le profil des formateurs, enseignant.e.s ou animateurs.
- iii) La faible couverture et la qualité variable de l'offre d'alternatives éducatives :** En termes de couverture des alternatives éducatives (AE), l'état des lieux montre un dispositif d'accueil limité qui ne favorise pas l'accès et le maintien des enfants hors de l'école. Il est noté très peu d'efforts pour améliorer l'accès et la rétention des enfants dans les AE entre autres que ce soit en matière de couverture nationale des AE, de gratuité de la formation, ou de disponibilité en quantité et en qualité des animateurs et des superviseurs des centres. Le Programme WEZIZA Educ se propose

24 UNICEF, 2023: Appui à l'éducation des filles hors du système scolaire (non scolarisées et scolarisées), Document de projet, version finale définitive.

d'apporter un appui pour combler ce vide par la mise en place d'un cadre référentiel définissant les profils d'entrée et de sortie des apprenant.e.s et le plaidoyer pour la validation de la SRAE.

2.2.3 Participation et engagement des filles, des garçons et des communautés

Le Bénin compte actuellement plus de 24,8% d'adolescent.e.s et de jeunes, soit une part significative de la population en âge scolaire. Selon l'UNICEF, de récentes évidences démontrent que l'adolescence est une deuxième fenêtre d'opportunité pour influencer les trajectoires de développement (y compris physique et cognitive).²⁵ Il est prouvé également que la protection des droits des adolescent.e.s et des jeunes à l'éducation, à la santé, au bien-être et à la pleine participation à la société leur permettra d'acquérir des capacités et saisir des opportunités dont ils ont besoin pour effectuer une transition saine vers l'âge adulte.

En matière d'accélération de l'éducation des filles au Bénin, des initiatives ont été expérimentées pour promouvoir l'accès, le maintien et la qualité des résultats des apprentissages. Plusieurs partenaires techniques et financiers et les organisations de la société civile ont initié et mis en œuvre des initiatives impliquant la participation des adolescent.e.s et jeunes dans l'amélioration des résultats éducatifs. C'est le cas des pratiques socio-culturelles de soutien aux apprentissages, telles que le parrainage des petites par les dadas (grandes sœurs), les groupes d'études, les cours de vacances, le suivi participatif des résultats scolaires, les enfants tuteurs et ambassadeurs, les clubs scolaires, les gouvernements scolaires, le suivi par les comités de veille des établissements, etc. Ces initiatives mises en œuvre ou en cours dans le pays ont produit des résultats sur l'éducation des filles et des garçons, mais il n'existe pas de la documentation des facteurs de succès et des limites de ces initiatives. La plupart ont pris fin dès le retrait des projets par manque de stratégies de pérennisation précédemment identifiées et convenues avec les bénéficiaires.

Pourtant, il est établi que des interactions entre les adolescent.e.s et jeunes avec la communauté et les familles assurent de meilleurs résultats scolaires pour les enfants. En effet, les adolescent.e.s et jeunes, dotés de compétences de vie courante et des connaissances et pratiques alignées aux valeurs/cultures de leurs milieux sont des acteurs de changement social en faveur de leur propre développement y compris de leur éducation, de celui de leurs pairs et de leurs communautés. Il convient de mentionner également que les adolescent.e.s et les jeunes sont les plus affectés par le débordement de la crise du



La voix des adolescent.e.s et des jeunes

En 2022, une série de consultations a été menée auprès des adolescent.e.s et des jeunes, notamment à travers des sondages sur la plateforme U-Report. Plus de 2.064 jeunes ont exprimé leurs avis sur la transformation de l'éducation (<https://Bénin.ureport.in/opinion/5612/>) et l'accélération de l'éducation des filles. Parmi les répondants, 99 % ont souligné l'importance de l'éducation des filles et ont identifié la pauvreté (35 %), les grossesses précoces (25 %), les traditions défavorables (15 %) et les violences scolaires comme principaux obstacles à cette éducation. Lors de ce sondage, les adolescent (e)s et les jeunes ont manifesté leur volonté de soutenir les efforts déployés par les divers acteurs de l'éducation en organisant des activités de sensibilisation auprès de leurs pairs et des communautés (43 %). Ils se sont également engagés à participer aux initiatives visant au renforcement des compétences et à apporter leur soutien aux acteurs du secteur (37 %).

²⁵ UNICEF Programme Guidance for the Second Decade: Programming With and for Adolescent.e.s, UNICEF, 2018.

Sahel, d'où la nécessité d'adapter les au contexte d'urgence.

Pour répondre à ces défis, le Pacte de Partenariat intègre l'engagement des adolescent.e.s et des jeunes à plusieurs niveaux pour l'accélération de l'éducation des filles en soulignant entre autres :

- ✓ Le rôle crucial des jeunes dans les réformes éducatives en les incitant à s'investir dans l'amélioration de l'éducation en particulier des filles ;
- ✓ L'importance de la redevabilité des enseignant.e.s et de la gouvernance scolaire vis-à-vis de la communauté, y compris les organisations de jeunes capables de demander des comptes sur la qualité de l'éducation dispensée et de contribuer à son amélioration ;
- ✓ Le rôle crucial des organisations de jeunes dans la réalisation des droits de l'enfant y compris l'éducation de qualité, notamment pour les filles.

3. Théorie de Changement du Programme

Aligné à la réforme prioritaire du Pacte de Partenariat et visant la levée d'obstacles majeurs en matière d'accès, d'équité, d'inclusivité et de qualité, le programme WEZIZA Educ contribuera à « **l'amélioration de la qualité de l'enseignement et des apprentissages au primaire, au premier cycle du secondaire et dans les alternatives éducatives pour la réalisation du plein potentiel de tous les enfants de 5 à 15 ans avec la garantie d'une éducation inclusive, en particulier pour les filles, les enfants handicapés, les adolescent.e.s hors de l'école, les enfants des groupes défavorisés, y compris en situation d'urgence.** »

En vue d'atteindre ce changement souhaité, le Programme prévoit d'agir sur les goulets d'étranglement liés à la qualité, à l'équité et au genre, plus particulièrement à l'éducation des filles, catégorisés suivant l'offre, la demande et l'environnement du système éducatif pour opérer les améliorations telles que décrites dans la théorie du changement ci-dessous (Figure 1) :

1^{er} changement systémique : Le système éducatif dispose des capacités requises pour assurer un enseignement de qualité inclusif et équitable aux enfants de 5 à 15 ans, en particulier aux filles, aux enfants handicapés, aux adolescentes hors de l'école, aux enfants des groupes défavorisés et ceux/celles confrontés aux situations d'urgence

En effet, si :

- Un cadre d'orientation est élaboré pour garantir l'alignement du curriculum à la vision du système éducatif d'assurer à tous les apprenant.e.s, sans distinction aucune, l'accès aux compétences, à l'esprit d'entrepreneuriat et d'innovation qui en font des citoyens épanouis, compétents et compétitifs, capables d'assurer la croissance économique, le développement durable et la cohésion nationale ;
- Les capacités des enseignant.e.s sont accrues grâce à une formation continue améliorée par le numérique de même que celles du personnel d'encadrement pour la gestion et le maintien des enseignant.e.s dans les communes défavorisées;
- Les acteurs du système éducatif sont engagés plus efficacement dans la reddition des comptes et le suivi participatif des résultats d'apprentissage ;
- Les acteurs du système disposent des outils nécessaires et des capacités pour mesurer les résultats des interventions éducatives, garantissant le respect des normes et une meilleure gestion des connaissances et des informations ;

Et qu'une bonne synergie est établie entre les contributions du Gouvernement et des autres partenaires techniques et financiers tels que la Coopération Suisse à travers le PAQUE, le PAEFE, l'UNICEF, l'UNESCO, Plan International, Weworld, Handicap International, APEFE, Graines de Paix et l'AUF, pour le renforcement de la qualité de l'enseignement dans le primaire, le 1^{er} cycle du secondaire et les alternatives éducatives ;

Alors d'ici fin 2028, le premier changement systémique sera atteint.

La réalisation des changements visés passe par :

- La coordination et la combinaison des efforts du budget national avec la contribution du STG et d'autres partenaires pour assurer l'actualisation des curricula ;

- La production et la diffusion des supports pédagogiques et didactiques dans les délais et en quantité suffisante aux enseignant.e.s, aux encadreurs et aux apprenant.e.s en fonction de leurs besoins et réalités spécifiques avec une attention à l'égalité de genre ;
- L'équité et l'inclusion d'une part et le renforcement des capacités de la chaîne des formateurs sur les programmes scolaires actualisés pour permettre aux enseignant.e.s de dispenser un enseignement de qualité, inclusif et équitable intégrant le genre d'autre part ; et
- L'amélioration continue de la qualité des apprentissages par les mécanismes de redevabilité et d'assurance-qualité fonctionnels pour la transformation du système éducatif.

2^{ème} changement systémique : Les communautés et les structures étatiques disposent de capacités pour améliorer l'environnement socio-économique et protecteur en vue d'accélérer l'accès équitable et l'achèvement de l'éducation de base par les apprenant.e.s.es, en particulier les filles et adolescentes et d'accroître leur potentiel dans les communes ciblées.

En effet, si :

- Un paquet harmonisé d'interventions holistiques et multisectorielles couplé avec des interventions de promotion de changement social est mis en place pour créer des conditions favorables pour la scolarisation des filles ;
- Les filles hors du système éducatif ont accès à une offre d'éducation alternative de qualité basée sur le modèle "Classe passerelle" ;
- Les adolescent.e.s et les jeunes disposent des capacités accrues pour leur participation, engagement et prise de décisions en faveur de leur apprentissage ;

Et qu'une bonne synergie est établie entre les interventions du Gouvernement et celles des autres partenaires techniques et financiers tels que la Coopération Suisse à travers le programme Education des filles, le PAQUE et le PAEFE, la Banque Mondiale, l'UNICEF à travers le Programme Cash plus Care, l'UNESCO, Educo, Weworld, Plan International, Handicap International, APEFE, Pays-Bas, JICA, AFD et Graines de Paix relatives à la réduction des barrières socio-économiques et culturelles à l'accès, au maintien et à la réussite scolaire dans le primaire, le secondaire général et les alternatives éducatives ;

Alors d'ici fin 2028, le changement systémique sera atteint.

La réalisation des changements visés passe par :

- La disponibilité de projets de transferts de cash pour enrayer les difficultés économiques des ménages vulnérables ;
- La mise en œuvre des activités de changement de comportement au profit des communautés et les structures étatiques (acteurs de la société civile, leaders religieux, parents d'élèves et autres) pour les engager à la scolarisation des filles ;
- La réalisation des actions de prévention des violences sexuelles en milieu scolaire et de soutien aux victimes ;
- L'existence des conditions sanitaires, d'hygiène et humanitaires favorables ; et
- Le renforcement de l'offre d'éducation alternative et le développement des compétences de vie courantes des apprenant.e.s ;

L'atteinte du premier changement systémique amplifiera les changements escomptés de la réalisation de l'objectif spécifique 2 à travers la prise en compte de l'équité et du genre dans l'actualisation des

curricula, les formations, l'enseignement, la désagrégation des données et les mécanismes de redevabilité. De même, l'atteinte du second changement systémique renforcera la réalisation de l'objectif spécifique 1.

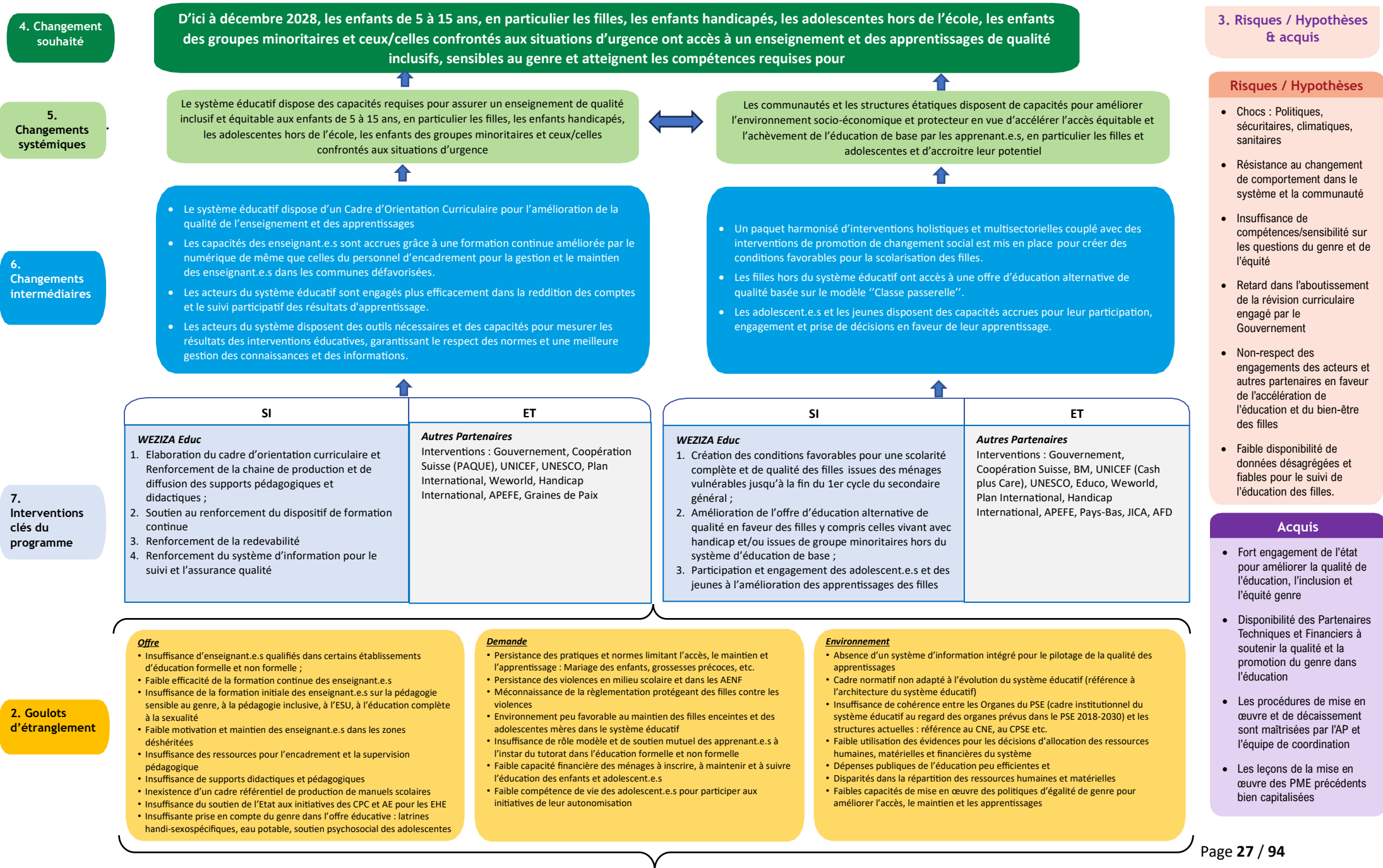
Si le Programme met en œuvre toutes les interventions soutenant la réalisation des deux changements systémiques visés et assure une bonne coordination avec les efforts soutenus par le budget national et les autres partenaires techniques et financiers (PTF), **Alors** d'ici à décembre 2028, les enfants de 5 à 15 ans, en particulier les filles, les enfants handicapés, les adolescentes hors de l'école, les enfants des groupes minoritaires et ceux/celles confrontés aux situations d'urgence auront accès à un enseignement et des apprentissages de qualité, inclusif et sensible au genre et disposeront des compétences requises à la réalisation de leur plein potentiel.

A condition que : les mesures d'atténuation décrites dans la matrice des risques au tableau 6 (section 10) soient mises en œuvre en ce qui concerne les chocs politiques, sécuritaires, climatiques, sanitaires sécuritaire limitant parfois l'accès aux écoles ; la résistance au changement de comportement dans le système et la communauté ; l'insuffisance de compétences/sensibilité sur les questions du genre et de l'équité ; le retard dans l'aboutissement de la révision curriculaire engagé par le Gouvernement ; le non-respect des engagements des acteurs et autres partenaires en faveur de l'accélération de l'éducation et du bien-être des filles et la faible disponibilité des ressources et de données désagrégées et fiables pour le suivi de l'éducation des filles.

Et que : Le Programme s'appuie sur les acquis notés tels que l'engagement de l'Etat pour l'amélioration de la qualité de l'éducation, l'inclusion et l'équité genre ; la disponibilité des Partenaires Techniques et Financiers à soutenir la qualité et la promotion du genre dans l'éducation ; les leçons apprises capitalisées de la mise en œuvre des précédents financements du PME.

En lien avec les deux changements systémiques et transformateurs décrits plus haut, le Programme renforcera l'articulation et la consolidation des thématiques transversales relatives au genre, au handicap, à l'utilisation du numérique, à la culture de la paix, aux changements climatiques dans le but d'assurer la résilience du système éducatif et la réalisation de sa mission de contribuer à la transformation structurelle de l'économie du Bénin. Le Programme contribuera au renforcement des capacités institutionnelles et communautaires pour un dialogue politique fructueux.

Figure 1 : Théorie de changement du Programme



4. Objectifs du Programme

Le programme WEZIZA Educ dont la période d'exécution est prévue sur quatre années avec un budget total de 38,550 millions de dollars américains, est financé par le Partenariat Mondial pour l'Éducation (PME). L'UNICEF, en tant qu'Agent Partenaire, appuiera le MASM, le MEMP et le MESTFP dans sa mise en œuvre. Il est l'un des programmes qui soutiennent la réforme prioritaire définie en 2023 dans le Pacte de Partenariat.

4.1 Objectif global

Le programme vise à « **améliorer la qualité de l'enseignement et des apprentissages au primaire, au premier cycle du secondaire et dans les alternatives éducatives pour la réalisation du plein potentiel de tous les enfants de 5 à 15 ans avec la garantie d'une éducation inclusive, en particulier pour les filles, les enfants handicapés, les adolescent.e.s hors de l'école, les enfants des groupes défavorisés, y compris en situation d'urgence** ». Cet objectif est en soutien à la réforme prioritaire du Pacte de partenariat afin de traiter les enjeux actuels du système que cible la réforme.

4.2 Objectifs spécifiques

Il s'agit spécifiquement de :

OS1 : Améliorer la qualité et l'inclusivité des enseignements et des apprentissages.

OS2 : Accélérer l'éducation des filles à l'échelle nationale avec une attention particulière aux communes les plus défavorisées.

5. Composantes et interventions clés du Programme

En vue de l'atteinte des changements systémiques et transformationnels visés, les interventions du présent programme sont structurées autour de deux composantes à savoir :

- i) Amélioration de la qualité des enseignements et des apprentissages et de la gouvernance du système éducatif ;
- ii) Accélération de l'éducation et du bien-être des filles et des enfants vulnérables.

Ces composantes sont organisées en sous-composantes qui décrivent leurs stratégies de mises en œuvre et les interventions spécifiques. Ce programme est conçu selon une approche systémique transversale de l'égalité des genres et de la prévention de violences. Il vise non seulement le renforcement de la qualité des enseignements et des apprentissages, mais aussi celui de l'égalité de genre dans et par l'éducation.

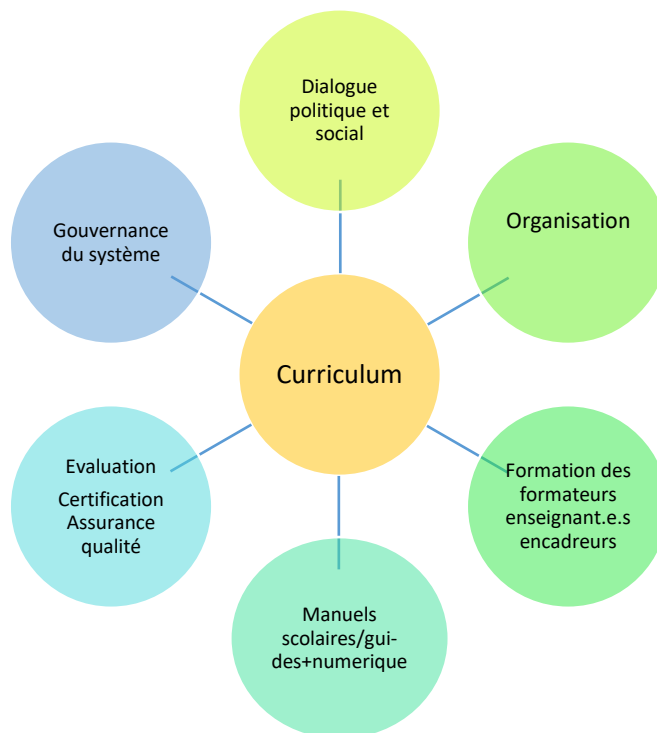
Il s'agit de lever les éléments de blocages à la qualité des enseignements et des apprentissages ainsi qu'à l'accès des plus défavorisés qui sont soulignés et précisés dans la section 2 Justification.

Les résultats ciblés sont précisés dans le cadre logique en annexe 1.

5.1 Composante 1 : Amélioration de la qualité et de l'inclusivité des enseignements et des apprentissages

Les éléments de blocages ciblés par la composante 1 pour contribuer à l'effet levier en vue de l'amélioration de la qualité et de l'inclusivité des enseignements et des apprentissages sont explicités dans la section 2 "Justification". Dans ce sens et au regard des effets de l'entrée par le « curriculum » sur les différentes dimensions du système éducatif (figure 2), le programme priorise le soutien à l'initiative amorcée avec l'actualisation des programmes sous la coordination du CNE à travers l'élaboration d'un Cadre d'Orientations Curriculaires (COC) et le renforcement de la chaîne de production et de diffusion des supports pédagogiques et didactiques, le renforcement des compétences et des capacités des enseignant.e.s et des personnels d'encadrement, la redevabilité de l'ensemble des acteurs concernés et des parties prenantes, ainsi qu'un SIGE optimisé qui, dans une approche systémique, contribueront à l'amélioration de la qualité et de l'inclusivité des enseignements et des apprentissages.

Figure n°2 : Place du curriculum dans le système éducatif



WEZIZA EDUC contribuera donc spécifiquement à :

- Soutenir la volonté affirmée du gouvernement d'actualiser les programmes en vue de l'amélioration de la qualité de l'enseignement et des apprentissages ;
- Renforcer le dispositif de formation continue des enseignant.e.s dans une approche incluant le numérique et les capacités du personnel d'encadrement pour la gestion et le maintien des enseignant.e.s en particulier des enseignantes dans les communes défavorisées ;
- Renforcer le mécanisme de redevabilité pour une responsabilisation accrue des acteurs du système ;

- d. Renforcer les capacités du système éducatif pour assurer un pilotage participatif et inclusif visant des apprentissages de qualité sur la base des évidences.

Les interventions de la présente composante seront mises en œuvre à l'échelle nationale. Toutefois, l'allocation de ressources pour le renforcement des rôles et responsabilités des porteurs d'obligations et des ayants droit pour la redevabilité en vue de l'amélioration des résultats ne concernera que les communes ciblées.

5.1.1 Sous-composante 1.1 : Appui à l'élaboration d'un cadre d'orientation curriculaire et d'une chaîne de production et de diffusion des supports pédagogiques et didactiques

Dans le cadre de l'actualisation des programmes qui est en cours, tous les champs de formation du primaire et toutes les disciplines du secondaire ont été mis à jour ainsi que les documents d'accompagnement correspondants, notamment les guides et fiches pédagogiques pour les enseignant.e.s et les manuels et cahiers d'exercice et pour les apprenant.e.s. Selon le calendrier du CNE, il est prévu un test des programmes actualisés à partir de novembre 2024 et la formation des enseignant.e.s à l'utilisation ceux-ci avec les fiches pédagogiques qui représentent une innovation. Cette formation démarrera dès janvier 2025 prendra fin en mars 2025.

Le double objectif de cette sous-composante est donc de **soutenir l'élaboration d'un cadre d'orientation curriculaire conformément à la vision du secteur de l'éducation et la mise en place des programmes scolaires relus et simplifiés au primaire et au premier cycle du secondaire.**

En lien avec le niveau de mise en œuvre de la feuille de route de la réforme sur la qualité et le contrôle de la qualité dans les enseignements maternel, primaire et secondaire général des enseignements conduite par le CNE, le programme soutiendra à travers cette sous-composante, l'élaboration du cadre d'orientation curriculaire et le renforcement des capacités de production et de diffusion des supports pédagogiques et didactiques. Les résultats intermédiaires et les résultats clés sont précisés dans le cadre logique présenté en annexe 1.

i) L'élaboration du cadre d'orientation curriculaire (COC)

Le curriculum inclut les finalités (les valeurs) et les missions de l'école déduites des choix de la politique éducative, les profils de sortie de l'élève au terme de chaque cycle, les programmes d'étude (des disciplines), l'approche pédagogique retenue par le système éducatif, les contenus et les dispositifs des formations initiale et continue des enseignant.e.s et encadreurs, le matériel didactique et les ressources éducatives, les modalités de l'évaluation du curriculum et des acquis des apprentissages et la gestion du processus curriculaire. Cette déclinaison se traduit dans le COC qui définit les orientations et les normes en matière de curriculum en référence à la politique éducative du pays.

Cette intervention sera mise en œuvre avec l'appui de l'UNESCO dans le cadre d'un mémorandum d'entente entre Agences du Agences du Système des Nations Unies (SNU). Il est prévu les activités suivantes :

1. **Renforcement des capacités des cadres pour l'élaboration et la mise en œuvre du COC.** Le COC sera élaboré par les cadres des ministères en charge d'éducation avec l'appui technique de l'UNESCO-BIE avec la banque des ressources sur le curriculum de l'UNESCO-BIE. Le CNE participera au niveau stratégique à la définition du cadre d'orientation curriculaire. Cette banque de ressources comporte huit modules et couvre les étapes et les processus essentiels

dans l'élaboration ou la révision d'un curriculum de qualité, sa mise en œuvre, son évaluation, sa gouvernance et la production des manuels d'apprentissage. La formation débutera par un atelier de lancement et d'orientations sur une semaine en présentiel, suivie de 16 semaines de formation en ligne (selon la disponibilité des cadres) et d'un 2^{ème} atelier de formation en présentiel (conclusion, évaluation, identification des acquis besoin d'approfondissements) et de remise de certificats de participation. Les cadres devront disposer de connexion internet pour suivre les formations.

- 2. Analyse diagnostic du curriculum en vigueur (RC et rapport d'analyse).** Cet état des lieux analytique de l'existant notamment de la relecture des curricula pour apprécier l'alignement de ces derniers avec la vision du PSE 2018-2030. L'analyse s'inscrira également dans une vision prospective, au-delà de 2030 et anticipera les gaps au regard des changements et des évolutions dans le monde. Il permettra de dégager des recommandations qui constitueront la base du processus d'élaboration du cadre d'orientation curriculaire, du dispositif d'assurance qualité pour les questions curriculaires, et le développement des capacités techniques et institutionnelles.
- 3. Appui à la formulation du cadre d'orientation curriculaire (RC et document de COC).** La formulation du COC se fera par les cadres formés et avec l'appui technique de l'UNESCO-BIE. Ce cadre d'orientation curriculaire devra (i) refléter le consensus social et politique autour de la vision du secteur de l'éducation, (ii) placer les déclarations nationales relatives à la vision, au contexte et au développement socioéconomique, aux valeurs et aux politiques éducatives dans un contexte curriculaire, (iii) définir la vision, les buts et les objectifs du curriculum à différents stades de la scolarité, les transitions entre chacun de ces stades et les liens avec d'autres domaines de formation, avec les études supérieures, avec l'emploi et avec l'apprentissage tout au long de la vie, (vi) décrire les exigences, les règlements et les conseils qui doivent être respectés par toutes les parties prenantes du système éducatif et qui doivent orienter le travail des écoles, des enseignant.e.s et des responsables de l'élaboration des autres documents curriculaires (tels que les manuels et les guides à l'usage des enseignant.e.s), (vii) expliquer la philosophie éducative sous-tendant le curriculum ainsi que les approches relatives à l'enseignement, à l'apprentissage et aux évaluations qui sont inhérentes à cette philosophie, (viii) définir, délimiter et légitimer les décisions prises au sein des classes, au sein des écoles, au sein du système éducatif dans son ensemble et (ix) prévoir un plan de mise en œuvre intégrant les mesures d'accompagnement pour garantir une exécution efficace et cohérente.
- 4. Elaboration d'une stratégie de communication sur la nécessité d'une révision curriculaire et la relecture en cours.** La communication est un élément important pour atténuer les résistances des acteurs du système éducatif sur les orientations retenues. La définition, la validation et la mise en œuvre d'un plan de communication constituent des étapes cruciales dans la feuille de route de développement et de mise en œuvre d'un COC. Il sera donc proposé une stratégie de communication avec son plan d'opérationnalisation (voir sous-composante 1.4). La mise en œuvre progressive se fera dans les sous-composantes.

ii) Renforcement de la chaîne de production et de diffusion des supports pédagogiques et didactiques

Cette intervention bénéficiera aussi de l'appui technique et de l'accompagnement de l'UNESCO. Sa mise en œuvre coïncidera avec la fin de la formation des personnels d'encadrement et des enseignant.e.s sur les programmes scolaires actualisés. Le contenu des documents d'accompagnement sera ensuite stabilisé à la fin de ladite formation afin de permettre la production des supports pédagogiques et didactiques rédigés ou relus. Les activités à soutenir par le programme dans le cadre de cette intervention sont ci-dessous énumérées :

- 1. Assurance qualité des supports pédagogiques et didactiques relus.** Cet accompagnement sera amorcé avec les supports actualisés sous la coordination du CNE qui seront disponibles d'ici fin 2024. Les acteurs impliqués seront renforcés et accompagnés par des experts de l'UNESCO pour garantir l'assurance qualité des supports à éditer en adéquation avec les orientations du PSE, du genre, des supports pédagogiques accessibles et adaptés aux apprenant.e.s handicapé(e)s visuels/auditifs et à ceux en situation d'urgence. Le mécanisme d'assurance qualité proposé dans le COC sera ainsi testé et inclura des points d'attention pour garantir la prise en compte des thématiques émergentes et transversales telles que le genre, le numérique, l'entrepreneuriat, le changement climatique, la protection contre l'exploitation et les violences basées sur le genre, la culture de la paix et la cohésion sociale, etc.
- 2. Appui à l'édition, la production et la distribution des supports pédagogiques et didactiques, y compris en braille, en langue de signes pour les enseignant.e.s et les apprenant.e.s, en supports numériques, en audio, en vidéo etc.** Un recours à des illustrateurs sera assuré de même que des technos-pédagogues pour l'illustration des programmes, la transcription des manuels en braille, en version numérique, en audio, en vidéo, etc. La multiplication des documents sera effectuée en faisant appel à des firmes sélectionnées sur la base d'une comparaison des avantages qualité et coût. Un appel d'offre international sera lancé à cet effet sur la base d'une analyse des risques et l'élaboration d'un plan de gestion qui aura été développé par les ministères de l'éducation avec l'appui de l'UNESCO. Un total de 4 340 912 supports pédagogiques et didactiques (guides d'enseignant.e.s, manuels, cahiers d'activités/d'exercices des apprenant.e.s, fiches pédagogiques) seront distribués aux apprenant.e.s, enseignant.e.s, directeurs d'école et animateurs d'établissement au primaire et au secondaire.

Tableau n° 1 : Détail des supports pédagogiques et didactiques à distribuer

Matière/ Discipline	Classes	Matériel d'enseignement et d'apprentissage	Enseignants	Apprenants	Directeur/AE d'établissement	Total
Français	CE1	Guide de l'Enseignant	8,399		7,787	16,186
		Fiche pédagogique	8,399			8,399
		Manuel de l'Apprenant	8,399	377,969		386,368
		Cahier d'activité	8,399	377,969		386,368
	CE2	Guide de l'Enseignant	7,121		7,787	14,908
		Fiche pédagogique	7,121			7,121
		Manuel de l'Apprenant	7,121	320,442		327,563
		Cahier d'activité	7,121	320,442		327,563
	6ième	Guide de l'Enseignant	2,071		882	2,953
		Fiche pédagogique	2,071			2,071
		Manuel de l'Apprenant	2,071	195,586		197,657
		Cahier d'activité	2,071	195,586		197,657
	5ième	Guide de l'Enseignant	2,071		882	2,953
		Fiche pédagogique	2,071			2,071
		Manuel de l'Apprenant	2,071	143,409		145,480
		Cahier d'activité	2,071	143,409		145,480
Total 1			78,650	2,074,811	17,338	2,170,799
Mathématiques	CE1	Guide de l'Enseignant	8,399		7,787	16,186
		Fiche pédagogique	8,399			8,399
		Manuel de l'Apprenant	8,399	377,969		386,368
		Cahier d'activité	8,399	377,969		386,368
	CE2	Guide de l'Enseignant	7,121		7,787	14,908
		Fiche pédagogique	7,121			7,121
		Manuel de l'Apprenant	7,121	320,442		327,563
		Cahier d'activité	7,121	320,442		327,563
	6ième	Guide de l'Enseignant	1,986		882	2,868
		Fiche pédagogique	1,986			1,986
		Manuel de l'Apprenant	1,986	195,586		197,571
		Cahier d'activité	1,986	195,586		197,571
	5ième	Guide de l'Enseignant	1,986		882	2,868
		Fiche pédagogique	1,986			1,986
		Manuel de l'Apprenant	1,986	143,409		145,395
		Cahier d'activité	1,986	143,409		145,395
Total 2			77,965	2,074,811	17,338	2,170,114
TOTAL			156,615	4,149,621	34,676	4,340,912

- 3. Organisation d'une campagne de communication sur les programmes scolaires actualisés et d'un plaidoyer pour la mobilisation de ressources auprès des PTF.** Le programme soutiendra une campagne de communication sur la révision des curricula en termes de contenu et de méthode pédagogique promu (voir sous-composante 1.4). Cette intervention permettra d'assurer la pertinence de ces changements sur la qualité des apprentissages, ainsi que le plaidoyer pour la mobilisation des ressources nécessaires à mobiliser que ce soit sur le budget national ou avec la contribution des partenaires techniques et financiers. Aussi, permettra-t-elle d'assurer la disponibilité des documents d'accompagnement dans l'ensemble des établissements scolaires.
- 4. Appui au fonctionnement de la base de données numériques pour le stockage et la diffusion du matériel pédagogique et didactique selon des critères d'équité et d'inclusivité.** Le programme soutiendra également la base de données documentaires en cours de mise en

place par le projet Ressources Educatives (RE), financé par l'AFD, pour son appropriation, son animation et sa pérennisation.

5.1.2 Sous-composante 1.2 : Renforcement du dispositif de formation continue des enseignant.e.s dans une approche incluant le numérique et les capacités du personnel d'encadrement pour la gestion et le maintien des enseignant.e.s en particulier des enseignantes dans les communes défavorisées

Le programme poursuivra les efforts engagés par le gouvernement et ses partenaires pour renforcer le dispositif de déploiement de formation des enseignant.e.s qualifiés et les capacités des encadreurs pédagogiques. Ce renforcement se fera selon une approche incluant le numérique et prenant en compte des thématiques transversales pour garantir un enseignement-apprentissage-évaluation conformes aux normes de qualité et de genre. Au regard de l'analyse de la situation et des barrières identifiées dans l'enseignement, le programme soutiendra dans cette sous-composante, le renforcement du leadership du personnel d'encadrement pour la gestion et le maintien des enseignant.e.s en particulier des enseignantes dans les communes défavorisées, le renforcement du dispositif de formation continue des enseignant.e.s et du personnel d'encadrement avec la prise en compte du numérique et le renforcement de la capacité d'intervention de l'encadrement pédagogique pour un accompagnement de proximité amélioré.

Les interventions de cette sous-composante seront mises en œuvre sur tout le territoire national avec une allocation de ressources spécifiques dans les communes ciblées (cf. tableau 4). Les résultats intermédiaires et les résultats clés sont précisés dans le cadre logique présenté en annexe 1.

i) Renforcement du leadership du personnel d'encadrement pour la gestion et le maintien des enseignant.e.s en particulier des enseignantes dans les communes défavorisées

La faible attractivité de certaines communes impacte significativement l'affectation et le maintien des enseignant.e.s qualifiés sur l'ensemble du territoire de manière équitable. Les facteurs mentionnés précédemment constituent des obstacles aux apprentissages. Cette intervention prévoit les activités suivantes :

1. **Soutien à l'actualisation et l'adoption de la politique nationale enseignante (PNE).** Ceci servira de cadre de référence dans les analyses du secteur de l'éducation et les actions en soutien à la question enseignante de façon générale et dans les communes défavorisées en particulier.
2. **Renforcement du leadership du personnel d'encadrement à la gestion du maintien des enseignant.e.s dans les communes défavorisées.** Dans le cadre de la PNE actualisée, des renforcements de capacités seront réalisés pour habiliter le personnel d'encadrement à assurer le soutien et la motivation des enseignant.e.s dans le but de leur maintien dans les communes défavorisées. Le renforcement du leadership du personnel d'encadrement inclura également la promotion du leadership féminin et la promotion des « rôles modèles-féminin » dans le management des structures éducatives.
3. **Développement du leadership féminin et promotion des rôles modèles dans le management des structures éducatives.** Il s'agit de renforcer les capacités des enseignantes pour les qualifier aux fonctions de management des établissements scolaires. De façon spécifique, le programme soutiendra l'organisation des échanges entre les enseignantes et le personnel d'encadrement

féminin (CP, inspectrices) y compris les femmes ayant des postes de responsabilités dans la gestion de l'éducation. L'organisation des séances de renforcement de capacités pour soutenir la formation des femmes dans les écoles de formation des conseillers pédagogiques et des inspecteurs. Un accompagnement pédagogique, psychosocial incluant la santé mentale et un appui financier seront fournis aux candidates à ces examens engagées à servir dans les communes défavorisées après leur formation.

4. **Capitalisation et diffusion des initiatives de maintien des enseignant.e.s dans les communes défavorisées.** Les initiatives et les expériences ayant produit des résultats positifs pour le maintien des enseignant.e.s dans les communes défavorisées seront documentées et capitalisées afin de les pérenniser et de les diffuser progressivement à l'échelle nationale. Des outils de suivi seront mis en place à cette fin. Ils seront accompagnés de temps d'échange et de partage pour en assurer la mise à l'échelle progressivement. Le suivi et la capitalisation de ces initiatives seront assurés afin de les pérenniser et de les diffuser progressivement à l'échelle.

ii) Renforcement du dispositif de formation continue des enseignant.e.s et du personnel d'encadrement par l'introduction du numérique

Durant le premier trimestre de l'année 2025, le Gouvernement procédera à la formation des enseignant.e.s sur les curricula relus. Pour renforcer cette action et ceci dans une vision prospective, le programme appuiera le dispositif de formation continue des enseignant.e.s avec l'utilisation du numérique. L'accent sera mis sur les thématiques ayant un effet direct sur l'amélioration de la qualité des apprentissages telles que l'évaluation continue des progrès des élèves et le soutien à ceux en difficultés d'apprentissage, l'organisation des remédiations scolaires et de l'enseignant et entre pairs, etc. et sur les thématiques transversales telles que la pédagogie sensible au genre, l'éducation en situation d'urgence y compris l'appui psychosocial tenant compte de l'approche Safe School ^[1], etc. Cette intervention prévoit les activités suivantes :

1. **Actualisation du dispositif de formation continue des enseignant.e.s avec l'introduction du numérique.** Plusieurs initiatives sont en cours avec le soutien des partenaires tels que IFADEM avec l'Institut de la Francophonie pour l'Education et la Formation de l'Organisation Internationale de la Francophonie (IFE/OIF), Imaginecole (UNESCO), etc. pour le renforcement des capacités des enseignant.e.s et l'évolution de leur carrière. Ainsi, pour mettre en œuvre cette activité du programme, un état des lieux sur l'existant en vue de l'identification des besoins et les implications en termes d'utilisation de la plateforme digitale sera réalisé en lien avec la sous-composante 1.4. Le Programme soutiendra la disponibilité de l'espace nécessaire sur la plateforme pour le fonctionnement du dispositif de formation utilisant le numérique en lien avec la sous-composante 1.4.
2. **Digitalisation de modules de formation et de ressources pédagogiques avec la dotation de l'équipement adéquat.** Le programme soutiendra la digitalisation de modules de formation continue des enseignants.es ainsi que d'autres ressources pédagogiques utiles au renforcement de leurs capacités d'enseignement. Ces dernières seront installées sur les tablettes acquises dans le cadre de l'expérimentation du dispositif. Les curricula relus et développés en format numérique, audio, vidéo avec langage de signes de la sous-composante 1.1 seront intégrés.

^[1] Safe school declaration : https://protectingeducation.org/wp-content/uploads/documents/documents_fr_safe_schools_declaration.pdf

L'interopérabilité avec la plateforme Imaginecole permettra également de capitaliser les ressources développées par le Gouvernement sur ladite plateforme. Dans le cadre d'un partenariat global entre l'UNICEF et Microsoft, la **plateforme "Learning Passeport"**, à la demande des Ministères en charge de l'Éducation, pourra être utilisée à la fois comme plateforme d'apprentissage et plateformes d'hébergement gratuit pour d'autres plateformes existantes d'apprentissage de la maternelle au secondaire. L'UNICEF a les compétences et les expériences largement démontrées dans d'autres pays et sera disposé à accompagner le processus .

3. **Formation continue des enseignant.e.s du primaire et du premier cycle du secondaire sur les thématiques transversales et spécifiques.** Cette formation sera déployée au profit des enseignants.es des écoles et des établissements du 1^{er} cycle de l'enseignement secondaire. Elle concernera également les animateurs d'établissement et le personnel d'encadrement sur les techniques d'encadrement et de soutien pédagogique et sur les possibilités d'introduction des pratiques novatrices dans la fonction. A cet effet, le programme dotera les 545 Conseillers pédagogiques et 184 Inspecteurs de tablettes contenant les différentes ressources pédagogiques préalablement installées. Les enseignant.e.s.es quant à eux/elles, utiliseront leurs matériels téléphoniques en s'inspirant des expériences concluantes de l'IFADEM. Ces acteurs bénéficieront d'une connexion internet mensuelle sur la période de l'expérimentation.
4. **Suivi de la mise en œuvre de la formation des enseignant.e.s utilisant le numérique.** Ce suivi sera réalisé au niveau de la sous-composante 1.4 et alimentera l'évaluation de l'expérimentation aussi bien au Primaire qu'au premier cycle du secondaire en vue d'apprécier l'accessibilité, le fonctionnement et l'efficacité du dispositif de formation des enseignant.e.s.es incluant le numérique. L'analyse des résultats de l'évaluation contribuera à la stabilisation du dispositif renforcé

iii) **Renforcement de la capacité d'intervention de l'encadrement pédagogique pour un accompagnement de proximité.**

Le Programme soutient l'**amélioration des interventions d'encadrement et de contrôle pédagogique dans les établissements scolaires, les CS et les CIP** conformément aux dispositions prévues par les textes et règlements régissant les fonctions d'encadrement pédagogique. Le renforcement sera entrepris à la fois à travers l'amélioration des pratiques d'encadrement et de contrôle pédagogique dans les établissements scolaires, les CS et les CIP et le renforcement des capacités matérielles de celles-ci. Cette intervention sera réalisée à travers les activités suivantes :

1. **L'actualisation du dispositif d'encadrement et de soutien pédagogique.** Une revue du dispositif d'encadrement et de soutien pédagogique sera réalisée pour en apprécier entre autres son efficacité et pour formuler des recommandations nécessaires à son actualisation. Cette actualisation intégrera les innovations dont le numérique, la revue des textes et règlements régissant l'organisation et les fonctions du dispositif. Les éléments du dispositif d'encadrement tels que l'Outil de Supervision et d'Encadrement Pédagogique (OSEP), utilisé depuis 2010 pour recueillir et analyser les données d'enseignement et d'apprentissage au primaire, les communautés de pratiques au sein des établissements scolaires, des CS, des UP et des CIP, etc., seront aussi renforcés en soutien à l'amélioration des résultats des apprentissages.

- 2. Le renforcement des capacités matérielles de l'encadrement pédagogique.** Le programme appuiera l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'équipement et d'utilisation des ressources matérielles des structures d'encadrement pédagogiques. A cet effet, un état des lieux et une programmation critériée pour une priorisation des dotations seront réalisées. Vingt-sept (27) véhicules de type 4x4 à 4 roues seront acquis au profit des CS (11 non dotées en 2023) et des CIP (16) des communes ciblées.
- 3. Le renforcement des capacités des acteurs des CS et CIP sur l'utilisation des données pour le pilotage des enseignements-apprentissages de leurs circonscriptions.** Les technologies numériques seront intégrées dans le renforcement des capacités des acteurs pour faciliter l'analyse et l'utilisation des données. Cela permettra de rendre compte des résultats atteints par rapport aux engagements définis dans les plans d'encadrement des CS et des CIP. Dans la continuité des acquis du PAESB et des programmes antérieurs appuyés par le PME et par d'autres partenaires qui ont soutenu le fonctionnement du REAP, le programme apportera une contribution au renforcement des animateurs d'établissement (AE) et aux CP pour la planification et la mise en œuvre des plans de remédiation des difficultés d'enseignement-apprentissage²⁶ avec attention particulière aux filles, aux enfants des ménages pauvres, et des communautés marginalisées. Le renforcement s'étendra également aux établissements scolaires en passant par les RUP et les REAP jusqu'aux CS et CIP.
- 4. L'élaboration de plans triennaux d'amélioration de l'éducation et de la gouvernance participative, inclusive et sensible au genre par les CS et les CIP.** Une assistance technique externe sera mobilisée pour appuyer les CS et les CIP en vue de l'amélioration des résultats éducatifs et à la gouvernance en prenant en compte les spécificités de chaque CS et CIP. Les responsabilités des acteurs aux niveaux local, décentralisé, déconcentré et central pour la réalisation des résultats attendus dans les plans seront clairement définies. Des contrats de performance établissant les résultats annuels à réaliser au niveau des CS et des CIP, sous le leadership des chefs des circonscriptions seront conclus avec leurs supérieurs hiérarchiques. Ces plans d'amélioration de l'éducation et contrats d'objectifs/de performance partagés auprès des communautés qui pourront faire le suivi des résultats et demander des explications dans un processus de dialogue sectoriel de redevabilité mutuelle.
- 5. L'allocation de subventions aux CS et CIP des communes ciblées pour la mise en œuvre de plans d'amélioration de l'éducation et de la gouvernance participative, inclusive et sensible au genre.** Une subvention annuelle de USD 10.000 sur 3 années scolaires sera octroyée aux CS et des CIP. La subvention est subdivisée en 2 parties l'une de 80% pour la mise en œuvre du Plan d'amélioration et l'autre de 20% pour la récompense de la performance attendue. Pour être éligible à la subvention, le plan triennal des CS et CIP doivent répondre aux critères de qualité à définir et à utiliser les structures pédagogiques centrales et départementales avec la participation des acteurs locaux. Le tiers de la première partie sera décaissée au début de chaque trimestre. La seconde partie sera octroyée à la fin de l'année au prorata de la performance réalisée par la Circonscription.

²⁶ Les plans de remédiation des difficultés d'enseignement-apprentissage sont conçus par les CS et les CIP en fonction des besoins identifiés sur le terrain pour adapter leur encadrement et soutenir les établissements scolaires dans la définition de leur plan de développement de l'école en réponse aux défis d'enseignement et d'apprentissage.

6. Suivi du fonctionnement du dispositif d'encadrement et de soutien pédagogique. Les Plans d'amélioration de l'éducation contribuent à la bonne mise en œuvre du dispositif d'encadrement et de soutien pédagogique. De ce fait, le suivi du dispositif sera réalisé à travers contribuent à la bonne. L'Indice Synthétique d'Apprentissage et de Participation (ISAP), développé pour l'identification des communes ciblées, servira de base pour l'appréciation des performances des circonscriptions. Cette analyse sera réalisée à mi-année dans les communes ciblées et à la fin de l'année scolaire pour l'ensemble des communes du Bénin et guidera la planification des remédiations tenant compte du contexte spécifique de chaque CS et CIP. Les résultats de ce suivi seront capitalisés dans la documentation et l'organisation du dialogue participatif des acteurs communautaires.

5.1.3 Sous-composante 1.3 : Renforcement de la redevabilité et du suivi participatif des résultats d'apprentissage

Au regard des blocages rappelés dans la section justification du programme, la présente sous-composante vise le renforcement des mécanismes de redevabilité des parties prenantes pour une responsabilisation accrue des acteurs concernés au sein du système éducatif et ceux directement concernés. Le renforcement de la redevabilité jouera un rôle important aussi bien dans l'amélioration de la qualité des apprentissages pour les filles et les garçons que dans l'accès, que le maintien et la gouvernance du système éducatif national. A travers les plans triennaux d'amélioration de l'éducation et de la gouvernance participative, inclusive et sensible au genre, le programme soutiendra le renforcement du cadre institutionnel pour la gouvernance participative et inclusive de l'éducation, le renforcement des capacités des porteurs d'obligations sur leurs rôles et responsabilités et le renforcement de la participation des communautés à la gouvernance locale de l'éducation.

Les ministères de l'éducation ont progressivement mis en place des outils de redevabilité à différents niveaux du système éducatif. Le programme a pour objectif de renforcer l'existant, de compléter là où il y a des manquements et de mettre de la cohérence, de l'efficacité et de l'efficience à la fois en faveur de l'offre et de la demande de redevabilité. Le graphe ci-après présente schématiquement le dispositif général en faveur de la redevabilité et rend compte de l'intention visée par le programme en assurant le cadrage nécessaire, la prise en compte de la redevabilité des acteurs concernés, la circulation et la production d'information, de données et d'évidences, le tout dans un dialogue fluidifié et basé sur des évidences sensibles au genre et à une éducation inclusive et équitable.

Les interventions de cette sous-composante seront mises en œuvre sur tout le territoire national avec une allocation de ressources spécifiques dans les communes ciblées (cf. tableau 2). Les résultats intermédiaires et les résultats clés sont précisés dans le cadre logique présenté en annexe 1.

i) Renforcement du cadre institutionnel pour la gouvernance participative et inclusive de l'éducation

L'analyse de la situation dans la justification a mis l'accent sur la nécessité de poursuivre le renforcement de ce cadre pour garantir la participation de toutes les parties prenantes à tous les niveaux.

Le graphe ci-après (figure 4) présente l'intention visée par le programme en assurant le cadrage nécessaire, la prise en compte de la redevabilité des acteurs concernés, la circulation et la production d'information, de données et d'évidences, le tout dans un dialogue fluidifié et basé sur des évidences

sensibles au genre et à une éducation inclusive et équitable. Le suivi des résultats, des processus, la circulation d'information, la production de données et d'évidences, entre autres, seront possibles dans un cadre institutionnel renforcé, transparent, inclusif et équitable favorisant le dialogue entre le système éducatif et la société civile.

Cette intervention sera réalisée à travers les activités ci-dessous :

- 1- **Réalisation d'un état des lieux du cadre institutionnel pour la gouvernance participative et inclusive utilisant le numérique dans le secteur de l'éducation.** Une analyse du cadre institutionnel de la gouvernance du système sera réalisée et des recommandations seront formulées pour guider l'élaboration de la feuille de route de son renforcement.
- 2- **Partage d'expériences ayant amélioré la qualité des apprentissages grâce à une gouvernance participative et inclusive.** Le programme soutiendra l'identification des bonnes pratiques de gouvernance participative et inclusive aussi bien à l'intérieur du pays que dans la sous-région. Ces pratiques inspireront le renforcement du cadre institutionnel béninois à travers la documentation, l'établissement des relations de collaboration avec les acteurs des pratiques identifiés par le moyen des plateformes de partage.
- 3- **Élaboration du cadre institutionnel pour la gouvernance participative et inclusive.** Le programme soutiendra la mise en œuvre des interventions de la feuille de route pour l'élaboration du cadre institutionnel. Des réunions d'échanges et de validations successives des propositions au niveau des communes, des départements et au niveau national seront prévues. Toutes les composantes du système éducatif, notamment les adolescent.e.s et jeunes, les parents d'élèves, les enseignant.e.s.es, les organisations de la société civile, les organisations professionnelles des enseignant.e.s des structures de l'état au niveau déconcentré et central, seront impliquées dans les discussions. L'ensemble des activités de cette intervention seront réalisées avec l'appui d'une assistance technique nationale.

ii) Le renforcement des capacités des porteurs d'obligations sur leurs rôles et responsabilités

Au regard du rôle important des porteurs d'obligation dans l'offre de la redevabilité en termes d'analyse et d'utilisation des informations dans le dialogue politique et social pour l'amélioration de l'éducation le programme soutiendra les activités suivantes dans le cadre de cette intervention :

- 1- **Formation des porteurs d'obligation.** le programme soutiendra le développement des contenus de formation sur le cadre de redevabilité et ses implications pour les gestionnaires, le processus et les outils de promotion de la gouvernance participative et inclusive, les risques et les conditions de succès de l'instauration de la gouvernance participative et inclusive à chaque niveau du système éducatif. La formation ciblera les Directeurs d'établissements scolaires, les Responsables des Unités Pédagogiques, les animateurs d'établissements secondaires, les Conseillers Pédagogiques et les Inspecteurs sur leurs rôles et responsabilités dans l'amélioration de la gouvernance participative, inclusive et sensible au genre pour assurer l'accès équitable, le maintien et la qualité de l'éducation à tous les enfants, en particulier les filles y compris les défavorisés.
- 2- **Soutien à la mise en place des communautés de pratiques pour l'offre de redevabilité.** Le programme soutiendra les échanges d'expériences pour partager les bonnes pratiques des porteurs d'obligation en matière de redevabilité. Au moyen des ressources numériques, les

groupes d'échanges des bonnes pratiques seront encouragés et permettront la diffusion des pratiques au sein du système éducatif béninois et d'autres pays ayant réussi des transformations qualitatives et durables grâce à la gouvernance participative et inclusive.

- 3- **Organisation des activités de reddition des comptes dans les communes ciblées.** Les compétences acquises par les porteurs d'obligation dans le cadre des formations et échanges de pratiques permettront la préparation et l'organisation des activités de reddition des comptes. Les résultats des plans triennaux soutenus par le programme dans la sous-composante 1.2 serviront de cadre pour la reddition des comptes. Les informations seront présentées dans un format et un langage accessible et diffusés au cours des réunions communautaires et les émissions radiodiffusées, soutenues par le programme

iii) Renforcement de la participation des communautés à la gouvernance locale de l'éducation

Au regard du rôle important de la participation de toutes les parties prenantes y compris des communautés dans l'amélioration de la gouvernance locale de l'éducation, les activités ci-dessous seront réalisées dans le cadre de cette intervention :

- 1- **Renforcement des capacités et la participation active des ayants droit.** Le programme soutiendra, en partenariat avec les ONG, le renforcement des capacités pour la participation des communautés, des adolescent.e.s et des jeunes dans la gouvernance de l'éducation dans les communes ciblées par Weziza Educ. Le renforcement des capacités utilisera l'approche 'Learning by Doing'. A cet effet, les initiatives communautaires visant la promotion et le suivi du droit à l'éducation, et notamment de la promotion de l'égalité de genre et des personnes vulnérables tels que les enfants handicapés et les enfants des communautés agropastorales, et les enfants hors de l'école, etc. seront mises en œuvre avec l'appui d'ONG partenaires, au niveau des établissements primaires et secondaires des communes ciblées, en application des compétences acquises. Le renforcement des capacités inclura : (i) les connaissances des droits à l'éducation ; (ii) l'analyse et la prise en compte de tous les aspects des droits à travers les politiques éducatives, les stratégies, les plans de mise en œuvre, le suivi et l'appréciation des résultats ; et (iii) la participation au dialogue sectoriel à tous les niveaux sur la réalisation des droits pour les enfants, filles et garçons
- 2- **Participation des ayants droits au dialogue participatif, inclusif et sensible au genre autour des performances réalisées par les CS et des CIP.** Les ayants droits à l'éducation dans les communes ciblées par Weziza Educ seront mobilisés pour prendre part aux activités de reddition de compte organisées par les détenteurs d'obligations. Ils apporteront leur contribution aux réponses à l'amélioration de la performance du secteur sur la base du soutien reçu des ONG partenaires.
- 3- **Documentation des performances réalisées par les CS et des CIP.** Les résultats des CS et CIP seront diffusés à la fin de chaque année scolaire pour créer une dynamique de recherche constante d'amélioration de la performance en lien avec la sous-composante 1.2 et 1.4.

5.1.4 Sous-composante 1.4 : Suivi-évaluation, assurance qualité et gestion des connaissances

La mise en œuvre de cette sous-composante a pour objectif de **renforcer les capacités du système à assurer le pilotage participatif et inclusif visant des apprentissages de qualité sur la base des**

évidences, en s'appuyant sur un dispositif d'assurance-qualité, une gestion des connaissances solide sensible au genre.

Afin de lever les obstacles mentionnés dans la section 3, les principales interventions, à portée nationale, prévues par cette sous-composante sont relatives au renforcement de la production, de l'analyse et de l'utilisation des informations quantitatives et qualitatives (désagrégées suivant le genre et l'équité), au renforcement du suivi et de l'assurance-qualité du système éducatif, au renforcement de l'évaluation des apprentissages, au développement et à la mise en œuvre d'une stratégie de gestion des connaissances pour l'amélioration des politiques éducatives.

Elles viennent contribuer au renforcement du SIGE en coordination et en complémentarité avec les initiatives en cours telles que la réforme du système d'information avec la création d'une Agence des Systèmes d'Information et du Numérique, le développement progressif et l'harmonisation des systèmes d'information de gestion des différents secteurs soutenue par la Banque mondiale, le soutien au développement de certains modules de gestion de l'information avec Educmaster tels que les examens nationaux, la gestion du personnel, etc. Cette contribution ne représente pas une démultiplication de systèmes d'information, mais des modules ciblant le renforcement du SIGE. Ces modules seront renforcés ou développés en cohérence les uns avec les autres et pour assurer les liens fonctionnels requis.

Le programme soutient le renforcement et le développement du SIGE afin de favoriser à la fois une prise de décision basée sur des évidences, l'évaluation des apprentissages, une gestion basée sur des données fiables et des connaissances gérées efficacement, une programmation d'actions et d'initiatives répondant au plus près des besoins des élèves et des enseignants selon un processus de redevabilité amélioré favorisant le dialogue entre les acteurs du système éducatif.

Quant aux mécanismes d'assurance qualité, il sera aussi amélioré avec le renforcement de capacités des acteurs des ministères de l'éducation. Il viendra assurer l'harmonisation du cadre de redevabilité, du cadre d'orientation curriculaire, de la chaîne des supports pédagogiques et didactiques, etc. à travers la définition de normes et standards, de critères et de procédures transposés dans les mécanismes concernés. Cela permettra le suivi des résultats, des processus, la circulation de l'information, la production des données et des évidences, entre autres, dans un cadre institutionnel renforcé, transparent, inclusif et équitable pour la gouvernance participative.

Les résultats intermédiaires et les résultats clés sont précisés dans le cadre logique présenté en annexe 1.

i) Renforcement de la production, de l'analyse et de l'utilisation des informations

Cette activité comprend les actions suivantes :

- 1. Audit des plateformes et systèmes d'informations existantes pour identifier les besoins de transformation et d'inclusion des innovations.** Cet audit des plateformes existantes, des systèmes y compris les pratiques sera réalisé pour définir les besoins de transformation de l'existant et les innovations à introduire prenant en compte le genre et l'inclusion. Des services de consultants seront sollicités à cette fin. En cohérence avec les efforts en cours, les

consultants travailleront avec les équipes nationales, notamment les Directions des Systèmes d'Information (DSI) et les structures responsables de la génération, de l'analyse et de l'utilisation des informations, notamment les Directions de la Planification, de l'Administration et des Finances (DPAF), l'INFRE, l'INIFRCF, les Directions des Examens et Concours (DEC), les directions pédagogiques du MEMP et du MESTFP et les cadres du MEMP et du MESTFP qui ont reçu la formation sur la planification de l'éducation et la budgétisation sensibles au genre en 2023 par l'Initiative Genre au Centre (GCI).

- 2. Elaboration du schéma directeur et de la feuille de route pour la transformation du système d'information et de gestion de l'éducation à long terme.** Sur la base de l'audit, elle sera confiée à un cabinet de consultation spécialisé dans la conception et la mise en place des systèmes d'information en général et ceux de l'éducation en particulier en soutien aux ministères. Le processus d'élaboration du schéma directeur sera réalisé à travers une approche participative et de transfert de compétences aux acteurs de la chaîne de génération, d'analyse et d'utilisation des informations en vue d'une meilleure appropriation. Le schéma directeur devra capitaliser les initiatives en cours au niveau du secteur (MESTFP et MEMP), de même que les efforts d'amélioration de l'interopérabilité des plateformes existantes dans le but d'obtenir une couverture intégrale et cohérente de l'ensemble du secteur. Il devra aussi intégrer des technologies novatrices (Intelligence artificielle, outils digitalisés et numériques des systèmes d'information, la technologie web, etc.).
- 3. Soutien à la mise en œuvre progressive du schéma directeur y compris des administrateurs et utilisateurs du système d'information.** Les autorités du système éducatif béninois ont démarré le développement progressif et l'utilisation de certaines fonctionnalités de Educmaster, comme la gestion du personnel, des examens, etc. Le programme soutiendra l'actualisation et le développement des modules en cours de développement avec Educmaster en vue de la mise en place des fonctionnalités du SIGE. Le programme soutiendra également la mise en place d'une plateforme et son interopérabilité et une synergie avec les plateformes existantes dans le secteur de l'éducation. Une analyse des besoins permettra de définir les capacités attendues de la plateforme. Sur la base des recommandations de l'analyse, le programme soutiendra la recherche des solutions en vue de garantir la disponibilité de l'espace national (plateforme et capacité de stockage) et la sécurité des données. Un test sera réalisé pour garantir l'efficacité des solutions conçues et les ajustements nécessaires seront introduits dans le but de faciliter la réalisation de toutes les interventions supportées par la plateforme en dehors de la gestion de l'information, telles que la formation continue des enseignant.e.s (sous-composante 1.2), la redevabilité (sous-composante 1.3), etc. Les capacités de l'ensemble des acteurs aux niveaux central, déconcentré et décentralisé de la chaîne de planification, de programmation, de budgétisation, de Suivi et d'Evaluation seront renforcées sur la production, l'analyse et l'utilisation des informations pour assurer la mise en œuvre progressive du schéma directeur. Ces acteurs disposeront des compétences pour la production des données quantitatives et qualitatives désagrégées prenant en compte le genre, le handicap, les caractéristiques socioéconomiques, etc.(e)s. et couvrant les besoins pour l'analyse de l'accès, de l'équité, du maintien, et de la qualité des apprentissages et de la gouvernance du système éducatif.
- 4. Génération des évidences sur les bonnes pratiques des enseignantes et des cheffes d'établissement.** A travers une recherche opérationnelle (cf. annexe 2), les bonnes pratiques

de leadership féminin en lien avec l'amélioration des résultats des apprentissages et le maintien des enseignant.e.s qualifié(e)s seront documentées et diffusées. Il s'agit d'un processus de collecte systématique et d'analyse d'évidences, visant à générer de nouvelles connaissances en vue de définir des solutions à des problèmes ou des questions spécifiques pertinents par le biais d'une vérification dans des conditions réelles. Cette action sera entreprise en proche coordination avec celle prévue dans le cadre de la sous-composante 2.1 relative à la mise en œuvre du paquet d'interventions holistique et multisectoriel.

5. **Réalisation d'une analyse de genre du système éducatif béninois.** Le programme soutiendra la réalisation d'une analyse genre du système éducatif béninois afin de mettre en lumière les obstacles liés au genre dans l'accès à l'éducation, la qualité de l'éducation, l'environnement d'apprentissage, les politiques éducatives et les résultats dans l'éducation. Cette analyse permettra d'identifier les goulets d'étranglement à lever et les lacunes à combler au niveau des rôles, des responsabilités et des connaissances des acteurs, des politiques et des normes dans le but de promouvoir l'égalité de genre et l'équité dans l'éducation. Tout en se basant sur les résultats de l'analyse genre, les structures responsables de la génération, de l'analyse et de l'utilisation des informations seront formées sur l'intégration du genre et son suivi dans l'éducation.
6. **Appui à la publication et à la dissémination des évidences générées.** Le programme soutiendra la diffusion des produits du système d'information de l'éducation y compris par des canaux accessibles sur des sites du gouvernement. Des séances d'échanges et les opportunités de dialogue que sont les revues décentralisées, les revues nationales, serviront de cadres pour présenter les indicateurs produits et communiquer sur les performances des communes ciblées.

ii) Renforcement du suivi et de l'assurance-qualité du système éducatif national

Cette activité prévoit les actions suivantes :

1. **Définition et mise en œuvre du mécanisme d'assurance-qualité.** Le programme soutiendra la définition d'un mécanisme ou d'un dispositif d'assurance qualité qui garantira au-delà de WEZIZA Educ, le suivi de l'application des normes et standards de pilotage et de management, de l'application des approches et des outils pédagogiques et didactiques définis par le cadre d'orientation curriculaire (cf. sous-composante 1.1), de la participation active des parties prenantes (gestionnaires d'établissement, enseignant.e.s, parents d'élèves, collectivités locales) selon le cadre de redevabilité. Le mécanisme d'assurance qualité inclura l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de suivi aux différents niveaux du système éducatif sensible au genre.
2. **Appui au fonctionnement des cadres de concertation, d'échange et de partage d'information aux niveaux national, déconcentré que décentralisé (revues conjointes semestrielles/annuelles).** Sur la base des évidences générées et des synthèses d'analyses, l'organisation des revues conjointes semestrielles et annuelles avec l'ensemble des parties prenantes sera soutenue à travers le dispositif d'assurance qualité préconisé pour apprécier la progression et l'atteinte des résultats visés par la politique éducative que ce soit dans le cadre du plan sectoriel ou la réforme prioritaire. Les revues seront organisées aussi bien aux niveaux national, déconcentré que décentralisé. Un focus particulier sera fait sur l'implication et la

participation effective des adolescent.e.s, des jeunes, des femmes et des acteurs communautaires clés et sur la prise en compte de leurs points de vue et préoccupations dans les recommandations. Ces dernières serviront de base pour ajuster les plans stratégiques et opérationnels du secteur. L'opportunité sera accordée également aux adolescent.e.s et jeunes pour devenir acteur de leur propre changement.

3. **Analyse de l'efficacité des mesures incitatives existantes pour l'allocation et le maintien des enseignant.e.s dans les communes défavorisées.** Le programme soutiendra la réalisation de l'analyse des mesures incitatives pour le maintien des enseignant.e.s dans les communes défavorisées. Des recommandations seront formulées à la suite de l'analyse pour assurer l'efficacité des mesures incitatives et le maintien des enseignant.es dans les communes défavorisées. Les recommandations mettront l'accent sur la dimension genre pour assurer de meilleures conditions de travail pour les enseignantes dans les communes défavorisées.
4. **Documentation et suivi du processus d'assurance-qualité.** La mise en place des processus d'assurance qualité sera documentée grâce à des outils de suivi et à des instances de dialogue et d'analyse des résultats du suivi selon les procédures définies. Les évidences résultant des mécanismes d'assurance qualité seront analysées, discutées et feront l'objet d'un partage avec les parties prenantes. Elles viendront alimenter entre autres les cadres de concertation, d'échange et de partage d'information aux niveaux national, déconcentré que décentralisé en lien avec l'action précédente. La documentation et le suivi concerneront également l'ensemble des activités du programme (y compris la formation des enseignant.e.s utilisant le numérique), en collaboration avec les structures de mise en œuvre, l'UATS et l'Agent Partenaires.

iii) Contribution au renforcement de l'évaluation des apprentissages

Cette activité prévoit les actions suivantes :

1. **Renforcement du dispositif national d'évaluation des apprentissages (en lien avec l'existant à savoir le SEA, l'équipe nationale PASEC, les examens nationaux, l'évaluation nationale des apprentissages).** Le programme soutiendra le développement des évaluations nationales d'acquis des élèves à la fois avec le renforcement de la capacité des ministères de l'éducation et la promotion de l'utilisation des résultats à des fins de prise de décision. Cette utilisation se traduira aussi par le soutien à la prise en compte de ces résultats d'évaluation des apprentissages dans l'élaboration de divers plans d'actions basés sur des évidences (plan d'action sectoriel triennal, plan d'encadrement, plan de développement de l'école etc.) pour la mise en œuvre d'actions ciblées et pertinentes issues des recommandations des différentes évaluations des acquis scolaires. Il ne fera qu'accompagner la mise en place et le fonctionnement d'un système national d'évaluation des apprentissages principalement à travers le renforcement et le fonctionnement du service d'évaluation des apprentissages (Institut National pour la Formation et la Recherche en Education, INFRE).
2. **Soutien à la réalisation des évaluations nationales des apprentissages.** Le soutien qui est prévu pour la réalisation des évaluations nationales des apprentissages inclut la mise en place et l'utilisation d'un mécanisme d'exploitation des résultats des évaluations pour l'amélioration de la qualité des apprentissages. Ce volet sera intégré à l'activité de développement du dispositif d'assurance qualité.

- 3. Mise en place et utilisation d'un mécanisme d'exploitation des résultats des évaluations pour l'amélioration de la qualité des apprentissages.** Un mécanisme d'exploitation des résultats des évaluations sera conçu avec l'appui du programme afin d'assurer l'utilisation des résultats des évaluations à travers les instances de dialogue et de coordination sectorielle à tous les niveaux, ainsi que les canaux de communication pour informer les parties prenantes dans le cadre de la redevabilité (voir sous-composante 1.3).

iv) Développement et mise en œuvre d'une stratégie de gestion des connaissances

Une stratégie de gestion des connaissances sera élaborée et mise en œuvre pour accompagner l'amélioration des politiques éducatives sensible au genre. Cette activité prévoit le déroulé suivant :

- 1. Elaboration d'un document cadre de référence de gestion des connaissances pour l'amélioration des politiques éducatives.** Le projet Ressources Educatives (appui de l'UNESCO et financement de l'AFD) développe actuellement une base de données documentaire visant à lister toutes les ressources éducatives du pays. De plus, un diagnostic sur la prise en compte des ressources éducatives dans le SIGE a été également réalisé. Par ailleurs, ce Projet prévoit un renforcement des capacités des agents du Ministère pour développer les volet ressources éducatives dans les SIGE, ainsi que la gestion de la base de données documentaire à déployer etc. Le programme WEZIZA Educ apportera donc les compléments nécessaires en coordination avec l'UNESCO à travers une réflexion stratégique en vue de l'élaboration d'un document cadre de référence de gestion des connaissances.
- 2. Soutien à la mise en œuvre du cadre de référence de gestion des connaissances, y compris le renforcement des capacités des acteurs sur le processus et les outils de la gestion des connaissances.** Un module de partage des connaissances sera conçu et intégré aux plateformes en cours de développement d'un système d'information harmonisé tel que préconisé par l'initiative gouvernementale en cours (cf. Section justification). Les capacités des acteurs à tous les niveaux seront renforcées sur les étapes et les outils applicables à la gestion des connaissances dans le but d'assurer que les bonnes pratiques et les leçons apprises sont intégrées dans le pilotage du système éducatif. L'appui au développement du module sera assuré par une équipe de consultants qui travaillera en étroite synergie et complémentarité avec les équipes chargées du pilotage de la réforme nationale du système d'information qui vise l'ensemble des secteurs publics dans le but de garantir la cohérence et l'efficacité des solutions proposées.

v) Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie de communication du Programme WEZIZA Educ

Cette intervention sera mise en œuvre à travers les activités suivantes.

- 1- Elaboration d'une stratégie globale de communication du Programme WEZIZA Educ assortie d'un plan opérationnel de communication.** Le programme soutiendra l'élaboration d'une stratégie de communication pour soutenir l'information, la sensibilisation et le dialogue nécessaire à l'adhésion des parties prenantes aux interventions et aux changements visés. Sous le leadership coordonné du ou de la Spécialiste en Communication de l'UATS et de l'équipe de la communication et du changement social de l'Agent Partenaire, des prestataires de services

identifiés pour leurs expériences, soutiendront l'élaboration de la stratégie et de son plan de communication.

- 2- **Soutien à la mise en œuvre du plan de communication de la stratégie globale par la composante 1 du Programme WEZIZA Educ.** Le plan de communication de la stratégie globale sera mis en œuvre avec le soutien de la composante 1 dans une logique intégrée. Des partenariats seront établis avec les agences de communication y compris au niveau communautaire pour assurer la diffusion des informations, la collecte des feedbacks, le traitement des fausses informations sur WEZIZA Educ dans le but de garantir l'adhésion et la participation active de toutes les parties prenantes à la réalisation de l'effet du programme.

5.2 Composante 2 : Accélération de l'éducation et du bien-être des filles

Cette composante vise l'accélération de l'éducation de la fille à travers le changement transformationnel des systèmes vers l'égalité des genres dans et par l'éducation. Elle intervient dans un contexte national favorable à la promotion du genre y compris la lutte contre les violences basées sur le genre (VBG). Ses orientations sont en cohérence avec les priorités nationales définies dans la Politique Nationale de Promotion du Genre (PNPG) et son plan d'action, le Plan Sectoriel de l'Education, le pacte du partenariat et le PNIAEBEFB.

Au regard de l'analyse des obstacles multidimensionnelle à l'éducation et l'éducation des filles présentées dans la section justification du programme, la **théorie de changement dédiée à la composante 2** est élaborée afin de rendre compte des changements transformationnels spécifiques à l'accélération de l'éducation des filles pour la levée des goulets et la réalisation du changement systémique et transformateur ci-dessous :

Les communautés et les structures étatiques disposent de capacités pour améliorer l'environnement socio-économique et protecteur en vue d'accélérer l'accès équitable et l'achèvement de l'éducation de base par les apprenant.e.s, en particulier les filles et adolescentes et d'accroître leur potentiel dans les communes ciblées.

En effet,

Si

- ✓ Le paquet harmonisé d'interventions holistique et multisectorielles est défini, expérimenté et adopté ;
- ✓ Les alliances et la coordination entre les différents acteurs impliqués au niveau communal, départemental et central sont renforcées.
- ✓ Les alternatives éducatives sont institutionnalisées.
- ✓ Des parcours éducatifs sont disponibles en fonction des besoins des filles et enfants en situation de handicap.
- ✓ L'identification et analyse des besoins et renforcement des capacités du réseau existant d'adolescent.e.s et de jeunes
- ✓ La co-crédation de solutions avec et par les adolescent.e.s en tant qu'agents du changement pour accélérer l'éducation des filles

Alors

- ✓ Un paquet harmonisé d'interventions holistique et multisectorielles couplé avec des interventions de promotion de changement social est mis en place pour créer des conditions favorables pour la scolarisation des filles
 - ✓ Les filles hors du système éducatif ont accès à une offre d'éducation alternative de qualité basée sur le modèle "Classe passerelle"
- Les adolescent.e.s et les jeunes disposent des capacités accrues pour leur participation, engagement et prise de décisions en faveur de leur apprentissage

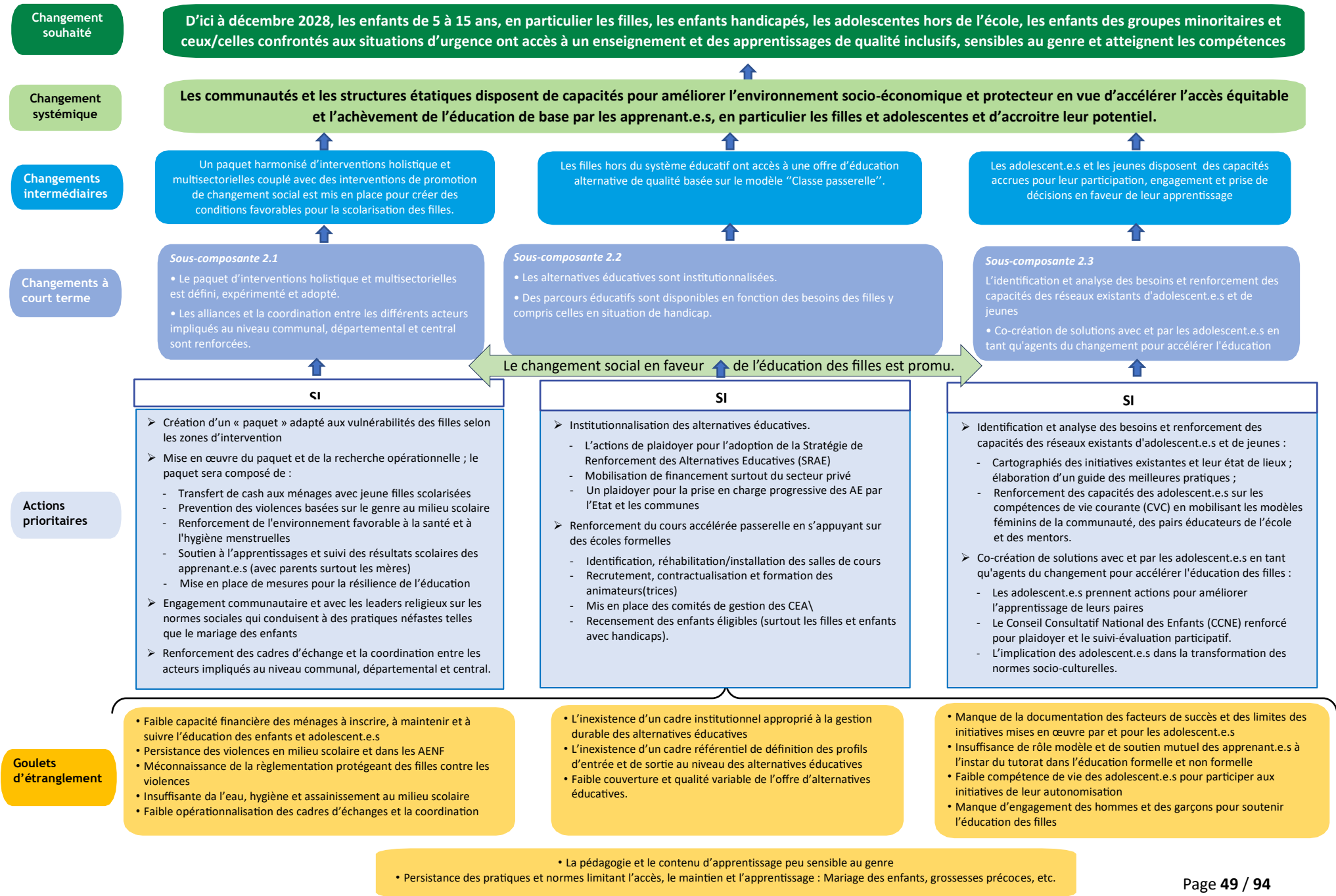
Ainsi, le changement systémique et transformateur est réalisé.

Ce changement systémique contribuera à terme, à une transformation du secteur de l'éducation ainsi qu'à l'égalité des genres et générera le changement souhaité suivant : **“ D’ici à décembre 2028, les filles de 5 à 15 ans, en particulier les filles handicapées, les adolescentes hors de l’école, les filles des groupes minoritaires et celles confrontés aux situations d’urgence ont accès à un enseignement et des apprentissages de qualité inclusifs, sensibles au genre et atteignent les compétences requises pour réussir leur vie future.**

Cette théorie du changement repose sur l’hypothèse que les **facteurs favorables** ci-dessous sont effectifs :

- La poursuite de la bonne gouvernance, un financement national adéquat de l'éducation, une utilisation optimale et efficace des ressources, de bons partenariats aux niveaux infranational et national (composante 1) ;
- La volonté politique qui soutient les approches intersectorielles et s'attaquent aux obstacles intersectoriels à l'éducation des filles et adolescentes ;
- Une demande croissante des communautés pour l'éducation des filles, y compris celles qui vivent avec les handicaps ou qui ont des besoins particuliers ;
- Toutes les parties prenantes s'engagent de manière proactive dans les changements impulsés par ce programme et au-delà ;
- Les partenaires de l'éducation alignent leur financement pour compléter la réalisation des résultats de ce programme.

Figure 3 : Théorie de changement de la Composante 2 du Programme



L'objectif de cette composante est d'**accélérer l'éducation des filles à l'échelle nationale tout en ciblant les communes les plus défavorisées en vue d'accroître leur potentiel à participer en tant que partie prenante du changement propre à leur épanouissement et au développement de leurs communautés et du pays.** Spécifiquement, la contribution du programme consiste à :

- i) Soutenir la création des conditions favorables pour une scolarité complète et de qualité des filles jusqu'à la fin du 1er cycle du secondaire général et au-delà
- ii) Renforcer l'amélioration de l'offre d'éducation alternative de qualité en faveur des filles hors du système éducatif ; et
- iii) Renforcer la participation et l'engagement des adolescent.e.s et des jeunes à l'amélioration des apprentissages

Les actions préconisées s'inscrivent dans la continuité des initiatives en cours ou passées et en coordination avec ce qui est fait par les autres partenaires. Il est à noter que les deux premières priorités couvrent trois des quatre priorités identifiées dans le Programme National Intersectoriel pour l'Accélération de l'Education et du Bien-être des Filles au Bénin (PNIAEBEFB). La troisième priorité sur l'engagement des adolescent.e.s est transversale, est pertinente non seulement pour la Composante 2 mais aussi pour la Composante 1 et le processus de suivi et d'évaluation du programme. Comme illustré dans la Figure en annexe 3, les divers obstacles à l'éducation des filles qui existent à différents niveaux sont abordés dans le cadre des Composantes 1 et 2.

5.2.1 Sous-composante 2.1 : Création des conditions favorables pour une scolarité complète et de qualité des filles jusqu'à la fin du 1er cycle du secondaire général

L'objectif de cette sous-composante est de **réduire de manière holistique et multisectorielle, les barrières socio-économiques et culturelles à l'accès, au maintien et à l'apprentissage pour l'accélération de la scolarisation des filles issues des ménages vulnérables dans les communes ciblées, tout en renforçant les alliances et la coordination entre les différents acteurs.**

Les interventions proposées de cette sous-composante prennent en compte les différentes dimensions des barrières auxquelles sont confrontées les filles et les adolescentes, comme les montre la Figure ci-dessus. Elles s'alignent également avec les actions prioritaires identifiées dans le Pacte de Partenariat et le *Programme National Intersectoriel pour l'Accélération de l'Education et du Bien-être des Filles au Bénin* (PNIAEBEFB), et contribueront à la mise en place d'un environnement scolaire sécurisé et protecteur et à l'amélioration des conditions d'enseignement apprentissage des filles.

Les interventions seront réalisées dans les 16 communes ciblées, notamment celles qui sont affectées par les crises naturelles, sanitaires et sécuritaires qui aggravent les difficultés d'apprentissage, particulièrement chez les filles. Les résultats intermédiaires et les résultats clés sont précisés dans le cadre logique présenté en annexe 1.

Le programme soutiendra les interventions ci-dessous :

i) Définition et mise en place du paquet d'interventions holistiques et multisectorielles pour créer des conditions favorables à la scolarisation des filles

La mise en œuvre de cette intervention se fera à travers les activités suivantes :

1- Identification des éléments constitutifs du paquet holistique et multisectoriel. Sur la base de la figure en annexe 3 relative aux multiples obstacles à l'éducation des filles, le paquet contiendra les éléments tels que la coordination, le transfert monétaire, la prévention contre les violences, la promotion de la santé et de l'hygiène menstruelle, le soutien à l'apprentissage et au suivi des résultats scolaires et la résilience du système éducatif. Ces éléments qui doivent être considérés comme des conditions minimales pour que les filles puissent apprendre effectivement à l'école, seront confirmés ou non à l'issue de la génération des évidences. Le tableau ci-dessous présente les interventions probables du paquet.

Tableau 2 : Résumé des interventions essentielles « non-négociables » dans le paquet holistique pour créer des conditions favorables pour la scolarisation des filles :

Goulet/ domaines	Interventions	En cours ou planifié
Coûts directs encourus par les ménages	- Le transfert de cash sans conditions aux ménages ayant des jeunes filles scolarisées	En cours par l'UNICEF dans toutes les communes dans les 4 départements au nord (Alibori, Atacora, Donga, Borgou), à l'exception de Parakou
Violences basées sur le genre et grossesses en milieu scolaire	- Le renforcement et l'opérationnalisation du mécanisme d'alerte au niveau des écoles et l'existence de liens entre les écoles, les Guichets Uniques de Protection Sociale (GUPS) et les Services Sociaux Scolaires - L'éducation et la sensibilisation des filles et garçons, à travers l'éducation CVC y compris la santé sexuelle et reproductive des adolescentes surtout les jeunes filles, y compris la mise en œuvre, à titre expérimental, de l'initiative des <i>classes socioéducatives</i>	En cours par EDUOCO, UNICEF, SWEDD (Banque Mondiale), UNESCO, Coopération Suisse, Plan Bénin, UNFPA, CEDEAO, Graines de Paix
Insuffisance de l'eau, hygiène et assainissement en milieu scolaire	- Le renforcement de l'environnement favorable à la santé et à l'hygiène menstruelles, tel que latrines séparées par sexe et disponibilité de l'eau aux écoles (réhabilitation légère, entretien) - La prise d'Initiatives visant à fournir aux adolescentes les compétences et les connaissances nécessaires pour gérer leurs menstruations (CVC)	En cours par UNICEF dans les zones ciblées
Faible performance scolaire des filles et faible soutien des parents	- Le soutien à l'apprentissages et le suivi des résultats scolaires des apprenant.e.s à travers le renforcement des rôles des parents surtout les mères	Une partie de ces éléments est planifiée dans la Sous-composante 2.3., également en cours de mise en œuvre par Graines de Paix

Goulet/ domaines	Interventions	En cours ou planifié
La pédagogie et le contenu d'apprentissage peu sensible au genre	<ul style="list-style-type: none"> - La formation des enseignant.e.s. sur la pédagogie sensible au genre²⁷ - L'actualisation des manuels scolaires et curriculum pour les rendre plus inclusifs au genre 	Ces éléments sont planifiés dans la Composante 1
Sous-préparation aux situations d'urgence et faible niveau de résilience du système et des services éducatifs	<ul style="list-style-type: none"> - Le renforcement du suivi de l'éducation de filles par les groupements/ associations des femmes ; - La pénétration des activités de renforcement des capacités des acteurs sur la prévention et la réponse aux urgences ; et - L'intégration ou le renforcement des aspects de résilience dans le Plan de développement des écoles. 	UNICEF, Graines de Paix Composante 1
Fragmentation des interventions	<ul style="list-style-type: none"> - Coordination des interventions multisectorielles 	Le gouvernement avec ses partenaires

Les éléments de ce paquet sont considérés comme des conditions minimales pour que les filles puissent apprendre effectivement à l'école. Les interventions proposées sont soutenues par des données globales ou régionales prouvant qu'elles sont efficaces pour soutenir l'éducation des filles.

Il est envisagé les cinq éléments probables suivants du paquet destiné aux filles :

- Le **premier élément** du paquet vise à réduire les coûts directs encourus par les ménages. En effet, des preuves récentes montrent que la **protection sociale telle que le transfert monétaire** peut accroître la participation des filles dans l'enseignement primaire et secondaire dans les contextes à faibles revenus.²⁸ Cet élément du paquet s'inspirera de l'initiative en cours par le Gouvernement béninois avec l'appui de l'UNICEF et les Pays Bas depuis 2020, dénommé Cash Plus Care. Depuis le démarrage du programme, 163 619 filles ont bénéficié des transferts monétaires. La revue du programme "Cash + Care" est en cours et fournira des informations sur les résultats obtenus.
- Le **deuxième élément** adressera les violences basées sur le genre et les grossesses précoces en milieu scolaire.

Il est démontré que la **prévention, la réduction et la réponse à la violence basée sur le genre en milieu scolaire (SRGBV)** sont un facteur critique pour l'achèvement de la scolarité des filles.²⁹ Les normes de genre ont également un impact sur les garçons. Pendant l'adolescence, les garçons peuvent ressentir aussi une pression sociale d'être responsables financièrement pour les familles ou être contraints à des

²⁷ Des modules de formation des enseignant.e.s existent tel que la [Gender Responsive Pedagogy : A Toolkit for Teachers and Schools](https://www.iicba.unesco.org/en/node/90) by FAWE, qui ont été traduits en français et numérisés avec l'appui de l'UNICEF. La formation virtuelle sera disponible au cours de 2024. <https://www.iicba.unesco.org/en/node/90>

²⁸ [Mapping Social Protection Intervention Pathways to Address Barriers to Girls' Education, UNICEF, 2021.](https://www.unicef.org/fr/publications/mapping-social-protection-intervention-pathways-to-address-barriers-to-girls-education)

²⁹ UNICEF, Action to end violence against children in schools: UNICEF review of programme interventions illustrating actions to address violence against children in and around schools 2018-2020, UNICEF, New York, 2021. & Wodon, Q., C. Fèvre, C. Malé, A. Nayihouba, and H. Nguyen. 2021. & Ending Violence in Schools: An Investment Case. Washington, DC: The World Bank and the Global Partnership to End Violence Against Children.

normes sociales qui favorisent leur décrochage scolaire, perpétuant ainsi les violences basées sur le genre (VBG). C'est pour cela que pour adresser les VBG en milieu scolaire qui sont un obstacle pour l'accélération de l'éducation de la fille, il est crucial de renforcer les capacités et connaissances des garçons afin qu'ils deviennent des alliés dans la promotion et la protection des droits, l'autonomisation et le bien être des filles. L'UNICEF et les partenaires soutiennent le **renforcement et l'opérationnalisation du mécanisme d'alerte au niveau de l'école et l'établissement de liens entre les écoles et les Guichets Uniques de Protection Sociale (GUPS)**, où des travailleurs sociaux s'occupent des questions de violences basées sur le genre. Le Gouvernement a pris des mesures visant la prévention des grossesses chez les adolescentes par le renforcement du cadre réglementaire et l'introduction de la santé sexuelle et de la reproduction dans les curricula. Plusieurs initiatives telles que ZEGROMIS, AGBAZATCHE, UPSHIFT, etc. avec l'appui de Plan International, l'UNFPA, l'UNICEF, Graines de Paix et d'autres partenaires sont mises en place. Ces initiatives d'éducation aux CVC permettront aux filles et aux garçons de renforcer leurs compétences et leur confiance en soi afin de lutter contre les inégalités de genre et les VBG, le harcèlement et l'exploitation sexuelle.

- Le **troisième élément** probable est relatif à l'insuffisance de l'eau, l'hygiène et l'assainissement en milieu scolaire, qui touchent particulièrement la **santé et l'hygiène menstruelles des adolescentes**³⁰

Cet élément du paquet porte sur le renforcement de l'environnement favorable à la santé et à l'hygiène menstruelles, plus particulièrement **l'entretien et/ou la réhabilitation légère des latrines séparées par sexe et l'accès à l'eau dans les écoles et les collèges**, et à **fournir aux adolescentes les compétences et les connaissances nécessaires pour gérer leurs menstruations**.

- Le **quatrième élément** probable vise à adresser la faible performance scolaire des filles et le faible soutien des parents.

Il s'agit du **soutien à l'apprentissages et au suivi des résultats scolaires** des apprenant.e.s à travers le **renforcement des rôles des parents** (surtout les mères à l'endroit des filles ayant une faible performance scolaire) et le soutien psychopédagogique. Cet élément sera basé sur l'expérience du renforcement du suivi scolaire et la reddition des comptes en s'inspirant des initiatives de suivi scolaire par les associations de mères d'élèves expérimentées par le Projet ATAPE mis en œuvre par World Education, l'élaboration et la mise en œuvre des Plans de Développement de l'Ecole (PDE) soutenu par l'UNICEF et des ONG telles que EDUCO, Plan International, Action Education, IADF, etc. La remédiation scolaire sera mise en valeur à la fois à travers la formation continue des enseignant.e.s et la modalité de **soutien entre pairs**, où les élèves les plus performants soutiennent ceux rencontrant des difficultés d'apprentissage. Des approches novatrices utilisant le numérique en cours d'expérimentation dans le pays et dans d'autres pays telles que Classe 19, le Learning Passeport, etc. permettront de renforcer le suivi et le soutien des apprentissages.

- Le **cinquième élément** probable porte sur la mise en place et le renforcement des mesures pour la **résilience de l'éducation**, surtout dans les zones affectées par l'insécurité et les crises humanitaires (inondations, crises sécuritaires, conflits sociaux, etc.).

³⁰ Menstrual Health and Hygiene in West and Central Africa: A review of literature and UNICEF programming, UNICEF WCARO, 2021.

Les preuves globales soulignent le fait que dans les zones touchées par l'insécurité, les filles sont souvent plus exposées que les garçons au risque d'abandon scolaire. En effet, les risques de violences basées sur le genre, de mariage précoce et de grossesses précoces chez les filles tendent également à augmenter pendant les crises.³¹ De plus, lorsque les écoles sont fermées en raison de l'insécurité, l'impossibilité d'accéder à l'éducation peut signifier une perte de protection pour les filles, ce qui peut les conduire à abandonner l'école, rendant ainsi les filles et leurs communautés moins résilientes. L'UNICEF appuie le gouvernement et les partenaires dans la mise en œuvre des interventions guidées par l'approche Safe School, les normes INEE et les orientations du Plan de Contingence National.

2- Expérimentation de la mise en œuvre du paquet d'interventions holistique multisectoriel.

L'expérimentation de la mise en œuvre du paquet d'intervention du paquet holistique multisectoriel sera réalisée pendant les deux premières années du programme. Le programme soutiendra la mise en œuvre de l'ensemble des interventions dans les 16 communes. Les interventions seront mises en œuvre en collaboration avec les ONG sous le leadership des structures déconcentrées de l'état, notamment les GUPS, les CS et les CIP. Les interventions couvriront le Transfert de cash aux ménages ayant des jeunes filles scolarisées, le Développement ou renforcement des mécanismes de lutte contre les violences basées sur le genre, les grossesses précoces et la stigmatisation liée au handicap en milieu scolaire, le renforcement de l'environnement favorable à la santé et à l'hygiène menstruelles, (latrines séparées, points d'eau, CVC), le soutien des apprenant.e.s en difficultés d'apprentissages et au suivi des résultats scolaires à travers l'organisation des travaux dirigés utilisant des ressources digitales (classe 19, imaginecole, etc.) ainsi que le renforcement des rôles et responsabilités du personnel enseignant et d'encadrement et des parents (cf. redevabilité : sous-composante 1.2 et 1.3), le soutien à l'insertion scolaire des filles handicapées (moteur, visuel, auditif, intellectuel) à travers la mobilisation des structures de protection sociale, les collectivités locales; la sensibilisation des parents et des acteurs du système éducatif et le renforcement de la résilience du système et des services éducatifs face aux situations d'urgence.

3- Réalisation d'une recherche opérationnelle. L'expérimentation de la mise en place du paquet d'interventions holistiques et multisectorielles sera couplée avec la mise en œuvre d'une recherche opérationnelle (cf. Annexe 2) pour identifier les facteurs et les conditions qui renforcent l'efficacité du paquet. La recherche opérationnelle sera réalisée dans une logique de recherche dans l'action et permettra d'introduire durant la mise en œuvre, les corrections et les ajustements nécessaires dans la définition et les modalités de mise en œuvre du paquet.

4- Actualisation et finalisation du paquet d'interventions holistiques et multisectorielles. A la fin de l'expérimentation et sur la base des leçons et des enseignements tirés de la recherche opérationnelle, le paquet d'interventions holistique multisectorielle sera actualisée et stabilisé.

³¹ Inter-agency Network for Education in Emergencies (INEE). 2021. Mind the gap: The state of girls' education in crisis and conflict. New York, NY. <https://inee.org/resources/mind-gap-state-girls-education-crisis-and-conflict> & Plan International UK. 2019/ Left out, Left behind: Adolescent girls' secondary education in crisis & UNGEI and ODI. 2017. Evidence Review: Mitigating Threats to Girls' Education in Conflict-Affected Contexts: Current Practice.

ii) Adoption du paquet d'interventions holistique et multisectoriel par le gouvernement

Les activités qui seront mises en œuvre dans le cadre de cette intervention sont ci-dessous listées :

- 1. Elaboration d'une stratégie de mobilisation des ressources nationales et des partenaires.** A l'issue de l'actualisation du d'interventions holistique multisectorielle, une stratégie de mobilisation des ressources sera élaborée pour garantir la disponibilité continue des ressources en vue de la mise en œuvre de tous les éléments du paquet d'interventions holistiques et multisectorielles.
- 2. Adoption du paquet d'interventions holistiques et multisectorielles par le gouvernement.** Le paquet d'interventions holistique multisectorielle sera adopté par le gouvernement comme stratégie opérationnelle de l'accélération de l'éducation et du bien-être des filles.
- 3. Soutien à la mise en œuvre du plan de communication de la stratégie globale par la composante 2 du Programme WEZIZA.** En lien avec la composante 1, le plan de communication de la stratégie globale sera mis en œuvre avec le soutien de la composante 2 dans une logique intégrée.

iii) Renforcement des cadres d'échange et de la coordination entre les différents acteurs impliqués au niveaux communal, départemental et central pour la promotion du changement social en faveur de l'éducation des filles

Cette intervention prévoit les activités suivantes :

- 1. Renforcement des plateformes communautaires et soutien aux initiatives communautaires pour la promotion de l'éducation et le bien-être des filles.** Il s'agit d'engager et d'accompagner les filles et garçons, les parents et leaders communautaires dans les processus participatifs qui privilégient le dialogue sur les causes profondes des obstacles à l'éducation des filles pour viser un changement des normes et de leurs perceptions sur les gains sociaux et économiques de la fille³². Le programme liera les membres des communautés scolaires et communautaires à leurs radios de proximité pour prévenir le phénomène et amplifier les actions en faveur de l'éducation et le maintien des filles à l'école à travers le dialogue social inclusif. Spécifiquement la problématique fera l'objet de débats radiodiffusés pour promouvoir l'éducation et l'autonomisation des filles ; soutenir l'accompagnement des filles dans leur parcours scolaire et renforcer la responsabilité parentale et des systèmes dans les zones d'intervention. En vue d'une meilleure exploitation des messages et émissions radiophoniques dans les milieux communautaires, des clubs d'écoute composés des entités scolaires et membres de la communauté seront mis en place pour le suivi des émissions, la poursuite des échanges et la formulation des retours communautaires sur les phénomènes ciblés à travers les forums intergénérationnels. Un accent sera mis sur le dialogue axé sur le soutien au changement des normes sociales ; les résultats positifs de l'éducation des filles ; la confiance dans le système éducatif ; la valorisation des normes et valeurs positives qui font la promotion de l'éducation, l'égalité de genre, et rôle social des filles ainsi que les prises de décisions communautaires pour aider les filles à poursuivre leur scolarité. Les représentants de la communauté scolaire (APE, COGES) s'associeront pour leur part aux initiatives des plateformes communautaires et

favoriseront ainsi la collaboration famille, école et communauté dans le but de prévenir le décrochage scolaire des filles. Le programme soutiendra par ailleurs, la mise en place ou la réactivation des mécanismes de feedback et de redevabilité entre les plateformes représentatives de la communauté (y compris scolaire) et les représentants du système permettant ainsi aux filles et aux parents de partager leurs attentes/apprécier l'offre éducatif. Au niveau communal, ce cadre de synergie sera animé par le responsable de Centre de Promotion Social en collaboration avec le Chef de la Circonscription Scolaire et le Maire. Les membres incluront les comités communaux de veille de lutte contre les violences, les observatoires communaux de l'éducation, Coordination des Associations des Parents des Elèves, les Associations des Jeunes, les Associations des Mères des Enfants, le Commissaires de Police Républicaine, les ONG, etc. La création du forum *WhatsApp* afin de faciliter les échanges et la circulation des informations au sein des différents niveau des alliances sera recommandé. L'ensemble des interventions pour le renforcement de la coordination du système éducatif et de l'accélération de l'éducation des filles est intégré dans la sous-composante 1.4.

2. Renforcement des mécanismes d'échange au niveaux communal, départemental et central.

Le programme soutiendra la réalisation d'une cartographie des structures et acteurs étatiques et non étatiques intervenant dans le domaine de l'accélération de l'éducation des filles, le renforcement du partenariat avec les entités existantes tel que l'Institut National de la Femme pour la lutte contre les violences basées sur le genre, le renforcement de la coordination intersectorielle pour la mise en œuvre holistique du paquet en faveur de l'accélération de l'éducation des filles aux niveaux communal, départemental et central. Le programme mènera des actions de persuasion des acteurs sur l'importance de l'éducation des filles et de leur maintien à l'école à travers une série d'interventions innovantes telles que l'identification et la valorisation des modèles féminins pour la remise en cause des préjugés discriminatoires ; et l'utilisation du témoignage des déviants positifs par le biais des émissions radiophoniques qui seront animées par les clubs/associations des mères et groupements féminins en tant que personnes ressources. En effet, cette approche renforcera les compétences parentales des mères et des femmes au sein des groupements féminins et des associations de mères pour maximiser leur force de mobilisation et solidarité afin d'être mieux impliquées et outillées dans le suivi de l'éducation de leurs filles pour les maintenir à l'école et prévenir les risques en lien avec le décrochage scolaire

5.2.2 Sous-composante 2.2 : Amélioration de l'offre d'éducation alternative de qualité en faveur des filles hors du système éducatif

La sous-composante 2.2 vise à améliorer l'accès et le maintien des enfants dans les alternatives éducatives notamment les filles et les enfants vulnérables hors de l'école, comme inclus dans le Pacte de Partenariat. L'intégration ou la réintégration des filles et des garçons hors du système éducatif dans l'éducation formelle et non formelle améliore à la fois l'inclusion et l'égalité genre. Les enfants hors de l'école sont pour la plupart issus des couches défavorisées avec au moins 50% des filles. La stratégie d'intervention permettra d'identifier et d'intégrer les filles aux alternatives éducatives. Les principales interventions pour la réalisation de cette sous-composante sont relatives à l'établissement de l'ancrage institutionnel des alternatives éducatives pour leur pérennisation et développement et au soutien aux filles pour leur maintien et l'achèvement de leur parcours d'éducation alternative, y compris les filles

en situation de handicap. Les résultats intermédiaires et les résultats clés sont précisés dans le cadre logique présenté en annexe 1.

i) Etablissement de l'ancrage institutionnel des alternatives éducatives pour leur pérennisation et développement

Cette intervention prévoit les activités suivantes :

- 1. Etat des lieux des expériences existantes relatives aux alternatives éducatives pour les enfants hors de l'école y compris les enfants handicapés.** Le programme soutiendra la réalisation d'un état des lieux des alternatives éducatives dans le but de faire le point des différentes initiatives existantes et fonctionnelles dans le pays qui fournira des informations sur les risques et les mesures de mitigations ainsi que les leçons apprises de la mise en œuvre des différentes initiatives.
- 2. Appui à l'actualisation et à l'adoption de la Stratégie de Renforcement des Alternatives Educatives (SRAE).** Le programme soutiendra, en collaboration avec la Coopération Suisse et Helvetas, l'actualisation de la Stratégie de Renforcement des Alternatives Educatives (SRAE). Un accent sera mis sur la prise en compte des enfants handicapés dans la stratégie et sur la précision du profil d'entrée et de sortie des apprenant.e.s des animateurs et des encadreurs des alternatives éducatives. Un document d'opérationnalisation de la SRAE sera élaboré grâce au soutien du programme pour orienter les acteurs sur leurs rôles et responsabilités dans le processus de mise en place et de développement des centres d'éducation alternative. Ces interventions permettront la mise en place d'un cadre réglementaire institutionnel opérationnel pour les prestataires de services d'éducation alternative non étatiques à but non lucratif pour faciliter l'accompagnement et le suivi de l'Etat.
- 3. Renforcement des mécanismes d'éducation alternative pour l'insertion et de la réinsertion des filles et des garçons dans un parcours éducatif, y compris les filles en situation du handicap.** Le programme soutiendra les initiatives d'éducation alternatives pour garantir la disponibilité des offres d'éducation pour les enfants hors de l'école. Le soutien du programme ciblera l'actualisation des curricula, la multiplication et la diffusion des supports pédagogiques et didactiques, l'amélioration des conditions d'accueil des centres d'éducation alternative et le soutien à l'accès des filles hors de l'école aux centres. Le programme s'intégrera dans la réflexion en cours au niveau MEMP avec l'appui de la Coopération suisse³³ sur la viabilité de l'AE et soutiendra la capitalisation des leçons tirées de divers modèles au Bénin et au-delà dans le but d'un modèle harmonisé et durable d'AE. Il en sera de même des travaux en cours sur l'intégration des compétences d'éducation de base dans les écoles coraniques, soutenus par l'UNICEF et l'Union Européenne. Le programme soutiendra également le plaidoyer pour la prise en charge progressive des AE par l'Etat et les communes surtout les salaires des animateurs(trices) des CEA, l'identifier les lieux d'implantation des Centres d'Education Alternative (CEA), l'identifier, réhabiliter ou installer des salles de cours, le recrutement , la contractualisation et la formation des animateurs(trices) des CEA, la mise en place des comités

³³ La Coopération suisse a également financé en 2023, une visite d'échanges du MEMP au Mali qui a développé plusieurs modèles d'AE. Le rapport est disponible au MEMP et pourrait inspirer au modèle optimal dans la mise en œuvre selon les objectifs envisagés.

de gestion des CEA et le recensement des enfants éligibles, surtout les filles et les enfants vivant avec handicaps.

4. **Suivi de la mise en œuvre de la SRAE.** Le programme soutiendra le suivi de la mise en œuvre de la SRAE pour apprécier la disponibilité de l'offre d'éducation alternative de qualité et l'accès des filles hors de l'école. Les alternatives éducatives seront intégrées dans le système d'information de l'éducation prévu d'être renforcé dans la sous-composante 1.4.

ii) Soutien aux filles pour leur maintien et l'achèvement de leur parcours d'éducation alternative, y compris les filles en situation de handicap

Cette intervention prévoit les activités suivantes :

1. **Appui Psychosocial et renforcement des compétences de vie courante des filles hors de l'école.** Le programme veillera à ce que certains éléments du paquet d'interventions holistique multisectorielle prévu dans la sous-composante 2.1, notamment la protection contre les violences basées sur le genre, l'appui psychosocial et la santé mentale, le renforcement des compétences de vie courante en lien avec la sous-composante 2.3.
2. **Soutien matériel et financier pour l'insertion des filles vulnérables dans les centres d'éducation non formelle.** Le programme fournira l'appui financier aux filles hors de l'école pour leur accès dans les formations non formelle de courte durée en vue de la préprofessionnalisation.

5.2.3 Sous-composante 2.3 : Participation et engagement des adolescent.e.s et des jeunes à l'amélioration des apprentissages

L'objectif de cette sous-composante est de **renforcer les capacités des filles et des adolescentes pour leur permettre d'influencer les décisions relatives à leur éducation et à faire des choix éclairés.**

La stratégie proposée pour l'engagement des adolescent.e.s et des jeunes dans l'accélération de l'éducation et du bien-être des filles au Bénin repose sur plusieurs axes d'intervention clés, d'abord sur (i) l'identification et l'analyse des besoins et renforcement des capacités du réseau existant d'adolescent.e.s et de jeunes, et ensuite sur (ii) la co-création des actions et des solutions avec et par les adolescent.e.s en tant qu'agents du changement pour accélérer l'éducation des filles.

Cette sous-composante sera mise en œuvre dans les 16 communes ciblées dans 8 départements. En vue de la transformation en une société plus inclusive, l'équité de genre et l'inclusion des enfants handicapés seront une stratégie prioritaire dans l'ensemble des activités proposées avec et pour les adolescent.e.s et les jeunes. Pour cela, le programme soutiendra les deux interventions clés relatives au renforcement des capacités des réseaux d'adolescent.e.s et de jeunes et à la co-création avec et par les adolescent.e.s en tant qu'agents du changement pour accélérer l'éducation des filles. Les résultats intermédiaires et les résultats clés sont précisés dans le cadre logique présenté en annexe 1.

i) Renforcement des capacités des réseaux d'adolescent.e.s et de jeunes

Cette intervention prévoit la mise en œuvre des activités suivantes :

- 1- **Identification et analyse des besoins avec l'actualisation de la Cartographie et revue des initiatives existantes y compris la documentation des bonnes pratiques.** Il s'agira de cartographier les initiatives existantes, y compris les innovations et la digitalisation, tout en identifiant les goulets d'étranglement potentiels. Un état des lieux des initiatives précédentes sera mené, mettant l'accent sur la documentation des pratiques innovantes, des lacunes identifiées et des données probantes sur l'implication des adolescent.e.s et des jeunes dans le système éducatif. Cet état des lieux sera mené pour établir les meilleures pratiques d'engagement des adolescent.e.s et des jeunes dans le développement scolaire, en particulier en ce qui concerne l'amélioration de l'apprentissage des filles. Cela permettra de définir des portes d'entrée pertinentes existantes pour orienter l'action future. À cette fin, un guide des meilleures pratiques sur l'engagement des adolescent.e.s et des jeunes, en mettant l'accent sur l'éducation des filles, sera élaboré pour guider les interventions futures.
- 2- **Développement des compétences des réseaux de jeunes.** Le Programme soutiendra la mise en place de réseaux d'adolescent.e.s et de jeunes en faveur de l'accélération de l'éducation des filles sur la base de la cartographie réalisée. Un renforcement des capacités sera mis en œuvre, notamment en sensibilisant les adolescent.e.s et les jeunes sur leurs droits à l'éducation, les compétences de vie courante (CVC) en renforçant le leadership des filles tout en promouvant une masculinité positive et leur participation dans les mécanismes de reddition des comptes. Les guides et les modules de formation sur les CVC ont déjà été élaborés et utilisés par l'UNICEF dans le cadre de son paquet d'intervention harmonisé dans les écoles et les communautés. Dans ce cadre, il sera essentiel de mobiliser des modèles féminins de la communauté, des pairs éducateurs de l'école et des mentors et facilitatrices des ONG et des OCB pour inspirer et guider les jeunes filles. Un accent particulier sera mis sur l'accompagnement des jeunes adolescentes par les enseignant.e.s, dans les écoles où elles sont affectées, comme points focaux afin de renforcer leur estime de soi et de créer des espaces de mentorat pour discuter des questions pertinentes pour les filles. De plus, un programme de sensibilisation en matière de santé sexuelle et reproductive sera mis en œuvre pour répondre aux besoins urgents d'information des adolescent.e.s et pour atténuer les risques liés aux grossesses précoces et non désirées, aux activités sexuelles forcées, etc. en liaison avec « l'engagement de l'Afrique de l'Ouest et du centre pour des adolescent.e.s et des jeunes éduqués, en bonne santé et épanouis »³⁴ de 2021, à laquelle le Gouvernement du Bénin a également participé.
- 3- **Appui à la mise en œuvre des initiatives des adolescent.e.s et des jeunes** pour l'accélération de l'éducation et le bien-être des filles avec la mobilisation d'un appui technique et financier en soutien à la mise en œuvre des initiatives des jeunes en faveur de l'accélération de l'éducation des filles.

³⁴ [L'engagement de l'Afrique de l'Ouest et du centre pour l'éducation des jeunes : https://www.unesco.org/fr/articles/lengagement-de-lafrrique-de-louest-et-du-centre-pour-leducation-des-jeunes](https://www.unesco.org/fr/articles/lengagement-de-lafrrique-de-louest-et-du-centre-pour-leducation-des-jeunes) | UNESCO ; [Rapport régional - FRENCH – Déc. 2022 - DIGITAL.pdf](#) (commit4youngpeople.org)

ii) Co-création d'actions et de solutions avec et par les adolescent.e.s en tant qu'agents du changement pour accélérer l'éducation des filles

Cette intervention sera mise en œuvre à travers la réalisation des activités suivantes :

- 1. Appui à l'engagement des jeunes et adolescent.e.s sur la culture de la paix, de la cohésion sociale et de la résilience** (Participation au gouvernement scolaire, COGES, pairs éducateurs). Les adolescent.e.s et des jeunes seront encouragés à prendre des actions pour améliorer l'apprentissage de leurs pairs, à travers divers mécanismes tels que les clubs scolaires, les comités de gestion scolaire (COGES) et les gouvernements scolaires. Des facilitateurs issus d'ONG seront mobilisés pour soutenir ces initiatives, tout comme les pairs éducateurs et les U-Reporters. Il sera crucial de (re)orienter les enseignant.e.s, les directeurs et autres acteurs clés sur les mécanismes de préparation, de prévention et de réduction des risques au niveau de l'école, notamment en ce qui concerne les violences basées sur le genre et la sécurité physique des enfants et des jeunes notamment dans les zones d'urgences (en lien avec la première action dans le cadre du paquet).
- 2. Implication des jeunes et des adolescent.e.s dans l'élaboration et le suivi des politiques et stratégies pour l'accélération de l'éducation et du bien-être des filles (par ex. le CCNE ou le réseau des jeunes et adolescent.e.s).** Un effort sera déployé pour impliquer les adolescent.e.s et les jeunes dans la transformation des normes socio-culturelles qui entravent l'éducation des filles, les enfants et les adolescent.e.s handicapés dans leurs communautés. Les organisations de jeunes et les U-Reporters joueront un rôle central dans le dialogue entre pairs et intergénérationnel, ainsi que dans le suivi communautaire des jeunes déscolarisés. Ces actions visent à favoriser une transformation sociale et à renforcer l'égalité des genres et l'inclusion, tout en complétant les initiatives et réformes en cours pour un impact synergique sur le système éducatif. Ces actions viennent en complément de diverses actions proposées dans le cadre de la Sous-composante 2.1., création des conditions favorables pour une scolarité complète et de qualité des filles jusqu'à la fin du premier cycle du secondaire général. Le Conseil Consultatif National des Enfants (CCNE) servira de groupe thématique Education au sein du Conseil et garantira une représentation équilibrée des divers besoins et réalités, notamment ceux des filles vulnérables, les personnes vivant avec un handicap, des migrants, des réfugiés et des jeunes à besoins spécifiques. Ce groupe paritaire, composé d'adolescent.e.s et de jeunes âgés de 8 à 17 ans révolus, jouera un rôle clé dans la conception de plaidoyers et dans le suivi-évaluation participatif, en veillant à ce que les voix des adolescent.e.s et des jeunes soient entendues et prises en compte dans toutes les décisions pertinentes.

6. Stratégies de mise en œuvre du Programme STG et GEA

Le programme est élaboré sur la base de cinq stratégies transversales définissant à la fois le ciblage des interventions (genre et communes) dont la portée reste à l'échelle nationale avec une vision transformationnelle à long-terme ; et une approche harmonisée quel que soit le niveau et le champ d'intervention. En l'occurrence, il est défini une stratégie en termes de :

- Intégration de genre ;
- Ciblage des communes les plus défavorisées ;
- Changement de comportement social vis-à-vis de l'éducation de qualité inclusive et équitable ;

- Développement et de renforcement de capacité ;
- Renforcement de la coordination et des synergies entre partenaires.

Au primaire et au premier cycle du secondaire, l'effectif des apprenant.e.s dans les établissements scolaires du secteur privé représentent 26% au primaire et 20% au premier cycle du secondaire. Les autorités ont fait le choix de ne pas allouer de ressources aux écoles privées que ce soit sur financement STG ou du GEA.

La réalisation des résultats du Programme WEZIZA Educ sera basée sur la mise en œuvre des stratégies ci-dessous :

6.1 Intégration du genre

Le programme a pour ambition d'intégrer l'égalité des genres et d'accélérer la transformation du système vers l'égalité des genres dans et à travers l'éducation. Le programme adopte une approche parallèle à deux volets : intégrer le genre dans toutes les actions prioritaires de la Composante 1 et cibler spécifiquement des interventions s'attaquant aux obstacles à l'éducation des filles qui existent au sein et au-delà du secteur de l'éducation principalement dans la Composante 2 financée par le GEA. Les interventions des deux composantes se soutiendront mutuellement pour aboutir au renforcement de l'intégration de genre dans le système éducatif.

Dans le cadre de la Composante 1 sur l'amélioration de la qualité des apprentissages, le programme veillera à l'intégration du genre dans l'ensemble des processus et interventions soutenus. Une attention particulière sera accordée à l'éliminer les stéréotypes de genre et à la prise en compte appropriée la dimension genre dans la mise en œuvre de toutes les interventions. L'introduction de la pédagogie sensible au genre sera au cœur de l'élaboration du Cadre d'Orientation Curriculaire qui orientera l'ensemble des fonctions visant l'amélioration des apprentissages, pour non seulement la prévention de la violence basée sur le genre pour l'amélioration de la qualité de l'enseignement, mais aussi l'autonomisation des filles et la promotion d'égalité des genres globalement.

Il est aussi prévu qu'un effort particulier sera porté sur la prise en compte du genre à travers les mécanismes de collectes de données dans le cadre de la gestion des évidences. Le programme soutiendra le renforcement des capacités des acteurs pour la production, de l'analyse et de l'utilisation des informations quantitatives et qualitatives désagrégées suivant le genre et l'équité. Ces interventions devraient contribuer à faire progresser l'égalité des genres dans et par l'éducation.

La Composante 2 cible les actions focalisées sur l'accélération de l'éducation et du bien-être des filles. Elle vise à améliorer les conditions favorables pour une scolarité complète et de qualité des filles en adressant les obstacles tel que les coûts directs élevés encourus par les ménages, les violences basées sur le genre et grossesses en milieu scolaire, l'insuffisance de l'eau, hygiène et assainissement en milieu scolaire pour assurer la gestion menstruelle, la faible performance scolaire des filles et faible soutien des parents, et faible niveau du préparation aux situations d'urgence et de la résilience du système et des services éducatifs. L'obstacle lié à la pédagogie et le contenu d'apprentissage peu sensible au genre sera, comme mentionné ci-dessus, adressé par la Composante 1. La Composante 2 inclue également le renforcement de l'offre d'éducation alternative de qualité en faveur des enfants notamment des filles et des enfants vivant avec handicaps hors du système scolaire, et le renforcement de la participation et l'engagement des adolescent.e.s et des jeunes à l'amélioration des apprentissages notamment des filles.

Le genre est pris en compte non seulement dans la conception de ce programme, mais aussi dans sa mise en œuvre. Un(e) spécialiste en genre fait partie intégrante de l'équipe de mise en œuvre de l'UNICEF afin d'apporter son expertise en matière d'intégration de l'égalité des genres dans tous les aspects de la gestion du programme. L'équipe UNICEF comptera également une spécialiste en éducation des filles et un(e) staff spécialisé sur l'engagement des adolescentes et le changement de comportement social au niveau du bureau du pays. L'équipe au Bénin recevra également le soutien technique du bureau régional à Dakar et du siège, qui disposent tous deux d'experts en matière d'éducation des filles, d'intégration de la dimension de genre et d'engagement des adolescent.e.s.

Du côté du Gouvernement, dans tous les ministères, il existe des points focaux genre auxquels les structures de mise en œuvre, en relation avec l'UATS et l'AP (UNICEF), doivent avoir recours à toutes les étapes de mise en œuvre. L'UATS en relation avec l'AP, veillera à la prise en compte du genre dans les TDR des activités soumis pour requête de financement, plus précisément la manière dont le genre sera pris en compte dans la réalisation de l'activité. Ce critère conditionnera l'avis de non-objection. Seront mis à contribution également, les points focaux genre dans les directions départementales et cadres formés en 2023 au Sénégal sur la planification et la budgétisation sensibles au genre dans le secteur de l'éducation par GCI (Gender at the Center Initiative) soutenue par l'IPE et l'UNGEI.

6.2 Ciblage des communes les plus défavorisées

Dans la logique du Pacte de Partenariat qui prévoit des interventions d'envergure nationale et des interventions spécifiques à mettre en œuvre au niveau opérationnel dans certaines communes, le présent programme comprend à la fois des activités ayant une dimension nationale avec les changements et renforcement de capacités adéquats et des activités ciblant des communes et des populations défavorisées pour assurer l'équité et l'inclusivité qui sous-tendent l'ensemble du programme. Le ciblage des communes défavorisées est basé sur une méthodologie qui résulte de l'élaboration d'un Indice Synthétique d'Apprentissage et de Participation (ISAP), adapté de l'Indice du Développement Humain (IDH). Cet indice mesure l'apprentissage et la participation scolaire au primaire et au premier cycle du secondaire. La détermination de l'indice est basée sur les indicateurs de la qualité des apprentissages et d'accès et de l'achèvement. Les performances en lecture et en mathématiques sont considérées pour la qualité des apprentissages tandis que le taux de scolarisation et d'achèvement pour les filles ont été pris en compte pour la participation.

L'ISAP a été calculé pour le primaire d'une part et pour le secondaire d'autre part avant d'être finalement agrégé pour l'ensemble de l'éducation de base. A l'issue des calculs, les communes ont été catégorisées en quintile de performance, de "extrêmement faible" à "forte". Le détail du ciblage et le classement des 77 communes figure dans le rapport à l'annexe 4. Les communes ciblées sont celles du premier quintile "extrêmement faible" dont la liste figure dans le tableau 3 ci-dessous.

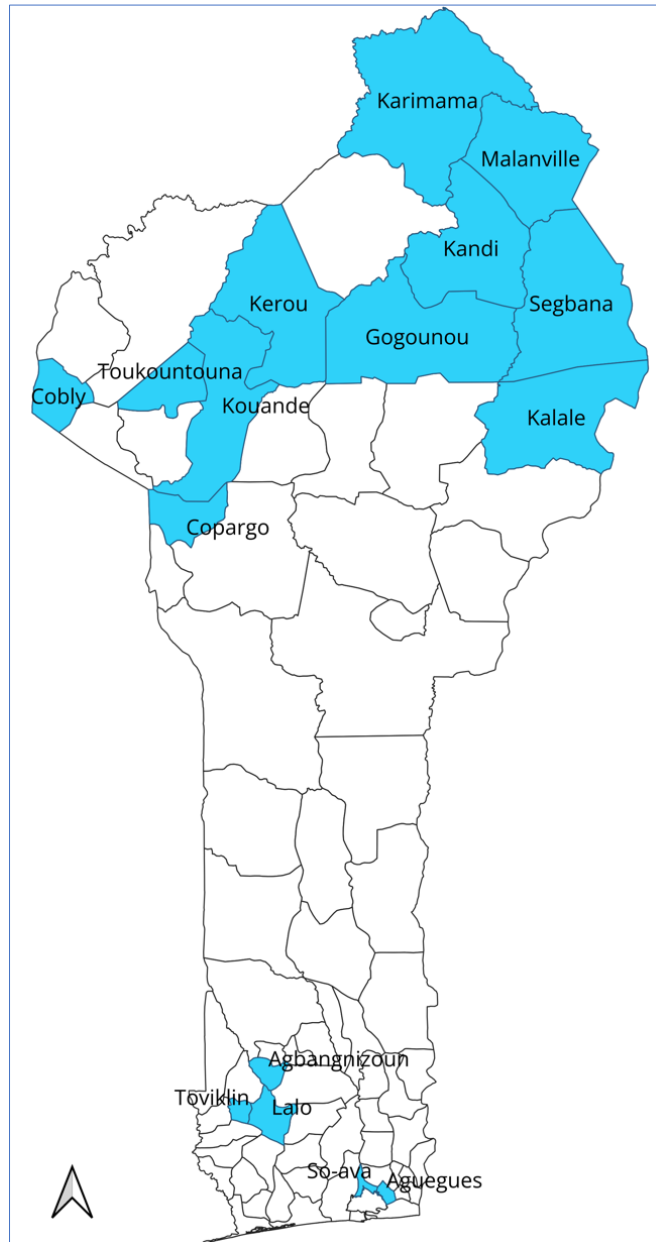
En raison de la non-disponibilité des données désagrégées par commune pour les indicateurs de vulnérabilité relatifs aux chocs biophysiques, au statut de pauvreté, aux barrières socio-culturelles à l'apprentissage des enfants, tels que les mariages, les grossesses précoces, l'exposition à l'insécurité, etc. le ciblage n'a pas pu intégrer ces dimensions. Cependant, les résultats du ciblage montrent sur le plan géographique que la majorité des communes retenues sont situées dans la zone du nord du pays où sévit la crise sécuritaire du Sahel.

Tableau 3 : Liste des communes ciblées

N°	DEPARTEMENT	COMMUNES	# VILLAGES	# ECOLES PRIMAIRES	# COLLEGES
1	ALIBORI	KARIMAMA	37	41	3
2	ALIBORI	KANDI	82	119	12
3	ATLANTIQUE	SO-AVA	69	51	5
4	ALIBORI	SEGBANA	40	51	6
5	ATACORA	KOUANDE	72	102	14
6	ATACORA	KEROU	43	68	8
7	ZOU	AGBANGNIZOUN	53	71	9
8	BORGOU	KALALE	76	97	8
9	ATACORA	COBLY	36	83	5
10	COUFFO	TOVIKLIN	65	77	10
11	OUEME	AGUEGUES	23	20	3
12	ALIBORI	MALANVILLE	58	71	6
13	COUFFO	LALO	67	95	10
14	DONGA	COPARGO	46	75	4
15	ALIBORI	GOGOUNOU	66	74	6
16	ATACORA	TOUKOUNTOUNA	30	47	3
Total			833	1142	112

Source : Résultats des simulations du ciblage des communes bénéficiaires du Pacte de Partenariat, Avril 2024

Carte 1 : Communes ciblées d'intervention



Les activités suivantes font l'objet d'un ciblage territorial :

Tableau 4 : Activités faisant l'objet d'un ciblage territorial

Composante/ sous-composante	Justification
Interventions mises en œuvre à l'échelle nationale	
Sous-composante 1.1 : Appui à la mise en œuvre de la réforme du gouvernement pour l'amélioration de la qualité de l'enseignements et des apprentissages	Le cadre d'orientation curriculaire (COC) est une boussole pour le système éducatif national. Les supports pédagogiques générés par le COC seront produits et diffusés sur toute l'étendue du territoire.
Sous-composante 1.2 : Soutien à l'affectation et au maintien au poste des enseignant.e.s et du personnel d'encadrement avec le renforcement de leurs compétences	En lien avec le COC, la formation continue des enseignant.e.s et du personnel d'encadrement sera digitalisée et soutiendra l'amélioration du soutien pédagogique de proximité au plan national
Sous-composante 1.4 : Suivi-évaluation, assurance qualité et gestion des connaissances	Les activités de cette sous-composante couvriront toute l'étendue du territoire.
Sous-composante 2.1 : Création des conditions favorables pour une scolarité complète et de qualité des filles jusqu'à la fin du 1er cycle du secondaire général	Les activités de dimension stratégique (Définition du paquet et institutionnalisation des alternatives éducatives) dans ces deux sous-composantes bénéficieront à l'ensemble du territoire.
Sous-composante 2.2 : Amélioration de l'offre d'éducation alternative de qualité en faveur des filles hors du système éducatif	
Interventions mises en œuvre dans les communes ciblées	
Sous-composante 1.3 : Renforcement de la redevabilité et du suivi participatif des résultats d'apprentissage	Cette sous-composante cible les communes ayant les plus faibles résultats pour non seulement garantir l'amélioration de la qualité des enseignements et des apprentissages mais également servir de modèle pour l'ensemble du système éducatif national.
Sous-composante 2.1 : Création des conditions favorables pour une scolarité complète et de qualité des filles jusqu'à la fin du 1er cycle du secondaire général	Les activités de ces sous-composantes ciblent les communes ayant les plus faibles résultats d'apprentissages ainsi que l'accès aux opportunités éducatives limitées pour les filles. Elles permettront de s'attaquer aux barrières à l'éducation des et inspireront la reproduction des modèles dans l'ensemble du système éducatif national.
Sous-composante 2.2 : Amélioration de l'offre d'éducation alternative de qualité en faveur des filles hors du système éducatif	
Sous-composante 2.3 : Participation et engagement des adolescent.e.s et des jeunes à l'amélioration des apprentissages	

6.3 Changement du comportement social

La réduction des barrières socio-économiques et culturelles à l'éducation des filles et des enfants des groupes minoritaires est subordonnée à des changements dans les normes sociales et les pratiques préjudiciables. A cet effet, le Programme travaillera avec les détenteurs d'obligations et les détenteurs de droit pour les engager en faveur de l'éducation équitable et de qualité et en particulier des filles.

Des actions seront également menées par et avec les communautés pour l'éradication des pratiques sociales néfastes au bien-être des filles et des adolescentes. Le travail sur les normes sociales est important dans deux directions, étant donné que les normes sociales affectent l'éducation, notamment des filles, et que l'éducation joue un rôle de levier pour changer les normes sociales. Ainsi, le programme considère le changement de comportement social comme une stratégie transversale ainsi que les résultats à travers les différentes composantes et activités.

6.4 Renforcement des capacités des acteurs du système éducatif

L'analyse de la situation suggère la planification, la mise en œuvre et le suivi des interventions en réponse aux barrières à l'apprentissage par les acteurs les plus proches des apprenant.e.s et de leurs communautés. Selon le principe de subsidiarité qui stipule que les actions soient réalisées par les acteurs les plus proches des bénéficiaires, le Programme renforcera la compréhension et l'exercice des rôles des acteurs aux niveaux central, déconcentré, décentralisé et communautaire, pourvu que ces derniers disposent des capacités appropriées.

Les circonscriptions scolaires au niveau du primaire joueront un rôle central dans la mise en œuvre du Programme, notamment dans la formation continue et l'encadrement pédagogique des enseignant.e.s, le suivi de la fréquentation et des résultats des apprenant.e.s, la mise en œuvre d'innovations de promotion du genre dans l'éducation, etc. Au niveau du secondaire, le renforcement des capacités ciblera le premier cycle des collèges. Les directions départementales seront également soutenues pour fournir l'assistance technique nécessaire au suivi de la conformité des interventions aux normes du secteur.

Le renforcement des capacités sera orienté sur le plaidoyer et la communication, la production des données probantes ainsi que la gestion des connaissances, la prise en compte du genre, le partenariat, l'innovation, la transformation numérique, l'engagement communautaire, le changement social et comportemental.

Le renforcement des capacités portera sur l'offre et la demande de reddition des comptes.

6.5 Renforcement de la coordination, de la synergie et des partenariats

Au regard des facteurs multidimensionnels des difficultés d'apprentissage chez les filles et les garçons des groupes minoritaires, le Programme s'investira dans le développement des alliances entre les acteurs du système éducatif pour une meilleure cohérence de la planification, de la mise en œuvre et le suivi des interventions. Le dialogue politique sera renforcé au niveau des communes, des départements, avec l'implication de l'ensemble des acteurs, notamment les organisations de jeunes et de femmes, les leaders communautaires, etc.

Le Programme développera des partenariats avec les organisations de la société civile pour la mise en œuvre et le suivi des interventions. En effet, l'approche programmatique sera multisectorielle. Les alliances stratégiques et opérationnelles avec les acteurs clés du domaine de l'éducation, les PTF, la Société civile, les Collectivités locales, le Secteur privé, etc., seront consolidées pour accroître l'efficacité et l'efficience des interventions du Programme. Par ailleurs, la promotion de l'approche Nexus³⁵ développement, humanitaire et paix sera priorisée dans les départements du Nord, pour une préparation et une réponse efficace à la menace sécuritaire et aux chocs par une utilisation efficiente et un positionnement stratégique des ressources et des interventions de développement prioritaires du Programme et des autres PTF. Le Programme sera également intégré dans les instances de pilotage du secteur de l'éducation pour faciliter la coordination avec l'ensemble des autres appuis et des missions conjointes permettant également d'examiner les possibilités de mise en cohérence et de synergie entre les apports des partenaires sectoriels et ceux des autres secteurs contribuant à la transformation du système éducatif.

7. Résultats et cadre de résultats

7.1 Effet attendu du Programme

D'ici à décembre 2028, un nombre croissant d'enfants de 5 à 15 ans, en particulier les filles, les enfants handicapés, les adolescentes hors de l'école, les enfants des groupes minoritaires et ceux/celles confrontés aux situations d'urgence ont accès à un enseignement de qualité, inclusive, sensible au genre, et atteignent les compétences de base pour favorisant leur développement et aspirations futures.

7.2 Résultats intermédiaires et résultats clés

Suivant un format de cadre logique, l'annexe 1 présente l'ensemble des résultats intermédiaires et des résultats clés qui seront atteints à travers les interventions programmées conjointement au moyen du STG, GEA, du budget national et des ressources mises à disposition par les partenaires.

7.3 Cadre de résultats

Le cadre de résultats est construit sur la base de la théorie du changement et de son opérationnalisation (description des deux composantes du programme). Il inclut des indicateurs sectoriels et des indicateurs de résultats. Les indicateurs sectoriels retenus sont corrélés à la théorie du changement du programme et à celle de la réforme prioritaire. Quant aux indicateurs de résultats, ils représentent une sélection stratégique de résultats clés et de résultats intermédiaires du cadre logique du programme. Par ailleurs, le cadre de résultat intègre les produits (résultats clés) et à des résultats intermédiaires de la théorie du changement pour faire le lien entre celle-ci et le descriptif du programme qui la met en œuvre.

³⁵ Le Nexus HDP (Humanitaire, Développement et Paix) est défini comme les synergies entre les actions humanitaires, de développement et de paix. Cette approche vise à renforcer la collaboration, la cohérence et la complémentarité.

8. Modalités de mise en œuvre

8.1. Leçons et bonnes pratiques du PME3 capitalisées dans WEZIZA Educ

Les modalités de mise en œuvre ont été définies en tirant les leçons et en capitalisant sur les bonnes pratiques du PME3. Malgré que le programme n'ait pas fait l'objet d'une évaluation et que les rapports d'audit n'aient pas été partagés, un rapport d'achèvement et un rapport d'enquête de satisfaction ont permis en plus des échanges avec les MASM, MEMP et MESTFP d'assurer à la fois la continuité sur certains aspects et la rupture sur d'autres. L'UNICEF en tant qu'Agent Partenaire a ses procédures qui apporteront une valeur-ajoutée à la mise en œuvre de la réforme.

En termes de conception et de priorisation des interventions, la continuité est assurée sur la base des éléments probants et des recommandations du rapport d'achèvement du PME3. On peut citer l'enquête de satisfaction qui révèle que l'actualisation des programmes scolaires a induit des changements positifs selon 87% des personnes interrogées. Les changements positifs portent entre autres sur la culture générale (100%), les connaissances pédagogiques et didactiques (99%) et le cadre de vie des écoliers, élèves et enseignant.e.s (98%). De même, la distribution des nouveaux documents a induit un changement positif selon 86% les enquêtés, principalement l'amélioration des performances des élèves, l'augmentation du taux de scolarisation et le démarrage à temps des activités pédagogiques. Le présent programme poursuit le soutien à l'actualisation des programmes scolaires en cours à travers la formation des enseignant.e.s et la dotation des apprenant.e.s et des enseignant.e.s en supports pédagogiques et didactiques. Cependant, pour assurer la dimension transformationnelle et en prenant en compte la recommandation du rapport d'achèvement du PME3 concernant l'élaboration d'un guide méthodologique de révision des curricula pour garantir une efficacité aux révisions futures, le programme prévoit l'appui à l'élaboration et à la mise en place d'un cadre d'orientation doté de mécanismes d'assurance qualité.

De plus, l'organisation régulière des réunions du Comité de Pilotage, du comité du suivi des marchés et des décaissements a permis de débloquer des situations dans la mise en œuvre. Il a été retenu de doter le programme de comité de pilotage qui tiennent régulièrement ses réunions.

L'Agent Partenaire en collaboration avec les ministères de l'éducation et des affaires sociales a défini les modalités de mise en œuvre en prenant en compte à la fois l'expérience passée de l'unité de gestion du projet PME3, renommée UATS dans le cadre du présent programme en y associant les procédures et l'approche de l'UNICEF en ce qui concerne son fonctionnement. A cet effet un manuel de procédure vient répertorier la capitalisation des expériences tout assurant la gestion des risques et la mise en place d'une démarche qualité en termes fiduciaires et de management de projet. Les sections ci-après intègrent les leçons tirées et l'adaptation des procédures de l'UNICEF pour assurer une mise en œuvre réussie, efficace et efficiente avec un transfert de compétences et de savoir-faire tel que préconisé par l'approche HACT.

8.2. Orientations et supervision du Programme

Les entités suivantes assurent l'orientation et la supervision du programme :

- Le Groupe Local Education (GLE) est l'instance d'approbation et de validation de la planification, du rapportage et d'évaluation du Programme.

- Le Conseil National de l'Éducation (CNE), en tant qu'organe d'orientation, de coordination, de suivi, d'évaluation et de décision est consulté par le MEMP, chef de file des ministres chargés de l'éducation, sur les rapports d'avancement et autres notes produites dans le cadre de la mise en œuvre du présent Programme en vue de vérifier leur conformité aux orientations et normes éducatives en vigueur.
- L'Unité d'Appui Technique et de Suivi (UATS) qui sera mise en place sous la tutelle du MEMP, assurera le suivi de la mise en œuvre du programme avec l'UNICEF l'agent partenaire.

8.3. Cadre institutionnel de mise en œuvre

8.3.1 Comité de pilotage du Programme (CPP).

Un CPP, présidé par le Ministre des Enseignements Maternel et Primaire (MEMP), Chef de file des Ministres chargés de l'éducation, sera mis en place afin de garantir l'efficacité du Programme. Le CPP se réunit au moins deux fois par an pour notamment: (i) assurer la cohérence des activités du Programme par rapport à la politique sectorielle; (ii) valider le rapport d'avancement semestriel du Programme ainsi que le Plan de Travail Annuel (PTA); (iii) identifier et trouver des solutions aux difficultés pouvant survenir lors de la mise en œuvre du Programme ; (iv) prendre des mesures proactives pour assurer la mise en œuvre efficace du Programme ; et (v) superviser les activités de suivi et évaluation du Programme. Le CPP rend compte au Conseil National de l'Éducation à l'issue de chacune de ses réunions semestrielles.

Le CPP a pour vice-président, le Ministre des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle (MESTFP). Une Unité d'Appui Technique et de Suivi (UATS) sera mis en place dans le cadre de la mise en œuvre du Programme. Le Coordonnateur de l'UATS exerce les fonctions de Secrétaire du CPP qui sera composé, entre autres :

- (i) Des Secrétaires Généraux des Ministères-SGM (MEMP, MESTFP, MASM) ;
- (ii) Du chef de file des partenaires techniques et financiers et de l'agent partenaire ;
- (iii) Des Directeurs de la Planification, de l'Administration et des Finances – DPAF des Ministères (MEMP, MESTFP, MASM) ;
- (iv) Des Conseillers Techniques en charge du suivi des réformes et des projets et programmes du MEMP et du MESTFP et du Conseiller Technique à la Qualité et à l'Innovation Pédagogique (CT/QIP) ;
- (v) Des directeurs centraux spécifiques du MEMP (Directeur de l'Institut National pour la Formation et la Recherche en Education – INFRE ; Directeur de l'Inspection et de l'Innovation Pédagogiques – DIIP) et du MESTFP (Directeur de l'Institut National d'Ingénierie de Formation et de Renforcement des Capacités des Formateurs-INIFRCF ; Directeur de l'Enseignement Secondaire Général – DESG ; l'Inspecteur Général Pédagogique du Ministère -IGPM) ;
- (vi) Du Directeur Général des Affaires Sociales -DGAS- du Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance (MASM) ;
- (vii) D'un représentant du Ministère de l'Economie et des Finances (DGFD) ainsi qu'un représentant du Ministère du Développement et de la Coordination de l'action gouvernementale (DGPD) et
- (viii) D'un représentant du PDDSE.

8.3.2 Le Secrétariat Technique Permanent du PDDSE

Le STP-PDDSE assure la cohérence et la synergie du programme avec l'ensemble des interventions du système éducatif. A cet effet, il veille à ce que les résultats du programme soient discutés dans les cadres de redevabilité du système éducatif à savoir le GLE, les revues nationales périodiques déconcentrées/ décentralisées.

8.3.3 L'Unité d'Appui Technique et de Suivi (UATS)

L'UATS assure à la fois de l'assistance technique et la coordination quotidienne du Programme. **L'UATS est sous-tutelle du ministère des Enseignements Maternel et Primaire et directement rattachée au Ministre, Chef de file des ministres chargés de l'éducation. Elle assure l'interface entre les structures de mise en œuvre et l'UNICEF, l'Agent partenaire du Programme.** Elle apporte notamment un soutien pour :

- (i) Veiller à ce que les ressources de la subvention soient prises en compte dans le plan de travail annuel des ministères concernés ;
- (ii) Renforcer la planification, la programmation et la budgétisation des activités du Programme ;
- (iii) Appuyer les aspects liés à la passation des marchés et le Suivi-évaluation du programme ;
- (iv) Contribue à la préparation les rapports du Programme ;
- (v) Faciliter les communications internes et externes ;
- (vi) Procéder à l'évaluation et à l'appréciation des activités du Programme ; et
- (vii) Faciliter l'assurance qualité des aspects pédagogiques des sous-secteurs.

Le personnel de l'UATS est recruté par le Gouvernement sur appel à candidature par le truchement d'un cabinet spécialisé en gestion des ressources humaines.

L'équipe opérationnelle de l'UATS est composée de : un coordonnateur, un spécialiste en passation des marchés, un spécialiste en suivi et évaluation, un pédagogue du MEMP ayant des connaissances en genre et équité, un spécialiste en communication, un assistant administratif, un comptable, un conducteur de véhicules administratifs - coursier.

8.3.4 L'UNICEF, Agent partenaire

En tant qu'agent partenaire l'UNICEF :

- (i) Veille à ce que la mise en œuvre des activités soit conforme à la priorité politique convenue et au document de programme approuvé.
- (ii) Renforce les capacités des autorités nationales et apporter un appui technique, tel qu'énoncé dans le document de programme approuvé.
- (iii) Aide les autorités nationales à évaluer la qualité et l'efficacité des résultats et/ou des réalisations du programme, et à rechercher les meilleures solutions programmatiques.
- (iv) Décèle en temps réel tout problème de mise en œuvre susceptible de compromettre le résultat escompté du programme et/ou d'empêcher le programme d'atteindre ses objectifs, et collaborer avec les autorités nationales pour résoudre ces problèmes.
- (v) Aide les autorités nationales à signaler au groupe local des partenaires de l'éducation toute intervention qui aura des répercussions sur l'avancement général du programme, la mise en œuvre de la réforme prioritaire et ses objectifs.
- (vi) Tient des comptes, des registres, des documents et d'autres pièces justificatives conformément à ses procédures comptables afin de justifier de manière suffisante l'utilisation des fonds transférés.
- (vii) Transmet les copies des rapports d'audit et des lettres de contrôle lorsque des audits de « la politique harmonisée concernant les transferts de fonds » (HACT) sont ordonnés uniquement pour les financements du GPE.
- (viii) Transmet une fois par an au Secrétariat une projection de l'utilisation du financement de mise en œuvre.

- (ix) Veille à ce que l'utilisation des fonds du GPE s'effectue conformément : a) aux politiques et directives applicables du GPE ; b) à la requête de financement approuvée par le GPE ; c) aux politiques et procédures de l'agent partenaire ; et d) à l'accord sur les procédures financières.

8.4. Structures de mise en œuvre

8.4.1 Ministères et structures impliqués

La mise en œuvre du programme est assurée par les structures techniques des ministères en charge de l'éducation sous la supervision de la Direction de la Planification, de l'Administration et des Finances (DPAF/MEMP) en collaboration avec l'UATS. Cette dernière est chargée de la coordination, de la préparation et de l'exécution des PTA, de la soumission des rapports financiers et de la gestion financière. Elle travaille en étroite collaboration avec les autres DPAF (MESTFP et MASM). Les structures et leurs responsabilités en matière de mise en œuvre des composantes et sous-composantes du Programme sont consignées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 5 : Responsabilités détaillées par composante et sous-composante

Composantes Responsable	Sous-composantes	Entité de mise en œuvre	Directions impliquées dans la mise en œuvre
Composante 1 : Amélioration de la qualité et de l'inclusivité des enseignements et des apprentissage	Contribution à l'actualisation des programmes scolaires	DIIP/DIPIQ	MEMP : INFRE, DEP, DEM, SGM MESTFP : INIFRCF, DESG, SGM STP-PDDSE UATS Cabinets (MEMP, MESTFP) : CT-SRPP/CT-QIP
	Soutien à l'affectation et au maintien en poste des enseignant.e.s et du personnel encadrement avec le renforcement de leurs compétences	DIIP/IGPM DPAF (MEMP et MESFTP)	
	Renforcement de la redevabilité et du suivi participatif des résultats d'apprentissage	DIIP/IGPM/DP AF/UATS-PME	
	Suivi, évaluation, assurance qualité et gestion des connaissances	DIIP/IGPM/DP AF	
Composante 2 : Accélération de l'éducation et du bien-être des filles Direction de l'Enseignement Primaire	Création des conditions favorables pour une scolarité complète et de qualité des filles jusqu'à la fin du 1er cycle du secondaire général	DEP/DESG	MEMP : INFRE, DEP, DEM MESTFP : INIFRCF ONGs du secteur de l'éducation, associations de femmes et de jeunes et OSC STP-PDDSE UATS Cabinets (MEMP, MESTFP) : CT-SRPP/CT-QIP
	Amélioration de l'offre d'éducation alternative de qualité	DPAF/DESG	MEMP : INFRE, DEP, DEM MESTFP : INIFRCF MASM : DGAS/DISS et DPFQ

Composantes Responsable	Sous-composantes	Entité de mise en œuvre	Directions impliquées dans la mise en œuvre
	en faveur des filles hors du système éducatif		ONGs du secteur de l'éducation, associations de femmes et de jeunes et OSC STP-PDDSE UATS Cabinets (MEMP, MESTFP) : CT-SRPP/CT-QIP Note : Le service de la coordination et de la promotion des initiatives d'alternatives est prévu d'être crée jouera un rôle important dans le suivi du mise-en-œuvre de cette Sous-composante.
	Participation et engagement des adolescent.e.s et des jeunes à l'amélioration des apprentissages	DEP/DESG	MEMP : INFRE, DEP, DEM MESTFP : INIFRCF, DESG ONGs du secteur de l'éducation, associations de femmes et de jeunes et OSC STP-PDDSE UATS Cabinets (MEMP, MESTFP) : CT-SRPP/CT-QIP

Les interactions entre les structures de mise en œuvre ci-dessus citées de même que le cadre de redevabilité seront précisées dans le manuel de procédure du programme qui sera élaboré sous la guidance d'un consultant (national ou international) à recruter par l'agent partenaire en collaboration. Avec le gouvernement et l'unité de gestion. Les termes de références pour le recrutement de ce consultant seront convenus de commun accord avec le gouvernement.

8.4.2 Implication des ONG dans la mise en œuvre du programme

Dans le cadre de l'exécution du programme, des ONG seront sollicitées en fonction de la nature des activités à exécuter, notamment, celles relatives à la composante 2 à savoir : la mise en œuvre du paquet d'interventions holistiques et multisectorielles, les sensibilisations et la communication pour un changement de comportement. L'identification des ONG partenaires se fera à travers une sélection ouverte en utilisant la plateforme UNPP et en respectant les exigences applicables de diligence raisonnable, y compris les évaluations des capacités des partenaires en gestion (micro-évaluation) le cas échéant. La formalisation des partenariats sera faite en passant par la revue de validation par le comité habilité (PRC) des projets proposés et la signature des documents contractuels en utilisant les divers outils dédiés de l'UNICEF dont notamment eTools. La gestion des partenariats avec les ONG suit rigoureusement la Procédure UNICEF de mise en œuvre des programmes de 2022.

L'exécution de ces activités appelle des interactions entre divers acteurs principalement les filles qui en sont les ayants-droits. En vue de leur protection, toutes les dispositions doivent être prises pour s'assurer que les ONG impliquées se conforment strictement aux textes et lois de la République réprimant les abus, le harcèlement et l'exploitation sexuelle. Les ONG seront évaluées régulièrement,

sensibilisées/formées sur la politique tolérance zéro contre les abus et exploitation sexuels de l'UNICEF. Les ONG impliquées dans la mise en œuvre du programme recevront des ressources importantes pour l'exécution des activités.

La mise en œuvre et le suivi des interventions passeront par les décaissements par le biais du formulaire FACE et la réalisation, par l'UNICEF, des activités d'assurance programmatique (visites programmatiques) et financière (vérifications ponctuelles) et la conduite des audits (réguliers et spéciaux) des dépenses rapportées à l'UNICEF. L'assurance qualité par rapport à la gestion des ressources financières mises à la disposition des SMO constitue une priorité majeure pour l'UNICEF visant à atteindre continuellement de meilleurs résultats en faveur des enfants grâce à une utilisation optimale de ses ressources

8.5. Budget et modalités de gestion financière et des marchés

8.5.1. Elaboration du budget et dispositions financières

Le Plan de Travail Annuel Budgétisé du programme, intégré au Budget des Ministères impliqués est approuvé par le CPP. La mise en œuvre du PTA est assurée par les structures de mise en œuvre qui reçoivent les fonds suivant les dispositions ci-dessous. **Les transferts et subventions aux contreparties** sont la modalité de financement la plus fréquemment utilisée. Ils comprennent tous les transferts en espèces :

- A l'UATS pour soutenir des activités de renforcement des capacités, telles que l'organisation de réunions, d'ateliers de formation, ainsi qu'à assurer le suivi de la mise en œuvre des actions programmées ;
- Aux SMO concernées, tant au niveau national que départemental et communal, pour mettre en œuvre les interventions, en utilisant les systèmes nationaux ;
- Aux partenaires d'exécution non gouvernementaux.

Les différentes catégories des dépenses sont ci-dessous énumérées :

- **Les services contractuels** concernent l'assistance technique internationale et nationale pour fournir des conseils politiques et une formation sur le terrain, un mentorat et un encadrement dans des domaines nécessitant une expertise technique de haut niveau aux directions techniques des ministères concernés (MEMP, MESTFP, MASM). Cette catégorie comprend également les activités pour lesquelles l'UNICEF ferait appel à des prestataires de services externes liés à la visibilité et à la communication, notamment l'engagement des médias, la conception, la révision et les services de traduction et d'interprétation.
- **Les coûts du personnel** comprennent tout paiement pour les services d'emploi rendus, y compris les salaires, traitements et autres coûts directs d'emploi du personnel de l'UNICEF.
- **Les fournitures, produits et matériels** en nombre limité lorsqu'ils sont considérés comme essentiels à la réussite des activités de développement des capacités d'accompagnement.
- **Les frais de voyage** comprennent le paiement du coût direct des dépenses engagées par le personnel ou les consultants de l'UNICEF pour mettre en œuvre les activités du programme. En règle générale, ces coûts seraient associés aux déplacements liés à la formation, au S&E, aux visites de supervision et de suivi, ainsi qu'aux plaidoyers/réunions ;

- **L'équipement, les véhicules et le mobilier** constituent une catégorie budgétaire standard de l'UNICEF ;
- **Les coûts généraux de fonctionnement et autres coûts directs liés à la gestion et à l'administration** par l'UNICEF du programme CDPF.

Les transferts monétaires directs (paiement direct par le biais du compte désigné au trésor public) aux ministères concernés pour mettre en œuvre ses interventions, en utilisant ses systèmes nationaux, restent la modalité de financement la plus fréquemment utilisée.

8.5.2. Approche de gestion financière

En réponse à la résolution 56/201 de l'Assemblée générale des Nations Unies concernant l'examen triennal des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, l'UNICEF a adopté l'approche harmonisée des transferts monétaires (HACT) pour faciliter les transferts de fonds aux partenaires de mise en œuvre, qu'ils soient gouvernementaux ou non-gouvernementaux.

L'adoption du HACT s'inscrit dans la continuité de la Déclaration de Rome sur l'harmonisation et de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, qui encouragent un alignement accru de l'aide au développement sur les priorités, politiques et besoins nationaux. Elle répond également à la résolution de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles des Nations Unies pour le développement, qui réaffirme la nécessité de simplifier et d'harmoniser les processus au sein du système des Nations Unies pour fournir un soutien efficace, efficient et adapté aux efforts de développement des pays.

Le cadre HACT et ses procédures visent à gérer efficacement les risques liés aux transferts monétaires, en permettant notamment :

- Des mécanismes d'assurance rentables pour s'assurer que les fonds confiés à l'UNICEF par les donateurs sont utilisés de manière appropriée ;
- Une transparence et une surveillance rigoureuses des transferts d'argent à tous les niveaux (local, national, régional et mondial) ;
- Une réduction des coûts de transaction pour les partenaires grâce à des processus de transferts monétaires simplifiés et harmonisés entre les agences adoptantes ;
- Un renforcement des capacités nationales en matière de gestion des transferts monétaires et de responsabilisation.

La gestion des risques financiers de l'UNICEF est pleinement alignée sur le cadre HACT des Nations Unies, qui constitue un cadre opérationnel commun pour les transferts d'argent aux partenaires. Le HACT vise à renforcer l'alignement de l'aide sur les priorités nationales et à améliorer la capacité des pays à gérer et à rendre compte de ces transferts.

Le HACT repose sur une approche de gestion des risques liés aux transferts de fonds vers les Structures de Mise en Œuvre (SMO), en particulier le risque que ces fonds ne soient pas utilisés ou justifiés conformément aux accords établis entre l'UNICEF et les SMO. Conformément au principe du HACT, il est reconnu que chaque SMO présente un niveau de risque différent, après une micro-évaluation. L'UNICEF, gère ces risques de manière proactive et efficace en :

- Évaluant la capacité de gestion financière des SMO, afin de s'assurer qu'ils disposent des procédures appropriées pour recevoir et utiliser les transferts de manière conforme (mesures d'atténuation) ;
- Assurant un suivi adéquat des contrôles internes des partenaires d'exécution pour garantir l'utilisation appropriée des fonds grâce à des activités d'assurance, telles que des contrôles financiers ponctuels réguliers (« spot checks »), des visites programmatiques sur le terrain et des audits financiers.

Cette approche vise à garantir que les risques identifiés lors de la micro-évaluation des SMO sont efficacement atténués et que les fonds sont correctement gérés pour maximiser leur impact auprès des bénéficiaires.

Dans le cadre du présent programme financé par le PME, et conformément à la loi obligeant les entités étatiques à utiliser le Compte Unique du Trésor pour la réception des fonds, l'UATS tout comme toutes les entités de mise en œuvre étatique devront communiquer à l'UNICEF un compte au Trésor dédié. Les mouvements de décaissement des fonds transférés par l'UNICEF respecteront strictement les réglementations et instructions en vigueur de l'État béninois.

La micro-évaluation, les activités d'assurance, ainsi que les actions de renforcement des capacités mentionnées ci-dessus sont détaillées dans les sections suivantes.

8.5.3. Micro-évaluation

La première étape de l'approche de gestion financière HACT consiste à réaliser une micro-évaluation des systèmes de gestion financière du partenaire (OSC ou entité étatique). Cette micro-évaluation, menée par un cabinet d'audit externe, permet d'évaluer de manière approfondie le système de gestion financière et les mécanismes de gouvernance du partenaire afin de déterminer le niveau de risque financier de ce dernier. La notation globale du risque qui en découle constitue un outil essentiel pour l'UNICEF. Elle guide non seulement le choix de la modalité de transfert d'argent la plus appropriée (Transfert Direct de Fonds, Paiement Direct ou Remboursement), mais aussi les activités d'assurance à entreprendre, tout en permettant la planification d'actions de renforcement des capacités adaptées aux besoins du partenaire.

Les résultats de cette évaluation sont valables pour une durée de cinq ans pour chaque partenaire évalué, et les niveaux de risque sont définis comme suit :

- Faible risque : Signifie que le système de gestion financière est bien développé, avec un cadre de contrôle fonctionnel et une faible probabilité d'impact négatif sur la capacité du partenaire à exécuter le programme.
- Risque modéré : Montre que le système est développé mais présente une probabilité modérée d'impact potentiel, pouvant affecter la capacité du partenaire à exécuter le programme.
- Risque important : Atteste que le système de gestion financière ou le cadre de contrôle est sous-développé, avec une forte probabilité d'impact négatif potentiel sur la capacité du partenaire à exécuter le programme.
- Risque élevé : affirme que le système de gestion financière est très sous-développé, avec une forte probabilité d'impact négatif majeur, menaçant la capacité du partenaire à exécuter le programme.

Ces résultats déterminent également la nature et la fréquence des activités d'assurance à mener, telles que les audits et les vérifications ponctuelles (spotchecks), qui servent à vérifier régulièrement la conformité et la performance financière du partenaire. De plus, la micro-évaluation permet d'identifier les besoins en renforcement des capacités du partenaire, afin de renforcer ses systèmes financiers, de réduire les risques et de garantir une gestion optimale des fonds transférés.

8.5.4. Activités d'assurance et renforcement des capacités des structures de mise en œuvre

L'approche HACT (Harmonized Approach to Cash Transfers) repose sur une évaluation rigoureuse des systèmes de gestion financière des partenaires de mise en œuvre, notamment les Organisations de la Société Civile (OSC) et les entités étatiques. Les activités d'assurance sont essentielles pour garantir une gestion efficace et transparente des fonds transférés, tout en assurant la mise en œuvre de qualité des programmes. Ces activités sont ajustées en fonction du niveau de risque du partenaire, déterminé par une micro-évaluation préalable. Les résultats de cette évaluation, valables pour cinq ans, permettent de guider les activités d'assurance, les modalités de transfert d'argent, et les actions de renforcement des capacités.

8.5.4.1. Les activités d'assurance

Les activités d'assurance sont adaptées au niveau de risque et permettent de suivre la mise en œuvre du programme et la conformité des fonds.

- **Visites programmatiques**

Conformément au cadre HACT, des visites programmatiques régulières seront effectuées en partenariat avec les responsables des ministères (éducation, affaires sociales, etc.) et d'autres parties prenantes. Ces visites permettent de suivre les progrès du programme et d'assurer sa qualité en temps réel.

- **Vérifications ponctuelles (Spotchecks)**

Des vérifications ponctuelles sont également prévues pour examiner les dossiers financiers et s'assurer que les fonds transférés sont utilisés conformément aux plans financiers approuvés. Ces vérifications sont réalisées sur les sites des partenaires pour évaluer l'exactitude des documents financiers, le niveau de mise en œuvre des activités, et identifier d'éventuels changements dans les contrôles internes. Un manuel de procédures détaillera davantage les modalités de ces vérifications.

- **Audits**

Les audits sont une autre composante clé des activités d'assurance. Ils incluent des audits programmés ainsi que des audits spéciaux, déclenchés par des préoccupations spécifiques au cours du programme. Ces audits visent à fournir une assurance raisonnable que les états financiers sont conformes aux exigences des agences des Nations Unies, et que les fonds transférés ont été utilisés selon les objectifs prévus. L'auditeur évalue aussi les contrôles internes, les politiques comptables, la gestion des immobilisations, les achats, et signale les éventuelles faiblesses dans les systèmes de contrôle. La

période d'audit est généralement de 12 mois, mais elle peut être ajustée en fonction des cycles annuels du programme.

L'audit HACT couvre toutes les dépenses liées aux trois modalités de transfert, et repose sur une méthodologie basée sur les risques, qui sélectionne les partenaires à auditer selon les risques financiers, l'environnement opérationnel, et les résultats d'audits antérieurs.

8.5.4.2. Renforcement des Capacités

En complément des activités d'assurance, les résultats de la micro-évaluation et des audits permettent d'identifier les besoins en renforcement des capacités des partenaires. Les actions incluent des formations ciblées, une assistance technique pour améliorer les systèmes financiers, et un suivi continu pour évaluer l'efficacité des interventions mises en place. Cela permet d'améliorer la gestion des risques et de garantir une utilisation optimale des fonds transférés.

8.6. Procédures de passation des marchés

Dans le cadre d'acquisition des biens et services, L'UNICEF à travers l'Unité de l'approvisionnement et de la logistique offre des conseils aux SMO concernant les activités d'achat et d'approvisionnement. Elle fournit également une assistance technique pour assurer un approvisionnement efficace, ainsi que la protection et le suivi des fournitures transférées aux SMO, dans le but d'atteindre des résultats en faveur des enfants.

Lorsqu'un accord prévoit un approvisionnement en services ou en fournitures, l'UNICEF et la SMO déterminent ensemble l'entité la plus apte à gérer ces approvisionnements. Le type de fournitures, les conditions du marché local, le respect des délais raisonnables, ainsi que la capacité et l'expertise de chaque partenaire sont soigneusement pris en compte, en consultation avec le Représentant Adjoint aux Opérations ou le Chef de l'Unité Approvisionnements.

En outre :

- L'approvisionnement des produits mentionnés dans le chapitre 6, section 2, paragraphe 3.2.1 du manuel des approvisionnements requiert une autorisation locale, que les produits soient fournis par l'UNICEF ou les Structures de Mise en Œuvre (SMO).
- Une évaluation des capacités d'approvisionnement des SMO est nécessaire si la valeur des biens et services dépasse 2 500 dollars américains.
- Si la SMO doit mettre en œuvre des activités logistiques substantielles, d'une valeur comprise entre 2 500 et 10 000 dollars américains, l'UNICEF procède à une évaluation de la capacité logistique, conformément aux directives de la Division des Approvisionnements.
- Pour des biens et services dont la valeur dépasse 10 000 dollars américains, les règles et procédures d'achats de l'UNICEF s'appliquent, et l'approvisionnement est géré par l'Unité Approvisionnement et Logistique.

9. Suivi évaluation & apprentissage : dispositif et outils de suivi et évaluation, rapportage, et assurance qualité du programme

Le suivi et le rapportage du programme sera assuré par l'UATS avec l'appui de l'UNICEF, et en collaboration avec les Services de la Planification et du Suivi-Evaluation (SPSE) des ministères en charge de l'éducation et des affaires sociales (MEMP ; MESTFP).

9.1 Suivi et évaluation du programme

L'UNICEF soutiendra le Gouvernement dans la mise en place du mécanisme de suivi avec les outils adéquats que ce soit au niveau national ou au niveau local. Le suivi du Programme dans les zones d'intervention retenues sera soutenu par les bureaux régionaux de l'UNICEF et les ONG partenaires de mise en œuvre selon les principes de planification basés sur la participation, la transparence et la gestion axée sur les droits et les résultats.

Le mécanisme de suivi et d'évaluation (S&E) du programme soutient le suivi des progrès vers l'atteinte des objectifs notamment la réalisation des résultats. Le cadre de résultats du programme en lien avec la théorie du changement sont intégrés au cadre global de S&E des ministères en charges de l'éducation et des affaires sociales. Cela garantit une approche harmonisée du suivi des progrès ainsi que leur contextualisation dans les résultats plus large du secteur. Un exercice de suivi axé sur les résultats a été retenu. Il est aligné au Plan sectoriel de l'éducation.

La revue des progrès vers l'atteinte des résultats est présentée à chaque réunion du CPP, lors de la revue sectorielle conjointe de l'éducation et au cours des revues semestrielles et annuelles du programme. Ces différentes revues permettront l'identification des goulets d'étranglement et des défis, ainsi que des bonnes pratiques en vue de convenir de tout changement de mise en œuvre si nécessaire.

L'UATS appuiera les Structures de Mise en Œuvre (SMO) pour suivre les progrès réalisés par rapport aux indicateurs convenus à l'aide d'outils et de formats retenus en collaboration avec l'UNICEF.

Le mécanisme de suivi et d'évaluation (S&E) du programme implique également le suivi d'utilisation finale des intrants pour s'assurer qu'elles sont conformes aux quantités, à la qualité et parviennent aux bénéficiaires finaux. Conformément à l'approche harmonisée des transferts de fonds (FRG/2015/PROCEDURE/002 : Procédure HACT), les fonds seront transférés à l'UATS et liquidés trois mois après la mise à disposition. L'UNICEF utilisera son système HACT pour renforcer la capacité des SMO de l'Etat, des communautés locales et des organisations de la société civile à suivre et évaluer les composantes du programme.

Ce type de suivi, centré sur le bénéficiaire est basé sur l'évaluation de l'accès et de la couverture du programme. Par ailleurs, une revue à mi-parcours sera organisée pour une meilleure appréciation de la progression vers l'atteinte des résultats escomptés. Aussi, des études pourraient être réalisées pour documenter et tirer les leçons de la mise en œuvre du programme en vue de son amélioration.

Le système national d'information pour la gestion de l'éducation existant facilitera la collecte des données ainsi que les rapports au niveau des écoles, des communes, des départements et au niveau central. De plus, une collecte de données dynamique et adaptée sera réalisée par les SPSE avec l'appui de l'UATS pour renforcer les initiatives de développement des capacités et pour comprendre ce que les participants ont appris des formations, ateliers et réunions.

En outre, les mécanismes de gestion de connaissances seront mis en place pour une meilleure prise de décision dans le cadre du programme.

Une **évaluation finale** sera réalisée sur la base des critères du Comité d'Aide au Développement de l'OCDE. Il s'agit des normes de qualité pour l'évaluation du développement³⁶ selon les critères de pertinence, de cohérence, d'efficacité, d'efficience, d'impact et de durabilité (viabilité, pérennité).

9.2 Outils de suivi et de rapportage

❖ Plan d'action budgétisé

Un plan d'action indicatif est joint au présent document de programme (annexe 5). Il définit à la fois le déroulé des activités, son calendrier, les entités en charge de l'exécution et les éventuels prérequis. En amont de la mise en œuvre, un plan d'action détaillé sera élaboré conjointement entre l'UNICEF et les ministères.

Il sera mis à jour sur une base mensuelle pour rendre compte de l'état d'avancement des activités et pour identifier les blocages et agir en temps réel pour y remédier. Cependant, son actualisation détaillée sur la base d'un suivi complet auprès des points focaux par thématique sera conduite sur une base trimestrielle ce qui facilitera la production des rapports semestriels et annuels. Des outils seront co-construits pour l'harmonisation du suivi et la collecte de données quantitatives et qualitatives selon un formulaire simple et ciblé.

En fonction des activités, il sera convenu de la temporalité du suivi pour assurer la remontée de données relatives aux résultats intermédiaires et clés du cadre de résultat. Ce suivi ne sera pas uniquement factuel ou quantitatif, l'UNICEF invitera les parties prenantes à engager un dialogue analytique avec une mise en lien entre les activités des différentes sous-composantes pour mesurer les résultats contribuant au changement transformationnel du système éducatif.

Ce suivi viendra alimenter les travaux des ministères en vue des rencontres du comité de pilotage du programme, des rapports d'avancement, de la coordination et du dialogue sectoriel au sein du GLE, et de l'analyse des contributions effectives à la réforme prioritaire.

Cette remontée de données et d'information en lien avec les résultats visés permettra d'assurer la mesure des résultats fondée sur des données et des éléments probants, d'engager le dialogue sectoriel sur les effets escomptés, de coordonner avec les nouveaux programmes etc. Elle est indispensable pour renseigner régulièrement le cadre de résultat.

❖ Le cadre de résultat

Le cadre de résultat (cf. section 7.3) est l'outil de référence du suivi et de l'évaluation du programme. Il est renseigné tous les semestres par les directions concernées du MASM, du MEMP et du MESTFP sous la coordination de l'UATS avec l'appui technique de l'UNICEF. Il est joint aux rapports d'avancement avec une analyse des avancées ou des blocages observés.

³⁶ Ces normes sont présentées dans un manuel dédié disponible [ici](#).

❖ Rapportage sur l'avancement du programme

a. Rapports des partenaires de mise en œuvre

Trois mois après réception du financement de l'UNICEF, les partenaires doivent rendre compte des dépenses en soumettant un formulaire FACE, avec le rapport de progrès incluant des mises à jour sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des mesures de PEAS. La fréquence de ces rapports doit tenir suffisamment compte des obligations et du calendrier de l'UNICEF pour l'établissement de rapports destinés au PME.

b. Rapports de l'agent partenaire au PME

Sur la base des rapports des structures de mise en œuvre, des résultats des revues semestrielles et annuelles et éventuellement des rapports de la revue sectorielle conjointe, l'UNICEF fournira un rapport semestriel et annuel au GPE à partir du rapport d'avancement préparé par l'UATS et après partage avec le GLE ainsi qu'un rapport final à la fin de l'exécution du programme. Le format du rapport d'avancement sera défini d'accord partie avec l'UNICEF au profit de l'UATS et des SMO.

Les rapports d'avancement suivent les directives et les canevas de rapportage du GPE comme résumé dans l'annexe 6 qui liste les rapports prévus et résume leur objectif et leur contenu.

Des mécanismes de rapportage sur l'état d'avancement et la performance du programme sont mis en place par le spécialiste en suivi de l'UATS qui coordonne avec l'accompagnement du coordonnateur le processus de rédaction des rapports d'avancement. L'Agent Partenaire apporte son expertise et son savoir-faire en matière de suivi et évaluation en soutien au MASM, au MEMP et au MESTFP, ainsi qu'à l'UATS, et plus particulièrement à l'occasion des missions de supervision semestrielles.

En cas de sous-performance du programme, y compris en termes de faible niveau de décaissement, l'UNICEF rend compte de la situation aux ministères et au comité de pilotage, ainsi qu'au GPE avec le partage de rapports ponctuels chaque fois qu'il est observé un risque de non atteinte des résultats visés et de concrétisation en temps voulu de sa contribution à la transformation du système éducatif. L'UNICEF prendra alors des mesures pour résoudre les problèmes responsables de la sous-performance, ainsi que du calendrier associé à la réalisation de ces améliorations.

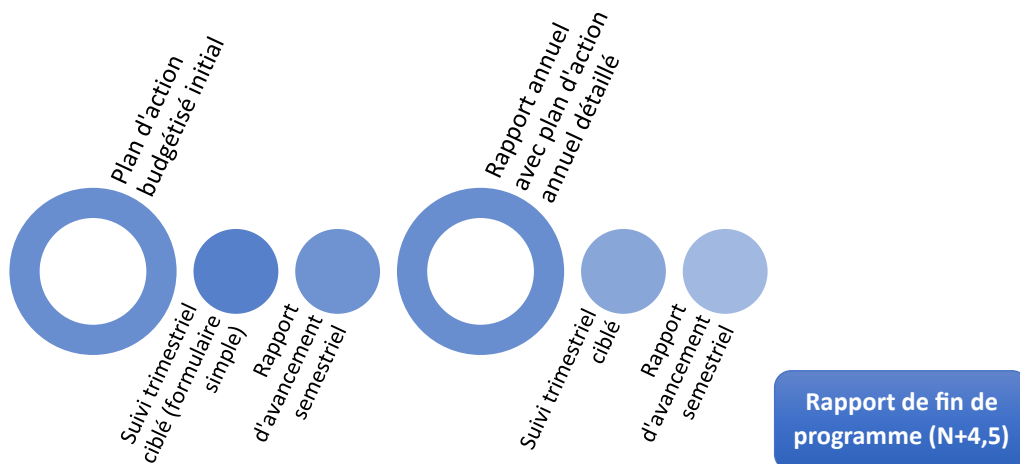
Il sera envisagé de mettre en place un suivi trimestriel léger pour assurer une collecte régulière des données relatives aux résultats immédiats et intermédiaires. Un canevas pourra être conçu avec l'appui de l'UNICEF à la fois pour usage par les SMO, ONG partenaires et l'UATS.

L'UNICEF s'engage à communiquer régulièrement avec le Secrétariat du GPE. Les réunions peuvent être organisées sous la forme de missions de suivi conjointes et selon les besoins. On peut faire au mode d'organisation ci-après :

- ✓ Organisation de réunions semestrielles d'examen du portefeuille avec le Secrétariat
- ✓ Communication régulière sur les performances du financement
- ✓ Collaboration dans la résolution conjointe de problèmes
- ✓ Fluidité de la circulation de l'information

Les rapports d'avancement suivent les directives et les canevas de rapportage du GPE comme résumé dans la figure 4 ci-après qui liste les rapports prévus et résume leur contenu et leur calendrier.

Figure 4 : Calendrier de rapportage



❖ Etudes, enquêtes et rapports de suivi

Le programme permettra la production d'éléments probants ou évidences à travers des études (par exemple étude genre), des enquêtes de satisfaction, et des rapports de suivi de mise en œuvre d'activité. L'utilisation de questionnaires ciblés numérisés (ex Kobo tools, Kobo collect, Google Forms) permettront la remontée de données quantitatives et qualitatives. Ces évidences viendront mesurer le degré d'atteinte des résultats et des changements visés en vue de la transformation progressive du système éducation. Une série d'interventions que ce soit la sous-composante 1.3 sur la redevabilité ou la composante 2 impliquent des actions au niveau local et auprès des bénéficiaires directs. Les changements visés seront initiés à la fois par le niveau central avec la production de documents de cadrage, des développements et renforcement de capacité ; et par les bénéficiaires que sont les jeunes, les communautés, les encadreurs et les enseignant.e.s. Le mécanisme de suivi du programme captera les données en provenance de chacun des niveaux d'intervention des activités du programme pour mesure au mieux les évolutions préconisées en faveur d'une éducation de qualité inclusive et équitable.

9.3 Activités d'assurance qualité du programme

9.3.1. Visites programmatiques

Suivant la HACT, des visites programmatiques régulières seront organisées y compris conjointement avec les responsables des ministères en charge de l'éducation, des affaires sociales et les autres partenaires impliqués dans la mise en œuvre du programme pour suivre les progrès et garantir une mise en œuvre de qualité du programme.

9.3.2. Vérifications ponctuelles

Selon la HACT, des vérifications ponctuelles seront organisées pour l'examen des dossiers financiers en vue d'assurer que les montants transférés sont utilisés suivant la planification et les normes de gestion financières admises. Ces vérifications ponctuelles sont effectuées dans les locaux des SMO où sont conservés les documents administratifs et surtout financiers. Elles sont effectuées pour évaluer l'exactitude des dossiers financiers relatifs aux transferts de fonds vers la SMO, l'état de mise en œuvre du programme grâce à un examen des informations financières et s'il y a eu des changements

importants dans les contrôles internes applicables. Les détails relatifs aux vérifications ponctuelles seront plus développés dans le manuel de procédure du programme.

9.3.3. Audits

Les audits seront effectués conformément au HACT. Il existe deux types d'audits à savoir les audits programmés et les audits spéciaux. Ces derniers ont la même portée que les audits programmés mais ils sont déclenchés à la suite de questions et de préoccupations spécifiques apparaissant au cours du programme et en fonction de la nature des problèmes potentiels ou identifiés. L'objectif de l'audit est d'obtenir une assurance raisonnable quant à savoir si les états financiers sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou d'erreurs, et sont préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux exigences de rapportage des agences des Nations Unies. L'auditeur exprime également une opinion sur la question de savoir si les fonds transférés au SMO ont été utilisés aux fins prévues, conformément au plan de travail ou au document de programme, au budget approuvé et aux exigences de l'accord de financement applicable.

L'auditeur évalue les principaux contrôles internes des SMO dans les domaines de la gestion du programme, de la structure organisationnelle et du personnel, des politiques et procédures comptables, des immobilisations et des stocks, de l'information et du suivi financiers, ainsi que de l'administration des achats et des contrats, et rend compte des faiblesses spécifiques des contrôles. L'audit est effectué conformément aux normes internationales d'audit.

La période d'audit est normalement de 12 mois, avec des dates spécifiques prescrites. La période d'audit peut être modifiée pour correspondre à la période réelle de mise en œuvre des activités annuelles du programme.

L'audit HACT est réalisé sur la base du total des dépenses déclarées au cours de la période d'audit par les SMO sur les fonds fournis par l'UNICEF. L'audit couvre toutes les dépenses engagées dans le cadre des trois modalités. La méthodologie d'audit basée sur les risques utilise un processus complet pour sélectionner les SMO à auditer, en tenant compte des risques financiers, de l'environnement opérationnel et des résultats d'audit antérieurs. La méthodologie permet une évaluation globale solide des risques et la capacité de regrouper et d'analyser les résultats de l'audit.

10. Hypothèses et risques

10.1 Définition des conditions de succès

La bonne mise en œuvre du Programme dépendra de quelques conditions pour faciliter l'atteinte des objectifs. Au nombre de ces conditions de succès, il y a :

- ✓ La stabilité politique et sécuritaire sur toute l'étendue du territoire et surtout dans les zones d'intervention ;
- ✓ La planification efficace et efficiente du Programme ;
- ✓ L'expertise métier (profil poste et expérience pointue) des acteurs clés impliqués dans la mise en œuvre du Programme ;
- ✓ La capacité à anticiper sur les problèmes et les risques en développant une proactivité pour résoudre ces derniers ;

- ✓ Le fonctionnement régulier des instances de suivi - évaluation du Programme ;
- ✓ L'existence d'un mécanisme de communication (interne et externe) autour des activités du Programme ;
- ✓ Le management et le leadership de la coordination du Programme ;
- ✓ La mise en place d'un mécanisme de redevabilité ;
- ✓ L'implication effective de toutes les parties prenantes dans la mise en œuvre du Programme ;
- ✓ L'engagement et la motivation du personnel enseignant.e.s et du corps de contrôle et d'encadrement.

10.2 Identification des risques et proposition des mesures de mitigation

Les risques présentés ci-dessous dans le tableau 6 ont été identifiés avec une évaluation y compris en termes de probabilité et d'impact. Des mesures de mitigation ont été introduites dans l'élaboration du programme et précisées dans ce même tableau. Un suivi rigoureux est assuré selon les directives du HACT avec les mécanismes d'assurance qualité appropriés et de prévention.

Tableau 6 : Risques et mesures de mitigation

Facteurs de risques	Probabilité	Impact	Evaluation des risques	Mesures de mitigation
Risques externes				
Retards dans la mise en œuvre dus à des facteurs extérieurs au contrôle du programme (par exemple, politique ou pandémie/liés à la santé).	Faible	Moyen	Faible	<ul style="list-style-type: none"> - Contact régulier avec les responsables du Gouvernement et les ministères en charge de l'éducation pour évaluer le fonctionnement de l'environnement et identifier les risques. - Haut niveau d'engagement et de leadership du MEMP et du MESTFP pour le Programme PME 4.
Baisse de l'allocation budgétaire du gouvernement au secteur de l'éducation.	Faible	Moyen	Faible	<ul style="list-style-type: none"> - Un dialogue politique en cours avec le Gouvernement à travers le Groupe thématique des partenaire technique et financier intervenant dans l'éducation. - Poursuite des discussions bilatérales avec les ministères en charge de l'éducation et celui des finances pour plaider en faveur de l'accroissement du budget de l'Etat alloué au secteur de l'éducation - Engagement du MEMP et du MESTFP pour le financement du PSE et de l'Agenda Education 2030
Baisse du soutien financier des PTF au secteur de l'éducation	Faible	Faible	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> - Un dialogue politique, un plaidoyer et un réseautage à travers le groupe thématique des PTF intervenants dans l'éducation - Poursuite des discussions bilatérales avec les ministères en charge de l'éducation et du MEF et MEF pour une augmentation des dépenses publiques d'éducation, y compris du secteur privé - Elaborer les comptes économiques de l'éducation et mettre en place un mécanisme pour assurer la traçabilité des dépenses d'éducation dans le budget de l'Etat (un indicateur de déclenchement de paiement).
Risques contextuels				
<i>Risques de dégradation du contexte social, économique et politique</i>				
Le pays est en proie à une instabilité politique particulièrement lors des élections législatives et présidentielles qui auront lieu en 2025 pourrait induire une dégradation de la situation sécuritaire au nord du pays.	Fort	Moyen	Moyen	<p>Une coordination étroite des partenaires dans le cadre du GLE sera mise en place afin d'assurer un suivi étroit de la situation socioéconomique, politique et sécuritaire, au niveau national et local, dans les zones du programme et au-delà. Le Programme favorisera la concertation en associant l'ensemble des acteurs du secteur de l'Education (acteurs publics, organisations confessionnelles, ONG et autres représentants de la société civile) tant au niveau national que local</p>
Risques sécuritaires				
La situation sécuritaire est préoccupante depuis 2020 à cause du débordement de la crise du Sahel vers les pays côtiers (dont le Bénin) et est caractérisée par des	Moyen	Fort	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi rapproché de la situation sécuritaire en mobilisant les sources gouvernementales et humanitaires intervenant déjà dans les quatre départements du Nord à fort risque sécuritaire. - Renforcement des modalités d'intervention dans les zones affectées en matière de sécurité afin de garantir le bon déroulement des activités. Elles répondront aux critères sécuritaires de l'UNICEF en la matière.

Facteurs de risques	Probabilité	Impact	Evaluation des risques	Mesures de mitigation
<p>enlèvements, des tueries et des fermetures d'écoles. Une dégradation de la situation sécuritaire peut impacter négativement le Programme, impliquant des blocages en cas d'élévation du niveau de risque et des retards surtout que 11 des 16 communes ciblées sont dans les départements affectées par cette crise.</p>				<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration et mise en place des CCC ayant pour objectif de réduire l'impact des crises sur la continuité des apprentissages - Prise des mesures spécifiques en matière d'anticipation des crises, de mise en place de dispositifs d'alerte et de prise en charge post-crise. - Identification et renforcement du rôle des intervenants identifiés comme des acteurs de " paix" - Favorisation de la coexistence pacifique, en renforçant les facteurs connecteurs – sociaux (jeunesse, activités socio-culturelles et sportives...), institutionnels, symboliques – et en réduisant les diviseurs ; - Engagements des adolescent.e.s pour favoriser les activités permettant de renforcer la cohésion sociale
Risques climatiques				
<p>Les impacts des changements climatiques sont déjà observés sur l'ensemble du pays, notamment à travers la régularité des inondations surtout à partir d'octobre au centre et au sud du pays, la dégradation des terres, l'allongement de la saison sèche. En outre, le Bénin semble mal préparé aux changements climatiques et selon le Notre Dame Global Adaptation Index (NDGAIN), le score de vulnérabilité élevé et le faible score de préparation du Bénin le placent à la fois un grand besoin d'investissements et d'innovations pour améliorer la préparation et une grande urgence d'action. Le Bénin est le 23ème pays le plus vulnérable et le 133ème pays le plus prêt sur 192 pays. La vulnérabilité face à ces risques pose des défis majeurs pour la stabilité économique et politique et la viabilité budgétaire à long terme du pays.</p>	Moyen	Moyen	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte du risque climatique dans toutes les composantes du programme pouvant avoir un impact sur ce plan. - Intégrer dans la formation des enseignant.e.s un module un module sur le changement climatique qui permettra aux futurs enseignant de mieux contribuer à la préparation des jeunes à comprendre le changement climatique et agir de manière adéquate pour s'adapter et atténuer ses impacts. - Sensibiliser et engager les adolescent.e.s et des jeunes dans les discussions sur les changements climatiques et les mesures d'adaptation - L'AP et les autres partenaires devront plaider auprès du Gouvernement pour le financement du plan national d'adaptation aux changements climatiques - Actualisation et mise en œuvre de la stratégie nationale pour la continuité éducative en période d'urgence
Risques organisationnels et de mise en œuvre				

Facteurs de risques	Probabilité	Impact	Evaluation des risques	Mesures de mitigation
Retards dans la prise de décision sur la mise en œuvre les activités planifiées	Faible	Moyen	Faible	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi continu de la mise en œuvre des activités par l'Agent partenaire - Réunions régulières avec le MEMP, le MESTFP et le GLE avec des documents à envoyer deux semaines avant les réunions aux membres des comités concernés
Mauvaise qualité des résultats obtenus par les partenaires de mises en œuvre	Moyen	Elevé	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> - Le renforcement des capacités avec les partenaires est pris en compte dans le plan de travail du programme. - Une priorité est accordée à la recherche d'assistance technique de qualité grâce à un processus de recrutement transparent et fiable. - Respect des accords contractuels à travers le décaissement à temps des fonds et la production des livrables de qualité - Des jalons clairs inclus dans le plan de travail ; des contrôles ponctuels et des visites programmatiques de programme par les équipes de l'Agent partenaire, y compris avec le MEMP et le MESTFP. - Examens approfondis des politiques et processus de tout partenaire avant tout engagement dans le programme.
Planification et mise en œuvre en silo entre les ministères sectoriels impliqués	Moyen	Moyen	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> - Plaidoyer de l'Agent auprès des ministères sectoriels et appui à la tenue de réunions de haut niveau qui aboutisse à une planification conjointe et une complémentarité des actions entre les ministères - Plan de travail annuel et communication clair et transparent entre les ministères sectoriels impliquées dans la mise en œuvre du programme
Faible maîtrise par l'UATS des directives HACT (transition des procédures de la Banque Mondiale) pouvant générer des retards de mise en œuvre et gestion financière ne respectant pas les normes qualités de l'UNICEF	Faible	Elevé	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'un manuel de procédure holistique prenant en compte l'ensemble des risques potentiels - Formation du spécialiste gestion financière et du spécialiste passation de marchés aux procédures fiduciaires de l'UNICEF - Supervision trimestrielle des volets fiduciaires avec les visites programmatiques - XXXX
Retards d'exécution, ainsi qu'insuffisances possibles en matière de coordination et gestion des fonds délégués aux ONG partenaires de mise en œuvre ³⁷	Moyen	Moyen	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> - Réunions mensuelles de coordination avec l'ensemble des ONG partenaires pour le suivi de l'état de mise en œuvre (harmonisation des pratiques, atteinte des résultats, mesures de mitigation etc.) - Reporting trimestriel avec rapport financier (HACT) - Suivi sur le terrain par les bureaux régionaux de l'UNICEF, visites programmatiques (HACT) - Echanges avec réguliers avec les représentants des niveaux déconcentrés pour mesurer leur degré de satisfaction de la prestation des ONG partenaires

³⁷ Expérience de longue date de collaboration avec les ONG partenaires au Bénin avec une relation de confiance et de capitalisation des pratiques en harmonie avec l'approche et méthodes de travail de l'UNICEF dans le respect de ses normes qualités (directives du HACT).

Facteurs de risques	Probabilité	Impact	Evaluation des risques	Mesures de mitigation
Survenance possible des cas de violence, d'exploitation et d'abus sexuels ou de harcèlement.	Faible	Elevé	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> - L'Agent partenaire disposent de politiques strictes de prévention contre l'exploitations et les abus sexuels (PEAS), qui seront strictement appliquées à tout moment et à tous les partenaires de mise en œuvre. - Des mécanismes et procédures de rapportage clairs et simples sont en place avec une surveillance constante. - Toutes les parties prenantes sont orientées et pleinement conscientes des politiques et mesures PEAS
Risques Fiduciaires				
Retards dans le décaissement des fonds par le GPE, entraînant des retards dans la programmation des fonds	Faible	Moyen	Faible	<ul style="list-style-type: none"> - Faire des avances de fonds - Contact régulier et coordination avec le Secrétariat du GPE
Le rapport qualité/prix n'est pas pris en compte lors de la mise en œuvre du programme.	Moyen	Elevé	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> - Examens approfondis préalables des politiques et processus de tout partenaire ; - Des paramètres de recrutement et de passation de contrats clairs. - Examen préalable de toute demande de financement, y compris l'alignement sur les normes de coûts préétablies - Le renforcement des capacités est pris en compte dans les plans de travail. - Le rapport qualité-prix est pris en compte dans tous les appels de propositions ou comparaisons de prix. - Les transferts de fonds aux partenaires liés à des livrables clairs et à des processus de demande de paiement. - Des garanties sur les actifs du projet sont mises en place. - Des contrôles financiers ponctuels et des visites de suivi du programme sont effectués régulièrement
Des cas de fraude et de corruption surviennent lors de la mise en œuvre du programme.	Low	High	Medium	<ul style="list-style-type: none"> - Niveau des risques évaluée sur la base de l'évaluation financière et des achats des partenaires de mise en œuvre. - La politique existante de lutte contre la fraude et la corruption seront diffusés et utilisés si des cas se présentent. - Contrôles ponctuels et audits par l'Agent partenaire - Cas de fraude signalés par l'UATS PME4 ainsi que par les systèmes internes de l'Agent partenaire. - Toutes les mesures prises contre les cas de fraude et de corruption seront communiquées de manière transparente à titre préventif.

11. Annexes

Annexe 1 : Cadre logique

Annexe 2 : Recherche opérationnelle du paquet holistique et multisectoriel

Annexe 3 : Multiples obstacles à l'éducation des filles

Annexe 4 : Cadre des résultats

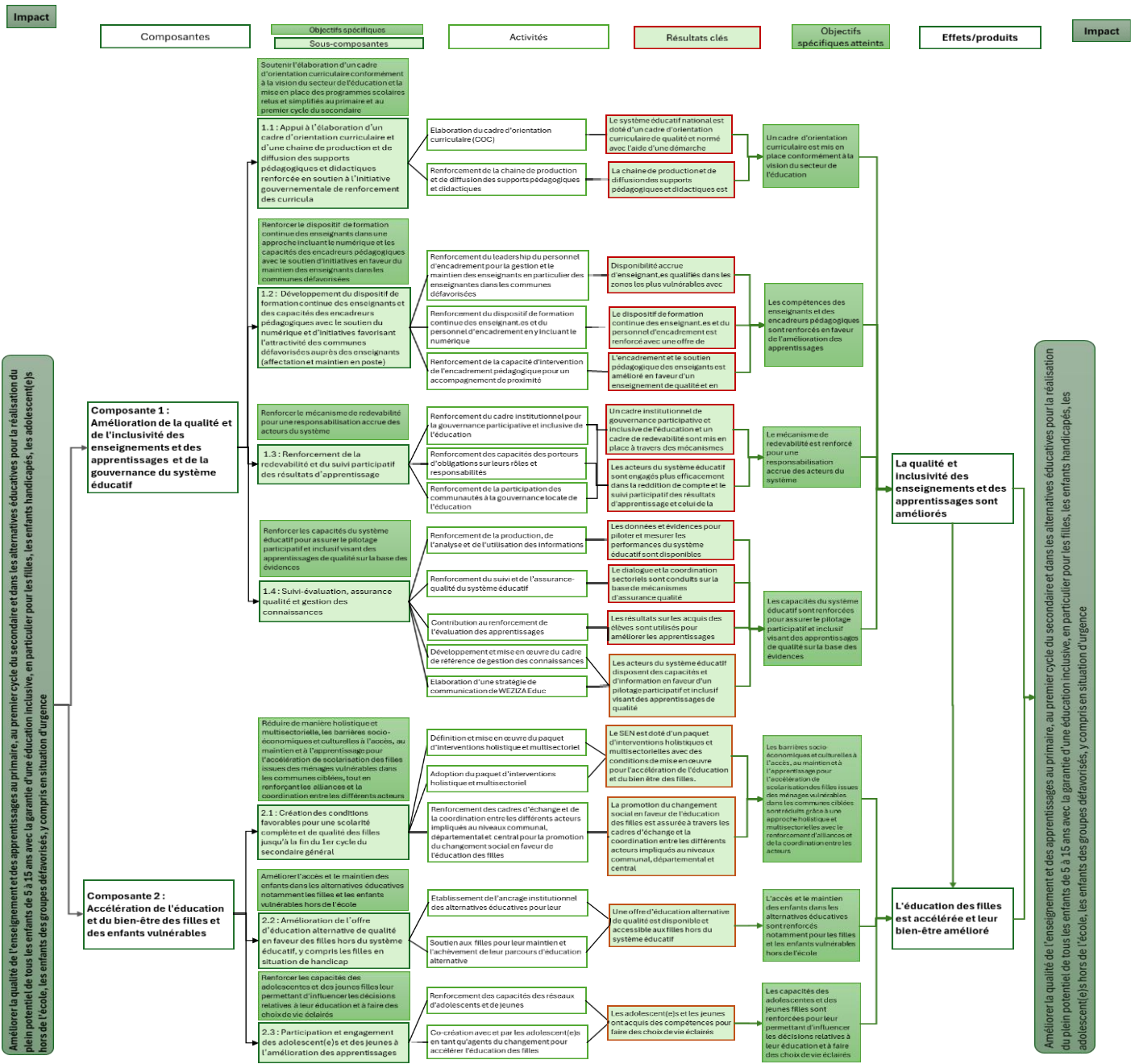
Annexe 5 : Rapport du ciblage des communes d'intervention du Programme

Annexe 6 : Plan d'action du programme

Annexe 7 : Liste des rapports d'avancement

Annexe 8 : Cartographie des partenaires du secteur éducatif

11.3 Annexe 3 : Visuel des interventions du programme



11.4 Annexe 4 : La recherche opérationnelle du paquet holistique et multisectoriel

La littérature sur la recherche opérationnelle (RO) nous dit quelles interventions se sont révélées efficaces en matière d'accélération de la scolarisation des filles. Par exemple, nous savons que la sensibilisation des familles sur l'importance de l'éducation ou la réduction des distances entre l'école et la maison ont donné des résultats probants (cf. GEEAP, 2023). Cependant, moins d'évidences existent concernant *comment* mettre en place ces interventions, notamment dans les contextes spécifiques de mise en œuvre auxquels font faces les partenaires de mise en œuvre. La recherche opérationnelle (RO) proposée vise à **combler cette lacune, en intégrant l'utilisation de données dans la mise en œuvre des interventions composant le paquet multisectoriel.**

Pour atteindre ses objectifs, la RO va collecter des données en temps réel sur la fidélité de mise en œuvre des différentes interventions, les défis de terrain rencontrés, les solutions apportées pour les résoudre ainsi que sur les résultats atteints en termes de participation des filles à la vie scolaire. Ces données seront utilisées de deux façons :

- a. En cours de route, pour apporter des ajustements à la mise en œuvre des interventions qui constituent le paquet multi-sectoriel. En effet, l'objectif fondamental de la RO est d'utiliser les évidences pour optimiser un modèle d'intervention et ensuite éventuellement le porter à l'échelle.
- b. A terme, pour orienter les stratégies futures de l'UNICEF et des contreparties gouvernementales en matière d'accélération de l'apprentissage des filles.

Dans le cadre de ce programme, il s'agira d'aborder trois questions de recherche fondamentales :

1. Comment chaque intervention marche individuellement, afin d'améliorer sa mise en œuvre ; par exemple : est-ce que les transferts monétaires (intervention proposée # 1) atteignent les bénéficiaires ciblés ? Dans quelle mesure et comment les activités de sensibilisation des communautés sur les VBG (intervention proposée # 2) conduisent à un environnement plus favorable aux filles ?
2. Comment les différentes interventions s'intègrent dans le paquet afin d'atteindre les résultats escomptés du programme : est-ce que le paquet holistique et multisectoriel suffit pour prendre en compte les barrières à la participation et à l'apprentissage des filles ? Quelles sont les lacunes qui persistent et comment les franchir ?
3. Quels sont les coûts de mise en œuvre et quelles implications en termes de durabilité et éventuellement de mise à l'échelle du paquet multi-sectoriel ?

La méthodologie est mixte associant des données quantitatives et qualitatives collectées tout au long de la mise en œuvre. En alignement avec la première question de recherche, chaque intervention aura des outils de collecte dédiés et des équipes de collecte et d'analyse. Les activités de collecte toucheront tous les éléments de la théorie de changement du programme incluant, entre autres, les activités suivantes :

- Consultations avec les familles qui reçoivent l'appui financier du Cash + Care et consultations avec les communautés participant aux activités de sensibilisation ;
- Observation en salle de classe et collecte des retours des enseignant.e.s et des directeurs d'écoles ;
- Collecte des retours des filles dans les communautés bénéficiaires sur les résultats atteints et les barrières persistantes ;
- Suivi des travaux d'amélioration des structures d'eau et d'assainissement au niveau des écoles ;
- Collecte des retours des services sociaux et pédagogiques au niveau national et déconcentré.

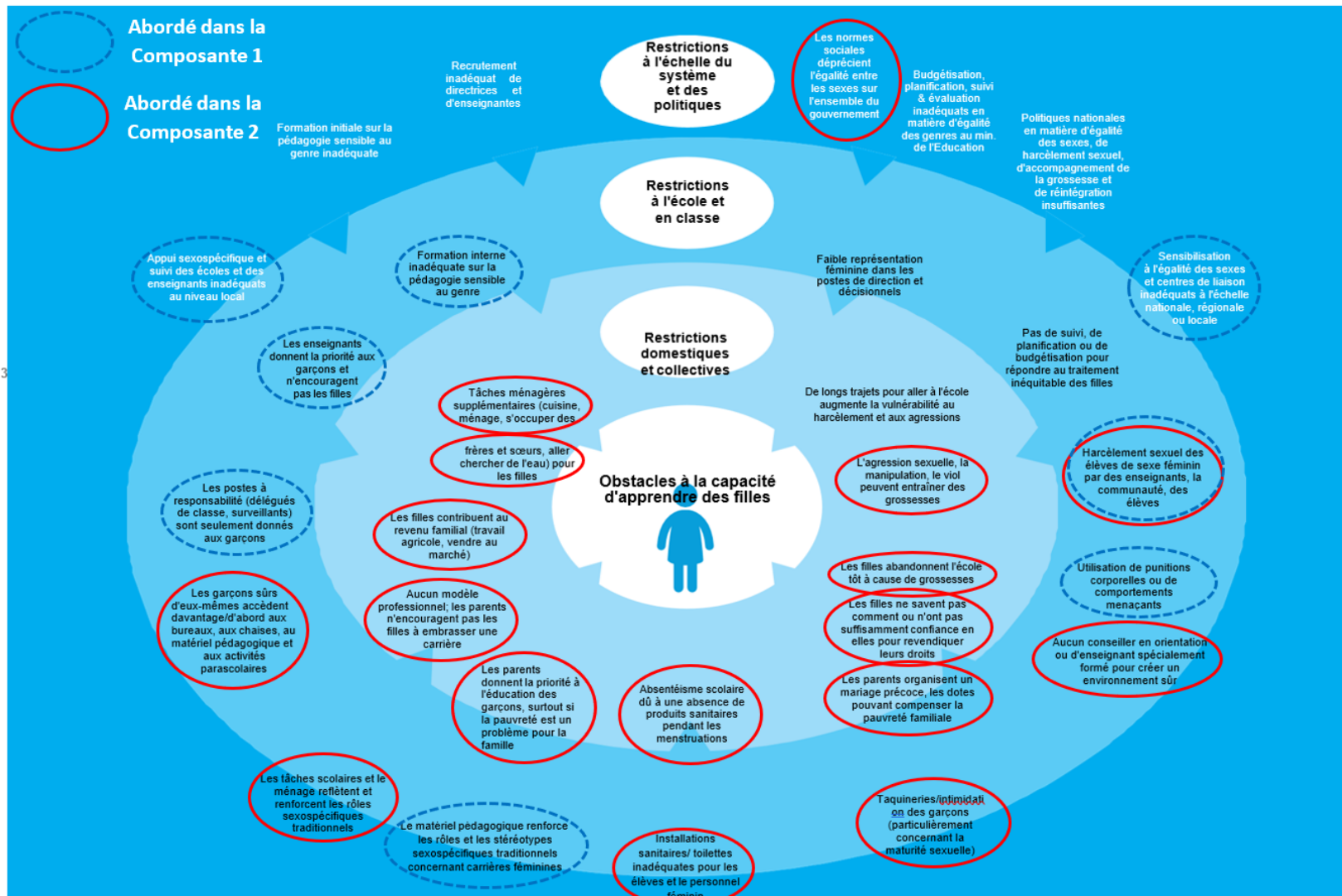
Dans la mesure du possible, les données seront collectées en format numérique à travers des instruments de collecte standardisés, afin de réduire les coûts de récolte et de saisie ainsi que d'accélérer l'analyse des évidences pour une leur prise en compte rapide. Conformément aux objectifs de la RO, les évidences recueillies seront utilisées pour identifier les difficultés et pour expérimenter les mesures de remédiation.

En plus de ce système de suivi pour chaque intervention individuelle, l'équipe de recherche va également apprécier la contribution du paquet multi-sectoriel vers l'amélioration de la scolarisation et de l'apprentissage des filles dans les communautés (deuxième question de recherche). Cela se fera par une analyse des données administratives disponibles sur la participation des filles, p.ex. celles recueillies dans le cadre du système d'information sur la gestion de l'éducation (SIGE). Des tests standardisés rapides pourront être utilisés pour évaluer les progrès des filles en compétences fondamentales entre le début et la fin de l'année scolaire. De plus, des méthodes qualitatives (entretiens semi-structurés, *focus groups*) qui viseront à consulter les acteurs concernées (élèves, écoles, gouvernement, communautés, partenaires de mise en œuvre).

La co-création de la recherche avec les ministères de l'Éducation sera opérationnalisé à travers un Comité de recherche incluant des membres du gouvernement, des services déconcentrés, de l'UNICEF et des autres partenaires de mise en œuvre. Il se réunira périodiquement en présentiel lors d'ateliers de co-création et en virtuel, selon les besoins. De même, des points focaux au sein du gouvernement seront identifiés et engagés de manière plus régulière pour la prise en compte effective des évidences tout au long de la mise en œuvre du programme. Cette approche de co-création et de co-mise en œuvre des activités de recherche, qui a été déjà testée au Bénin et dans d'autres pays de la sous-région en collaboration avec UNICEF Innocenti, vise également à renforcer les capacités en recherche des contreparties gouvernementales à travers une approche combinant du « apprendre en faisant », de l'appui technique en continu (ajustement des outils et des protocoles de collecte, revue de rapports, etc.) et des séances périodiques de formation centrées sur les besoins identifiés par les ministères.

Un Chargé de recherche opérationnel sera recruté au sein de l'UNICEF Bénin pour coordonner les activités de RO. L'appui technique de l'UNICEF Innocenti sera mobilisé. La mise en œuvre des activités de collecte reposera autant que possible sur les agents de terrain déjà déployés par le gouvernement et sur le bureau de zone de l'UNICEF. Cependant, compte tenu de la portée multi-sectorielle des interventions incluses dans le paquet, il sera nécessaire de mobiliser également des ressources adéquates pour la contractualisation d'une équipe d'enquêteurs ou d'une firme de collecte.

11.5 Annexe 5 : Les multiples obstacles à l'éducation des filles et ce qui sera abordé par les Composantes 1 et 2



Source : UNICEF, 2018

- 11.6 **Annexe 6 : Cadre des résultats (voir fichier excel)**
- 11.7 **Annexe 7 : Rapport du ciblage (voir fichier word)**
- 11.8 **Annexe 8 : Plan d'action du programme (voir fichier excel)**
- 11.9 **Annexe 9 : Liste des rapports d'avancement**

Rapports	Descriptif
Rapports semestriels	<p>Ils ont pour objectif :</p> <p>Évaluer et rendre compte des progrès et des réalisations du financement, afin de contribuer à l'amélioration de la mise en œuvre du financement et de garantir la réalisation des objectifs visés. Partager les enseignements tirés pour améliorer les activités et les priorités du financement. Assurer la responsabilité et la transparence du financement et de ses engagements. Ils seront soumis à travers le portail dédié à l'établissement des rapports du GPE comme indiqué par le responsable des opérations de financement.</p> <p>Comme requis par le GPE, les rapports rendront compte entre autres de : l'efficience et l'efficacité par objectif de financement, la coordination et les partenariats forgés, un aperçu de la gestion et des performances fiduciaires, les pratiques réussies et les enseignements, le potentiel de durabilité et les facteurs connexes, ainsi que le rapport sur les chiffres globaux et le nombre de bénéficiaires.</p>
Rapports annuels	<p>A échéance, un rapport annuel sur l'état d'avancement sera rédigé par l'UATS en appui au MEMP et MESTFP et soumis au CPP, puis au GLE ainsi qu'au Secrétariat du GPE décrivant les progrès et les réalisations du financement, ainsi que les problèmes rencontrés.</p> <p>Le premier rapport annuel sur l'état d'avancement couvrira les 12 premiers mois de mise en œuvre et sera soumis au plus tard 15 mois après la date de démarrage. Le rapport sur l'état d'avancement respectera le modèle préconisé par le GPE : https://www.globalpartnership.org/fr/content/financement-transformation-systeme-modele-rapport-annuel-avancement et sera soumis à travers le portail en ligne indiqué par le GPE.</p>
Rapport à mi-parcours	<p>Il permettra d'identifier les domaines de la mise en œuvre du financement qui nécessiteront une réévaluation et un réalignement lors de l'examen de mi-parcours du pacte de partenariat (financement SCG). L'évaluation réalisée au cours de l'examen de mi-parcours pourrait éclairer toute révision du financement.</p>
Rapport de fin de programme	<p>Ils ont pour objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluer et rendre compte de la performance globale du projet, en fournissant un compte rendu complet et systématique de la performance et des résultats, des problèmes liés à la mise en œuvre et des mesures prises pour y remédier. • Partager les réflexions pour améliorer la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la pérennité des futurs projets de ce type et des processus du GPE. • Assurer la responsabilité et la transparence du financement et de ses engagements. <p>Après consultation des MEMP et MESTFP et du GLE, le rapport de fin d'exécution sera soumis dans les six mois suivant la clôture de financement pour rendre compte des performances et des résultats globaux du financement et des enseignements tirés de sa mise en œuvre. Il inclut tous les éléments obligatoires indiqués dans le modèle préconisé par le GPE :</p> <p>https://www.globalpartnership.org/fr/content/financement-transformation-systeme-modele-rapport-fin-execution-projets</p> <p>Il est soumis à travers le portail en ligne indiqué par le GPE.</p>
Projections et rapports sur l'utilisation des fonds	<p>Les projections et rapports sur l'utilisation des fonds, élaborées par l'UATS, sont fournis au Secrétariat avec des projections annuelles concernant la manière dont le solde de chaque allocation de financement sera utilisé pendant le reste de la période de mise en œuvre du programme. Comme prévu par les directives du HACT, les mises à jour trimestrielles sur l'utilisation effective des fonds sont partagées régulièrement.</p>

- 11.10 **Annexe 10 : Cartographie des partenaires (voir fichier excel)**